

Second Session Thirty-ninth Parliament, 2007-08 Deuxième session de la trente-neuvième législature, 2007-2008

SENATE OF CANADA

SÉNAT DU CANADA

Proceedings of the Standing Senate Committee on Délibérations du Comité sénatorial permanent des

Banking, Trade and Commerce

Banques et du commerce

Chair:
The Honourable W. DAVID ANGUS

Président : L'honorable W. DAVID ANGUS

Wednesday, June 11, 2008 Thursday, June 12, 2008 Le mercredi 11 juin 2008 Le jeudi 12 juin 2008

Issue No. 22

Fascicule nº 22

Sixteenth and seventeenth meetings on:

Seizième et dix-septième réunions concernant :

Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes

WITNESSES: (See back cover)

TÉMOINS : (Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, Chair

The Honourable Yoine Goldstein, Deputy Chair

The Honourable Senators:

Biron * LeBreton, P.C.
Eyton (or Comeau)
Fox, P.C. Massicotte
Harb Meighen

* Hervieux-Payette, P.C. Moore
(or Tardif) Ringuette
Jaffer Tkachuk

*Ex officio members

(Quorum 4)

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES BANQUES ET DU COMMERCE

Président : L'honorable W. David Angus Vice-président : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Biron Eyton Fox, C.P. Harb

* Hervieux-Payette, C.P. (ou Tardif) Jaffer

*Membres d'office

(Quorum 4)

* LeBreton, C.P. (ou Comeau) Massicotte Meighen Moore Ringuette Tkachuk

Published by the Senate of Canada

Publié par le Sénat du Canada

Available from: Public Works and Government Services Canada Publishing and Depository Services, Ottawa, Ontario K1A 0S5 Disponible auprès des: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt, Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Aussi disponible sur internet: http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2008 (35)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:10 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Fox, P.C., Goldstein, Jaffer, Massicotte, Moore, Ringuette and Tkachuk (8).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that Act. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)

WITNESSES:

Cinéman Films Inc. and Sheltered Life Productions Inc.:

Carl Laudan, Producer and Director.

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son:

Brunhilde Pradier, President.

Union des artistes:

Raymond Legault, President;

Anne-Marie Des Roches, Director of Public Affairs.

Ms. Pradier and Mr. Laudan each made a statement and answered questions.

At 5:25 p.m., the committee suspended.

At 5:30 p.m., the committee resumed.

Mr. Legault made a statement and, together with Ms. Des Roches, answered questions.

The committee considered the following draft legislative budget application:

Professional and Other Services	\$ 28,000
Transportation and Communications	\$ 0
All Other Expenditures	\$ 8,000
TOTAL	\$ 36,000

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2008 (35)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Fox, C.P., Goldstein, Jaffer, Massicotte, Moore, Ringuette et Tkachuk (8).

Également présents: June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 4 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Cinéman Films Inc. et Sheltered Life Productions Inc. :

Carl Laudan, producteur et réalisateur.

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son :

Brunhilde Pradier, présidente.

Union des artistes:

Raymond Legault, président;

Anne-Marie Des Roches, directrice, Affaires publiques.

Mme Pradier et M. Laudan font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 25, le comité suspend ses travaux.

À 17 h 30, le comité reprend ses travaux.

M. Legault fait une déclaration et, de concert avec Mme Des Roches, répond aux questions.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante concernant la législation :

Services professionnels et autres	28 000 \$
Transports et communications	0 \$
Autres dépenses	8 000 \$
TOTAL	36 000 \$

The Honourable Senator Moore moved:

That the legislative budget concerning Legislation in the amount of \$ 36,000 be adopted and that the chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee considered the following special study draft budget application:

TOTAL	\$	6,700
All Other Expenditures	Q	300
Transportation and Communications	\$	0
Professional and Other Services	\$	6,400

The Honourable Senator Moore moved:

That the special study budget (Interprovincial barriers to trade in Canada) in the amount of \$ 6,700 be adopted and that the chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

The committee considered the following draft budget application:

TOTAL	\$ 223,600
All Other Expenditures	\$ 12,250
Transportation and Communications	\$ 166,350
Professional and Other Services	\$ 45,000

The Honourable Senator Moore moved:

That the special study budget (Present state of the domestic and international financial system) in the amount of \$223,600 be adopted and that the chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

The question being put on the motion, it was adopted.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, June 12, 2008 (36)

[English]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:50 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Jaffer, Massicotte, Meighen, Moore and Ringuette (9).

In attendance: June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament. L'honorable sénateur Moore propose :

Que l'ébauche du budget concernant la législation au montant de 36 000 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante concernant l'étude spéciale :

TOTAL	6 700 S
Autres dépenses	300 \$
Transports et communications	0 \$
Services professionnels et autres	6 400 \$

L'honorable sénateur Moore propose :

Que l'ébauche du budget concernant les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au montant de 6 700 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le comité examine l'ébauche de budget suivante :

TOTAL	223 600 \$
Autres dépenses	12 250 \$
Transports et communications	166 350 \$
Services professionnels et autres	45 000 \$

L'honorable sénateur Moore propose :

Que l'ébauche du budget concernant la situation actuelle du régime financier canadien et international au montant de 223 600 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

La question, mise aux voix, est adoptée.

À 18 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 12 juin 2008 (36)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la pièce 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (président).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Jaffer, Massicotte, Meighen, Moore et Ringuette (9).

Également présents: June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act. (For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.)

WITNESSES:

Teamsters Canada:

Al Porter, Director, Movie Making and Trade Shows Division.

Ernst & Young LLP:

Neal Clarance, Partner, Canadian Media & Entertainment Leader.

Canadian Association of University Business Officers:

John Limeburner, Chair, Treasury and Investment Committee;

Darrell Cochrane, Chair, Taxes Committee.

University of Toronto Asset Management Corporation:

John Lyon, Managing Director, Investment Strategy.

Department of Finance Canada:

Bob Hamilton, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch:

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

Mr. Porter and Mr. Clarance each made a statement and answered questions.

At 11:35 a.m., the committee suspended.

At 11:39 a.m., the committee resumed.

Mr. Limeburner made a statement and, together with Mr. Lyon and Mr. Cochrane, answered questions.

At 12:05 p.m., the committee suspended.

At 12:10 p.m., the committee resumed.

Mr. Hamilton and Mr. Ernewein made a statement and, together with Mr. Lalonde, answered questions.

At 1:25 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 4 des délibérations du comité.)

TÉMOINS :

Teamsters Canada:

Al Porter, directeur, Division de l'industrie cinématographique et des faires commerciales.

Ernst & Young s.r.l.:

Neal Clarance, associé, responsable des médias et spectacles canadiens...

Association canadienne du personnel administratif universitaire :

John Limeburner, président, Comité de trésorerie et de placement;

Darrell Cochrane, président, Comité des impôts.

University of Toronto Asset Management Corporation:

John Lyon, directeur général, Stratégie d'investissement.

Ministère des Finances Canada:

Bob Hamilton, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.

M. Porter et M. Clarance font chacun une déclaration et répondent aux questions.

À 11 h 35, le comité suspend ses travaux.

À 11 h 39, le comité reprend ses travaux.

M. Limeburner fait une déclaration et, de concert avec M. Lyon et M. Cochrane, répond aux questions.

À 12 h 5, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 10, le comité reprend ses travaux.

M. Hamilton et M. Ernewein font une déclaration et, de concert avec M. Lalonde, répondent aux questions.

À 13 h 25, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Line Gravel

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, June 11, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act, met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bill.

Senator W. David Angus (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good afternoon and welcome, ladies and gentlemen. I welcome also our viewers on CPAC and on the webcast.

I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce.

[Translation]

Welcome to this meeting of the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce. Today, we continue our study of Bill C-10, an act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act.

[English]

That is the official title of Bill C-10, with which we have been wrestling since mid-November.

My name is Senator David Angus, from Quebec, and I am the Chair of the Committee. Senator Yoine Goldstein, from Montreal, is the Deputy Chair of the Committee. Also present today are Senator Francis Fox, from Montreal; Senator David Tkachuk, from Saskatchewan; and Senator Wilfred Moore, from Halifax.

Our witnesses today will speak to issues arising from clause 120 of Bill C-10 which would amend the section of the Income Tax Act that sets out the rules applied for purposes of computing the Canadian Film or Video Production Tax Credit.

[Translation]

You no doubt have been following our deliberations to date. We have heard from more than 64 witnesses on the topics covered in this bill. We are very happy to have you with us this afternoon. Today, we welcome Mr. Carl Laudan, Producer and Director with Cinéman Films Inc. and Sheltered Life Productions Inc., and Ms. Brunhilde Pradier, President of the Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son. You have the floor.

Brunhilde Pradier, President, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son: Thank you, Mr. Chair and senators, for allowing us to speak on Bill C-10. My name is Brunhilde Pradier, I am the President of the Alliance québécoise des techniciens de

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 11 juin 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, saisi du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi et des lois connexes, se réunit aujourd'hui à 16 h 10 pour en faire l'examen.

Le sénateur W. David Angus (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président : Bonjour et bienvenue, mesdames et messieurs. Je souhaite également la bienvenue à nos téléspectateurs sur CPAC et sur le web.

Je déclare ouverte la séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce.

[Français]

Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes.

[Traduction]

C'est le titre officiel du projet de loi C-10, avec lequel nous nous colletons depuis la mi-novembre.

Je suis le sénateur David Angus, du Québec, et je suis président du comité. Le sénateur Yoine Goldstein, de Montréal, est le vice-président. Aujourd'hui, sont également présents, le sénateur Francis Fox, de Montréal; le sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan et le sénateur Wilfred Moore, d'Halifax.

Nos témoins aujourd'hui vont nous parler des problèmes que pose l'article 120 du projet de loi C-10 qui modifie la disposition de la Loi de l'impôt sur le revenu qui énonce les règles qui s'appliquent au calcul du crédit d'impôt pour productions cinématographiques ou magnétoscopiques canadiennes.

[Français]

Vous avez sûrement suivi nos délibérations jusqu'à aujourd'hui. Nous avons entendu plus de 64 témoins sur les sujets couverts par ce projet de loi. Nous sommes très contents de vous compter parmi nous cet après-midi. Nous avons, de Cinéman Films Inc. et Sheltered Life Productions Inc., M. Carl Laudan, producteur et réalisateur et de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, Mme Brunhilde Pradier, présidente. Vous avez la parole.

Brunhilde Pradier, présidente, Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son : Je vous remercie, monsieur le président, messieurs et mesdames les sénateurs, de nous permettre de nous exprimer sur le projet de loi C-10. Je suis Brunhilde

l'image et du son. I have served as President of AQTIS for the last two years, and it is in my capacity as a representative of the association of creative artists and technicians that I am expressing the opinion of members of our alliance on a highly controversial provision contained in Bill C-10.

Before addressing the issue, allow me to begin by introducing you to the Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (AOTIS).

Our founding union, the SNC, the National Film Union, was first created in 1969 by Quebec film professionals seeking to build an association that would bring together creative artists and technicians who are passionate about their art and work to carry out film projects in the very specific cultural context of North America.

Today, AQTIS represents more than 2,800 artists and technicians, in addition to 1,200 technicians on leave who will soon become members, all working in more than 100 various trades such as camera work, sound, sets, production, costume design, hair and makeup, special effects, production assistance, technical assistance, lighting, television production, and film production. Members of our alliance are freelancers and work for independent Quebec and foreign producers.

Members of our association work in close collaboration with independent producers, members of the APFTQ, script writers, members of SARTEC, producers, members of the ARRQ, and the CQGCR, the actors guild, members of the UDA and ACTRA, and creative artists and technicians.

The fundamental mission of our organization is to defend the interests of its members. That is why AQTIS has always been actively involved in public debates concerning policies that apply to our industry which, I may remind you, is an industry unlike other industries because it falls within the realm of culture.

[English]

Senator Moore: Ms. Pradier, you mentioned some organizations by initials. Can you, for the record, give us the full names of those organizations, please?

[Translation]

Ms. Pradier: The APFTQ stands for the Association of Film and Television Producers of Quebec, the SARTEC stands for the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, l'ARRQ which is the Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, the CQGCR which is the Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs, l'UDA which is l'Union des aristes and l'ACTRA which is the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists which is the association representing English-language actors in Quebec and elsewhere in Canada.

Pradier, présidente de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son. Depuis deux ans, j'assume la présidence de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son et c'est à titre de représentante d'une association de créateurs et de techniciens que je viens vous présenter l'avis des membres de notre alliance sur une disposition fort controversée du projet de loi C-10.

Avant d'aborder le sujet, permettez-moi en tout premier lieu de vous présenter l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son (l'AOTIS).

Notre syndicat fondateur, le SNC (le Syndicat national du cinéma), fut créé en 1969 de la volonté des professionnels du cinéma du Québec de bâtir une association à leur image, réunissant dans une organisation les artisans créateurs et les techniciens passionnés par leur art et travaillant à la concrétisation d'œuvres cinématographiques dans un contexte culturel particulier en Amérique du Nord.

L'AQTIS représente aujourd'hui plus de 2 800 artistes et techniciens membres et 1 200 techniciens permissionnaires appelés à devenir de futurs membres qui exercent plus d'une centaine de métiers différents à la caméra, au son, au montage, dans les décors, les costumes, les maquillages et coiffures, la régie, les effets spéciaux mécaniques, l'assistance à la réalisation, les scripts, la postproduction, les métiers techniques, les éclairages, la production de télévision et de cinéma. Les membres de notre alliance sont des travailleurs pigistes et œuvrent pour des producteurs indépendants québécois et étrangers.

C'est sous le signe d'une étroite collaboration entre les producteurs indépendants, membres de l'APFTQ, les scénaristes, membres de la SARTEC, les réalisateurs, membres de l'ARRQ ou du CQGCR, avec le concours des comédiens et des comédiennes, membres de l'UDA et de l'ACTRA, que les artistes créateurs et techniciens membres de l'AQTIS travaillent.

La mission fondamentale de notre organisation est de défendre les intérêts de ses membres. C'est pourquoi l'AQTIS a toujours participé activement aux débats publics concernant les politiques appliquées à notre industrie qui, faut-il le rappeler, n'est pas une industrie comme les autres puisqu'elle appartient à l'univers de la culture.

[Traduction]

Le sénateur Moore: Madame Pradier, vous avez mentionné des organismes en utilisant leurs sigles. Pourriez-vous, aux fins du compte rendu, nous dire leurs noms au complet, s'il vous plaît?

[Français]

Mme Pradier: L'APFTQ est l'Association des producteurs de films et de télévision du Québec, la SARTEC est la Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma, l'ARRQ est l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, le CQGCR est le Conseil du Québec de la Guilde canadienne des réalisateurs, l'UDA est l'Union des artistes et l'ACTRA est l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, c'est-à-dire l'association qui représente les comédiens de langue anglophone au Québec et ailleurs au Canada.

I was just telling you that our industry belongs to the realm of culture, is meaningful and as such participates in the advancement of society.

As cultural experts, our members are aware of their place in the development of our film and television culture. They are concerned — and monitoring them — about political changes that will have an impact on the vitality of our culture and our ability to foster a perspective and vision that is both original and Canadian.

On May 29, Mr. Roger Frappier appeared before this committee and said, and I quote:

... even technicians have approached me telling me that this makes no sense.

So here I am, speaking loud and clear on behalf of the creative artists and technicians members of the AQTIS who are very concerned over the meaning of this new measure.

Why is AQTIS getting involved? As a union, our mandate is to negotiate our members' working conditions; but we are also concerned over changes that will have an inevitable impact on our ability to finance productions. These changes could have serious repercussions on the funding structure making projects currently under way impossible to complete except for the certain demise of jobs connected to them.

I do not wish to add to any of the arguments against Bill C-10, in particular section 120, which have already been made by producers. Despite what can sometimes divide us, I can assure you that the AQTIS and its members stand in full solidarity with producers. This provision in Bill C-10 would be harmful to the film industry and alongside all film industry stakeholders, we stand in opposition to it .With all due respect to the Minister of Heritage, we do not agree with the position she defended here. We feel that Bill C-10 includes its share of perverted effects — no play on words intended — and that the consequences on our industry will be far greater than the scale of the minor problem the minister wishes to resolve.

We are told that since the tax credits came into effect, a couple of film projects would have been barred from financing. Can we really therefore call it a problem? As the saying goes, "If it ain't broken, don't fix it."

By introducing the risk of not granting tax credits, this measure jeopardizes the necessary funding for start-up projects, and their production. Many producers and a few bank representatives appeared before this committee to explain how production financing works. You were showed how banks are averse to taking risks and that certain productions may be refused start-up financing because of the uncertainty associated with the granting of tax credits a posteriori. You also showed you that approval process for projects run the risk of becoming more complicated,

Je vous disais que notre industrie appartient à l'univers de la culture, qu'elle est porteuse de sens et qu'elle participe en cela au débat de société.

En tant que praticiens de la culture, nos membres sont conscients d'être au cœur du développement de notre culture cinématographique et télévisuelle. Ils sont aussi préoccupés et vigilants des changements de politiques qui auront un impact sur la vitalité de notre culture et notre capacité à développer notre regard, une vision qui soit originale et canadienne.

M. Roger Frappier est venu le dire devant ce comité le 29 mai dernier, et je le cite :

[...] même les techniciens sont venus me voir en disant que ça n'a aucun sens.

Alors me voici, je suis venue ici vous le dire de vive voix et en leur nom: les artistes créateurs et techniciens membres de l'AQTIS sont très inquiets du sens qu'il faut comprendre de cette nouvelle mesure.

Pourquoi l'AQTIS intervient-elle? À titre de syndicat, notre mandat est de négocier les conditions de travail pour nos membres, mais nous sommes aussi préoccupés des changements annoncés qui auront un impact inévitable sur la capacité de financement des productions au sein desquelles nous œuvrons. Ces changements pourraient avoir des répercussions sérieuses sur la structure de financement rendant impraticable la mise en œuvre des projets sur lesquels nous œuvrons, si ce n'est la disparition pure et simple des emplois qui leur sont liés.

En ce qui concerne le projet de loi C-10 — et particulièrement l'article 120 —, je ne veux pas ajouter aux arguments qui vous ont été présentés par les producteurs. Malgré ce qui nous divise parfois, je peux dire que l'AQTIS et ses membres sont pleinement solidaires avec eux. Cette mesure du projet de loi C-10 serait préjudiciable à l'industrie du cinéma et nous sommes en accord avec les intervenants de tout le milieu pour nous y opposer. Sauf le respect que je dois à la ministre du Patrimoine, nous ne pouvons être d'accord avec la position qu'elle a défendue ici. Il nous semble que le projet de loi C-10 comporte en lui-même son lot d'effets pervers — sans vouloir faire de jeu de mots — et que les conséquences appréhendées sur notre industrie sont bien trop dommageables si on les oppose au petit problème que la ministre souhaite régler.

On nous dit qu'il y aurait eu depuis la création des crédits d'impôt une ou deux œuvres qui auraient été proscrites du financement. Alors peut-on vraiment parler d'un problème? Nos amis anglophones disent souvent : « If it ain't broken, don't fix it. »

En introduisant le risque que les crédits ne soient pas accordés, cette mesure met en péril le financement nécessaire au démarrage des projets et par conséquent, leur production. De nombreux producteurs et quelques représentants de banques sont venus ici vous exprimer comment se fait le financement des productions. Ils vous ont démontré que les banques ont le risque en aversion et que certaines productions pourraient ne plus avoir accès au financement de démarrage en raison de l'incertitude de l'attribution des crédits d'impôt a posteriori. Ils vous ont

not to say ludicrous, because banks would become more concerned over film content, rather than refer to the decisions of state funding organizations, as they have been doing to date.

The rationale behind this new measure on tax credits introduced in bill C-10 is flawed from the very start.

Earlier, I talked about our significant concerns over this new measure and its meaning since it deals with morality. Many stakeholders have pointed out that currently, the Criminal Code contains all the necessary provisions to take action against filmmakers, as is the case with corporations or individuals who are all subject to the Criminal Code.

What concerns us is that much greater importance is given to existing provisions. We find this extremely alarming.

It is all the more alarming, because the minister said before this committee, and I quote:

... that pornography is not a strong enough benchmark, that the Criminal Code is not a strong enough benchmark.

But what benchmark do we want to impose? That is the question. The minister herself seems to say that our courts and legislation are not enough, so instead she proposes to give an administrative body the responsibility of deciding whether a completed film, which would have had to go through several funding stages, is contrary to the public policy.

The minister emphasizes this by claiming, and I quote:

Forth, it reasserts the principle that there is audio-visual material which may not be illegal but which taxpayers should simply not be expected to pay for.

To create a decision-making authority outside of the court system, which is based on subjectivity and on the discretion of a committee of administrators, no matter how enlightened they may be, appears to us as an unhealthy way of proceeding in a democratic society.

The Criminal Code and the courts of this country are the guarantors of public policy and we believe this is a choice our society has made, one which we can be proud of and grateful for. We do not want to have another system. We feel it is dangerous to proceed in the manner proposed under Bill C-10.

I would like to tell you about the characteristics of drama productions to help you understand the context of the situation. Indeed, the new provision of Bill C-10 goes completely against the fundamental characteristics of drama productions, which are thought provoking and which force us to question certain things. These productions highlight actions, situations and emotions which, when they deeply affect us, tell us something about ourselves. Works of drama present ideas in a whole new way. Just

également démontré que le processus d'acceptation des projets risque de devenir plus compliqué pour ne pas dire loufoque, puisque les banques se préoccuperont dorénavant du contenu des films alors qu'à ce jour, elles se référaient aux décisions des organismes d'État pourvoyeurs de financement.

Le fondement même de cette nouvelle règle sur le crédit d'impôt introduite dans le projet de loi C-10 nous semble vicié au point de départ.

J'évoquais plus tôt le questionnement sérieux que nous avons concernant cette mesure nouvelle et du sens que nous devons y donner, puisqu'il est question ici d'ordre moral. Beaucoup d'intervenants ont fait valoir qu'il existe à l'heure actuelle au Code criminel toutes les dispositions nécessaires pour intervenir auprès des responsables d'une œuvre, au même titre que des personnes morales ou des individus qui sont tous redevables devant le Code criminel.

Ce qui nous préoccupe, c'est qu'il y a ici une surenchère des dispositions existantes. Les dispositifs qui se profilent par cette surenchère nous alarment au plus haut point.

Cela nous inquiète d'autant plus, lorsque la ministre déclare, par exemple, devant ce comité que, et je cite :

[...] que la pornographie n'est pas une balise suffisante, que le Code criminel n'est pas une balise suffisante.

Mais quelle balise veut-on imposer? Là est toute la question. La ministre semble elle-même évoquer que nos tribunaux et nos lois ne sont pas suffisants et propose, en lieu et place, de confier à une instance administrative le soin de juger si un film achevé, qui aurait par ailleurs franchi plusieurs étapes lors de son financement, contrevient à l'ordre public.

D'autant plus que la ministre renchérit en affirmant que, et je cite :

Enfin, cette façon de procéder permet de réaffirmer le principe selon lequel certains types de contenus, quoique légaux, n'ont pas à être subventionnés par les contribuables.

Mettre en place un système de jugement hors des tribunaux, fondé sur la subjectivité, à la discrétion d'un comité d'administrateurs, si éclairés soient-ils, nous apparaît comme une procédure malsaine pour une société démocratique.

Le Code criminel et les tribunaux de ce pays sont garants de l'ordre public et il nous semble que c'est un choix que notre société a assumé et nous pouvons en être fiers et reconnaissants. Nous ne souhaitons pas qu'il en soit autrement. Il nous apparaît dangereux de procéder de la manière proposée par le projet de loi C-10.

J'aimerais vous entretenir des caractéristiques des œuvres dramatiques pour comprendre comment ça se situe. En effet, la nouvelle disposition du projet de loi C-10 heurte de plein fouet les caractéristiques premières des œuvres dramatiques. Les œuvres dramatiques nous confrontent et nous interpellent. Elles mettent en lumière des gestes, des situations et des émotions qui, lorsqu'ils nous touchent, nous révèlent à nous-mêmes. C'est le propre des œuvres dramatiques de confronter des notions opposées. Comme

as shadow and light are the tools used by a lighting technician, a director of photography will tell you that by creating shadows he reveals things in a new light, the one helping to reveal the other.

What is referred to as contents in the bill are in fact the tools used by creators who create entire universes. They are the master artisans of the way we perceive the society we live in. They can look at 1,000 situations, attitudes, dogmas, acts and thoughts, and see something which is revealing about our society. Creators are often trailblazers. They dare to create works which reflect the way we are. Sometimes they shock us, they make us question what we believe in, and they force us to see things in a new way. Yes, these creators are in our face, but we need them to provoke discussion, and this discussion is healthy in our society, because they allow us to put things in their proper context, to evolve and ultimately we are better off for being provoked into a new way of thinking, rather than sleeping-walking through life.

We certainly doubt that the people who manage the tax credit program know much about the language of cinema and can appreciate what an artistic creation is all about, or whether they can even appreciate just a part of it, which would be even worse. We doubt that even with guidelines, these people would not appreciate an artistic creation in its entirety, in fact, we think these guidelines would make appreciating it even more difficult. But we really do not expect them to get it.

In our opinion, Bill C-10 violates freedom of expression. It imposes rules governing tax credit eligibility, and these rules will probably cause some creators to censor themselves, and therefore they will not deal with certain subjects, or approach a subject in a manner which will be more acceptable to producers and government officials. If we are told that there will be no censorship, we will nevertheless probably be affected by an insidious form of censorship, because producers will choose their subjects carefully, they will deal with issues differently and therefore the artistic quality of the productions will be affected, either because the artists chose to create them differently, or because the producers chose to take a different angle. If that happens, we will all be losers.

It is also an unconscionable rule. The new provision in Bill C-10 is unfair because it only applies to domestic productions and does not apply to standard productions that are "turn-key" productions, which are produced for a foreign producer rather than a domestic one. This is, at the very least ironic and that too does not make sense.

This policy goes completely against the non-interventionist stance Canadian governments have normally taken with regard to audio-visual productions. As far as regulating the broadcasting of violent television shows was concerned, the government chose to allow the broadcasters to warn the viewing audience rather than legislating restrictions.

l'ombre et la lumière sont les instruments de l'éclairagiste, un directeur photo vous dirait que c'est en créant des ombres que l'on révèle ce qui doit être mis en lumière, l'un permet de révéler l'autre.

Ce qu'on nomme ici des contenus sont des outils avec lesquels les créateurs composent des univers. Ils sont les maîtres artisans de ce regard fin sur notre société. Ils y trouvent 1 000 situations, attitudes, dogmes, gestes et pensées dans lesquels ils perçoivent un reflet révélateur de notre société. Ce sont souvent des précurseurs. Ils osent nous offrir cette palette comme un miroir de nousmêmes. Parfois ils choquent, ils ébranlent nos certitudes et ils nous confrontent. Oui, ils dérangent, mais ils sont nécessaires aux débats d'idées et ces débats sont sains dans une société, ils lui permettent de se situer, d'évoluer et finalement, nous en sommes plus riches d'une réflexion assumée à l'inverse d'une réflexion qui serait occultée.

Nous doutons fortement que les gestionnaires du programme de crédits d'impôt soient à ce point avisés sur l'écriture cinématographique pour être en mesure d'apprécier le contenu d'une œuvre, ni en partie, ce qui serait pire, non plus que dans son ensemble, ce dont nous doutons et ce, même avec des lignes directrices, et à plus forte raison avec des lignes directrices. Ce n'est pas du moins ce qu'on attend d'eux.

Selon nous, le projet de loi C-10 va à l'encontre aussi de la liberté d'expression. Il impose des règles concernant l'accès aux crédits d'impôt qui inciteront probablement certains créateurs à s'autocensurer pour ne pas traiter de certains sujets ou à adopter un angle d'approche qui serait plus acceptable aux yeux des producteurs et aux représentants de l'administration publique. S'il ne nous est pas permis de présumer qu'il y aura censure, il est fort probable que nous ferons face à une forme insidieuse de censure sur le choix des sujets, sur le traitement et sur la qualité artistique de nos œuvres, soit par les artistes eux-mêmes, soit par les producteurs. Nous en serons tous perdants.

Cette règle aussi est inique. La nouvelle disposition du projet de loi C-10 est inéquitable puisqu'elle ne s'applique qu'aux productions domestiques et qu'elle échappe aux productions de service, c'est-à-dire les productions « clés en main » faites pour un producteur étranger par un producteur local. Cela est pour le moins paradoxal et c'est un autre aspect qui manque de cohérence.

Il me semble que cette politique tranche incontestablement avec l'habitude non interventionniste des gouvernements canadiens en matière d'œuvres audiovisuelles. Quand il a été question de réglementer la diffusion des œuvres à caractère violent à la télévision canadienne, le gouvernement a plutôt choisi de laisser les diffuseurs en avertir le public plutôt que légiférer dans le sens d'une contrainte.

However, some Canadian television stations only show this type of production to Canadian viewers. The vast majority of these productions are American, and some of them are often standard productions.

Canada is the only country in the world which shares a border with the largest producer of television shows in the world, and Canada produces programs in the same language as do the Americans. Because of the difference in size of the American and Canadian markets, Canada is flooded with American audiovisual productions and culture, and therefore our domestic industry cannot survive or thrive without government support.

Because of the unfairness of the tax credit policy in this sector, any potential positive impact, if public policy was really at stake, would in effect be irrelevant.

Canada and Quebec have created a dynamic film industry which produces programs for our citizens which reflect our national cultures. The industry employs many Canadians with a range of talents, and most of them work on independent productions, which partly depend on tax credits. Thanks to support from the government, we can add our voices to the wealth of cultural diversity. We have concluded that this controversial provision of the bill will only make our industry more vulnerable to massive competition from the Americans.

The economic situation of our members is closely related to the vitality of Quebec's film industry. In the current global context, which is dominated by American movies, our own film industry will not be able to survive and prosper unless the things which have made it successful until now can be improved, so that our film industry can grow and thrive. At stake is the creativity of our directors, the skills of our technical teams, the know-how of our producers, and certainly all the funding mechanisms which support these productions. Among these, tax credits play a vital role.

In conclusion, I know that from the beginning of your deliberations you have heard from many witnesses who have told you about the extent of the fall-out of the provisions of Bill C-10. Let's not forget that the artistic sector has spoken with one voice.

I would like to end by conveying to you the most important message on behalf of the 2,800 craftsmen and technicians I represent. Bill C-10 contains provisions which will harm the film industry. It contains provisions which stand in the way of a thriving cultural industry. From a public policy point of view, these provisions are completely unacceptable, on top of being useless and inappropriate. On behalf of the members of AQTIS, I would ask that you, members of the Senate, do everything in your power to ensure that this provision is eliminated. Thank you for listening to me. I would be pleased to answer any questions you may have.

The Chair: Thank you for your very interesting presentation. We will continue with the second witness.

Il se trouve que certaines stations de télévision canadienne n'ont pourtant que ces œuvres à offrir au public canadien. Il se trouve que la très grande majorité de ces œuvres sont des productions américaines et que quelques-unes d'entre elles sont parfois produites en production de service.

Le Canada est le seul pays au monde à partager sa frontière avec le plus grand producteur d'émissions de télévision au monde et qui produit des émissions dans la même langue que lui. La disparité de la taille des marchés fait en sorte que face à l'omniprésence des produits audiovisuels et de la culture états-unienne, notre industrie ne peut vivre, survivre et progresser sans le soutien de l'État.

L'iniquité dans les politiques de crédit d'impôt à cet égard fait en sorte que l'impact positif appréhendé, s'il était véritablement question d'ordre moral, serait véritablement nul.

Nous avons bâti au Québec et au Canada une industrie cinématographique dynamique qui nous permet d'offrir à notre population des œuvres qui démontrent nos cultures nationales. Cela fait appel à la diversité des talents canadiens en très grande partie via la production indépendante tributaire, entre autres, des crédits d'impôt. Ce soutien gouvernemental nous permet d'ajouter notre voix à la richesse de la diversité culturelle. Nous en concluons que cette disposition tant décriée du projet de loi ne fait rien d'autre que fragiliser notre industrie face à ce concurrent puissant que sont les États-Unis.

La situation économique de nos membres est étroitement liée à la vitalité de l'industrie cinématographique québécoise. Dans le contexte mondial actuel, caractérisé par la domination de la production cinématographique des États-Unis, notre cinématographie ne pourra survivre et prospérer que si chacun des éléments qui a fait son succès est en mesure de repousser les limites de son expertise. On parle de la créativité de nos réalisateurs, de la compétence de nos équipes techniques, du savoir-faire de nos producteurs et certainement de l'ensemble des dispositifs de financement qui permettent de soutenir les productions. À ce titre, les programmes de crédits d'impôt jouent un rôle essentiel.

En conclusion, je sais que vous avez entendu depuis le début de vos travaux une foule d'intervenants venus vous dire l'ampleur des impacts négatifs des dispositions du projet de loi C-10. Faut-il le rappeler, les artisans de cette industrie sont unanimes.

En terminant, le message le plus important que je veux vous laisser est celui des 2 800 artisans et techniciens que je représente. Le projet de loi C-10 contient des dispositions qui sont préjudiciables à l'industrie du cinéma. Il contient des dispositions qui nuisent au développement d'une culture forte. En plus du point de vue de l'ordre public, elles sont totalement inacceptables, en plus d'être inutiles et inappropriées. Au nom des membres de l'AQTIS, je vous demande à vous, membres du Sénat, de faire tout en votre pouvoir pour que cette disposition soit retirée. Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée et je suis disponible pour répondre à vos questions.

Le président : Nous vous remercions de votre très intéressant exposé. Nous allons continuer avec le deuxième témoin

[English]

The Chair: Mr. Laudan, please proceed.

Carl Laudan, Producer and Director, Cinéman Films Inc. and Sheltered Life Productions Inc.: Thank you for having me here today. I am not as famous or renowned as many of the recent witnesses from the film and television industries. Because I am a new filmmaker in this country, I can speak to some things that have not been covered yet regarding Bill C-10's proposed provisions for film and video tax credits. I hope my testimony will help. I will be brief. I note that I am appearing before this committee in my personal capacity and that my remarks today are my personal views.

Film and television production in Canada directly employs accountants, lawyers, technicians, actors, IT, insurance companies and their employees, banks and their workers, government departments at all levels and many other related service companies and individuals.

Taking away our tax credits takes away employment from all these different elements of our society and these hard-working individuals and their families. If provisions in Bill C-10 for the film and television industry's tax credits become law without being amended as the Canadian Film and Television Production Association suggests, then I will likely be forced to leave Canada because there will be no way to make films in this country as a resident Canadian. Only Americans and other foreigners will be able to make films here. All the Canadian film makers I know feel the same way.

I am a westerner, born and raised in Vancouver, and I presently live in Montreal with my co-vivant. She writes; I direct, produce and edit our films. I am one of the feature film makers of this country and, being in the final stages of finishing my first feature film, one of the newest. Unlike David Cronenberg or Atom Egoyan, I and the vast majority of feature film directors in this country are members of the working poor. It must come as some surprise that we are not, in fact, rich. You would think that, with show business, comes fabulous, spontaneous wealth. Not so.

Let me take my first feature film *Sheltered Life* as an example of why poverty in the Canadian film industry is so normal. I shot *Sheltered Life* in Vancouver last summer. It played in the south of France last month with Perspective Canada Cannes, one of only four English language Canadian feature films invited by Telefilm for that honour and that special promotion. We made our film for a very low budget; we were the lowest budget production showcased there.

[Traduction]

Le président : Monsieur Laudan, s'il vous plaît.

Carl Laudan, producteur et réalisateur, Cinéman Films Inc. et Sheltered Life Productions Inc.: Merci de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui. Je ne suis ni aussi célèbre ni aussi illustre que bon nombre de vos récents témoins du secteur du cinéma et de la télévision. Comme je suis un nouveau cinéaste dans ce pays, je peux parler de certaines choses qui n'ont pas encore été mentionnées au sujet des dispositions du projet de loi C-10 concernant les crédits d'impôt pour productions cinématographiques ou magnétoscopiques. J'espère que mon témoignage vous sera utile. Je serai bref. Je vous signale que je comparais devant vous à titre personnel et que mes observations aujourd'hui ne reflètent que mes opinions personnelles.

La production cinématographique et magnétoscopique au Canada crée de l'emploi direct pour des comptables, des avocats, des techniciens, des acteurs, des spécialistes de la technologie de l'information, des compagnies d'assurance et leurs employés, des banques et leurs travailleurs, des ministères de tous les niveaux de gouvernement et bien d'autres sociétés et particuliers qui offrent des services connexes.

Si on nous enlève nos crédits d'impôt, on privera du même coup tous ces différents éléments de notre société ainsi que toutes ces personnes qui travaillent fort et leurs familles de leur emploi. Si les dispositions du projet de loi C-10 concernant les crédits d'impôt pour productions cinématographiques ou magnétoscopiques sont adoptées, sans les modifications proposées par l'Association canadienne de production de films et de télévision, je serai probablement forcé de quitter le Canada car il ne sera plus possible pour un résidant canadien de tourner des films dans ce pays. Seuls les Américains et d'autres étrangers pourront faire des films ici. Tous les cinéastes canadiens que je connais partagent ce sentiment.

Je suis originaire de l'Ouest, je suis né et j'ai grandi à Vancouver et j'habite maintenant à Montréal avec ma conjointe. Elle écrit; je dirige, je réalise et je fais le montage de nos films. Je fais partie des cinéastes canadiens qui tournent des longs métrages et, comme j'en suis aux dernières étapes de mon premier film, je suis un des plus nouveaux. Contrairement à David Cronenberg ou Atom Egoyan, comme la vaste majorité des réalisateurs de long métrage canadiens je fais partie des travailleurs pauvres. Vous devez être surpris d'apprendre que nous ne sommes pas riches. Vous pensez peut-être que dans le monde du spectacle, la célébrité et la richesse viennent spontanément. Ce n'est pas le cas.

Permettez-moi de prendre mon premier long métrage intitulé Sheltered Life comme exemple pour illustrer pourquoi la pauvreté est tellement normale dans l'industrie cinématographique canadienne. J'ai tourné Sheltered Life à Vancouver l'été dernier. Il a été présenté le mois dernier, dans le Sud de la France, dans le cadre de Perspective Canada Cannes, où il était l'un de quatre longs métrages canadiens de langue anglaise qui ont eu l'honneur d'être invités par Téléfilm et à bénéficier de cette promotion spéciale. Notre film a été réalisé avec un très petit budget; en fait, parmi les films présentés à Cannes, le nôtre avait le plus petit budget.

My producer and I spent six months full-time putting the application together to ask Telefilm for production investment — unpaid work with no guarantee that we would get the equity loan. Between 3 and 5 per cent of applications are successful. In that application, Telefilm demands that a full and complete budget, financing statement and cash flow be submitted, among many other things. If any of these documents do not pass Telefilm's rigorous business practice checks, everything stops. If Telefilm does not like the film on a creative level or for any reason, really, everything stops. Access to Telefilm's financing only comes from a completely financed film and the proof of that on paper. If just one part of the financial picture drops out, everything drops out. Whenever a feature film gets made in Canada, it is a small miracle.

As has been laboriously stated before, the tax credit is the only hard money out there for film makers in this country. It is even more critical for new film makers like myself, and that is the majority of us. For small films, the legal fees involved with securing the bank loan against the tax credit makes the exercise nearly a zero sum game. We cannot afford them, so we have to find someone willing to guarantee that loan without using lawyers. For *Sheltered Life*, that was my father. With first-time and second-time film makers, it is family or friends that make it possible and who share the risk. It is not like we have a choice.

We received Telefilm's positive response only a week before our cameras rolled, four weeks after pre-production had commenced. By that time, we had already spent a lot of money. If we did not have a loan against our tax credits, there would have been no money to start, no money to secure locations, buy consumables, set props, wardrobe, set up an office, in my case, in my mother's garage, no money to hire anyone, and no money to pay a bond on our cast for the union. If we had waited until Telefilm's response to start pre-production, we would have had to push the film to the next year because of the availability of our cast. Getting a film actually made requires the strength to pick a date and stick with it. If you can put things off until next year, it happens the year after and so on, and your film never gets made.

However, even with Telefilm involved, we had a gap in our financing that I had to plug with something. Telefilm is not allowed to invest more than 65 per cent of the equity in a low-budget film, and it is fewer percentage points for bigger budgets, so I had to invest all my directing and producing fees back into the production budget, and so did all the other five producers on my film to try to close that gap to complete financing, to trigger Telefilm's money. Because our fees were deferred, we could not factor those into our tax credits, which dropped their value. Admissible labour is only counted based on cash payment. The gap was smaller, but it was still there and, at the end of the day, my father had to save the day again by helping to eliminate that

Mon réalisateur et moi avons passé six mois à plein temps à préparer la demande d'investissement à Téléfilm — un travail non rémunéré sans garantie que nous obtiendrions un prêt participatif. De 3 à 5 p. 100 des demandes sont acceptées. Téléfilm exige que soient inclus dans la demande un budget détaillé, un état de financement et des liquidités, parmi bien d'autres renseignements. Si un seul de ces documents ne résiste pas à l'examen rigoureux des pratiques commerciales de Téléfilm, tout s'arrête. Si, pour une raison ou une autre, Téléfilm n'aime pas un film sur le plan créatif, tout s'arrête. Téléfilm n'investit que dans les films dont tout le financement est en place, preuve à l'appui. Si une seule source de financement fait défaut, tout s'arrête. C'est un petit miracle, chaque fois qu'un long métrage est tourné au Canada.

Comme d'autres l'ont déjà expliqué en long et en large, le crédit d'impôt est la seule source de financement sûre pour les cinéastes canadiens. Il est encore plus important pour les nouveaux cinéastes comme moi, c'est-à-dire la majorité d'entre nous. Pour les petits films, les frais d'avocat relatifs à l'obtention d'un prêt bancaire avec comme garantie le crédit d'impôt sont prohibitifs. Ils sont trop élevés pour nous, alors nous devons trouver quelqu'un qui est prêt à garantir le prêt sans que nous passions par des avocats. Dans le cas de *Sheltered Life*, ce garant était mon père. Les cinéastes qui tournent leur premier ou leur deuxième film doivent compter sur l'aide de leur famille ou de leurs amis qui accepteront de partager le risque. Nous n'avons pas le choix.

Nous avons reçu une réponse positive de Téléfilm une semaine seulement avant le début du tournage, quatre semaines après le début de la préproduction. Nous avions déjà dépensé beaucoup d'argent. Si nous n'avions pas pu utiliser nos crédits d'impôt pour obtenir un prêt, nous n'aurions pas eu d'argent pour démarrer, pas d'argent pour trouver les lieux de tournage, pour acheter des biens non durables, des accessoires, des costumes, pour installer un bureau, dans mon cas, dans le garage de ma mère, pas d'argent pour embaucher qui que ce soit, et pas d'argent pour verser une caution au syndicat pour nos acteurs. Si nous avions attendu la réponse de Téléfilm avant de commencer la préproduction, nous aurions été obligés de remettre le tournage à l'an prochain parce que nos acteurs n'auraient plus été disponibles. Pour réaliser un film, il faut avoir la force de choisir une date et de s'y tenir. Si vous pouvez remettre le tournage jusqu'à l'an prochain, et repousser d'année en année, le film ne se fait jamais.

Toutefois, même avec la participation de Téléfilm, il nous manquait de l'argent que j'ai dû trouver quelque part. Téléfilm n'a pas le droit d'investir plus de 65 p. 100 du capital d'un film à faible budget, et quelques pourcentages de plus pour les plus grosses productions, de sorte que j'ai été obligé d'investir la totalité de mes honoraires de réalisateur et de producteur dans le budget du film, tout comme l'ont fait les cinq autres producteurs de mon film afin de compléter le financement et que Téléfilm puisse investir. Comme nos honoraires ont été différés, nous n'avons pas pu en tenir compte dans le calcul de nos crédits d'impôt qui ont donc perdu de leur valeur. Les coûts de maind'œuvre admissible sont calculés uniquement en fonction de

gap at a much higher risk than the loan he had already guaranteed against the tax credits. This is no small or easy thing to ask of a family member.

We only make my fees back if the film makes sales in the marketplace. Everyone else gets paid except for the film makers. That is how it works in Canada for the vast majority of us. Very few films are actually able to pay the fees of the producers or the directors, or even small portions of them. In a very real sense, we the film makers do not directly benefit from tax credits; however, because of them, we are able to employ our casts and crews, which are usually large.

On my tiny film *Sheltered Life*, we had 44 people in our production crew, 17 actors, and in post production we employed at least another 25 people. Everyone was paid except the film makers. Larger films and television shows employ many more people than that, and put food on the table for, at the very least, 125,000 Canadians families a year.

If the Minister of Heritage thinks our film is offensive, then what happens? Well, we do not get the tax credits. Thus, we do not qualify as a Canadian film, so we have to give back our Telefilm money and our BC Film money. Who gets to do that? We have already spent every penny of it. I guess the Minister of Heritage would have to explain to my father why it is important to try to bankrupt our family because our film offends her. This seems rather cruel and unusual to both of them. I would not envy anyone explaining that kind of thing to my dad. Even though he is a staunch Conservative, I suspect he would not understand how this treatment of the situation was Conservative at all.

Banks do not make much money on financing tax credits for film and TV. If a single film defaults on their tax credit loan, it would take between 50 and 100 such loans to pay for that single failure. We only make a few hundred films a year in this country, and there are only a few suppliers of tax credit loans to the industry. By my calculations, and I am not an expert, one single film's tax credit being revoked would wipe out somewhere between one quarter and half the annual banking profits for our entire industry.

The Minister of Heritage has said that she is considering revoking only a handful of films' tax credits a year. Clearly, this spells ruin for us all. In fact, if film and television tax credits are not guaranteed, if the Minister of Heritage is allowed to revoke them for any reason short of criminality, banks will not loan money against them for anyone. It is pretty simple.

versement comptant. L'écart était moins grand, mais il existait néanmoins et, au bout du compte, c'est encore une fois mon père qui a sauvé la mise en comblant cet écart à un risque beaucoup plus élevé que le prêt contre les crédits d'impôt dont il s'était déjà porté garant. Ce n'est pas facile de demander à un proche d'assumer un tel risque.

Je toucherai mes honoraires uniquement si le film se vend sur le marché. Tous les autres sont rémunérés, sauf les cinéastes. C'est ainsi que cela fonctionne pour la vaste majorité d'entre nous au Canada. Très peu de films génèrent assez de revenus pour que les producteurs et les réalisateurs touchent même une infime partie de leurs honoraires. En fait, nous, les cinéastes, ne bénéficions pas directement des crédits d'impôt; cependant, grâce à ces crédits, nous pouvons embaucher nos acteurs et nos équipes du tournage, qui comptent généralement un grand nombre de personnes.

Pour mon minuscule film *Sheltered Life*, nous avions une équipe de production de 44 personnes, 17 acteurs, et au moins 25 autres personnes dans l'équipe de postproduction. Tout le monde a été rémunéré, sauf les cinéastes. Les films à plus gros budget et les grandes émissions de télévision emploient bien plus de personnes et assurent la subsistance d'au moins 125 000 familles canadiennes chaque année.

Si la ministre du Patrimoine trouve que notre film est de mauvais goût, qu'arrivera-t-il? Eh bien, nous n'obtiendrons pas les crédits d'impôt. Ainsi, nous n'aurons pas le droit de tourner un film canadien, nous devrons rendre l'argent à Téléfilm et à BC Film. Qui peut faire cela? Nous avons déjà tout dépensé jusqu'au dernier cent. Je suppose que le ministre du Patrimoine serait obligé d'expliquer à mon père pourquoi il est important d'acculer ma famille à la faillite sous prétexte qu'elle trouve notre film scandaleux. Ça me semble un traitement plutôt cruel et inhabituel pour les deux. Je ne voudrais pas être celui qui doit expliquer cela à mon père. Même s'il est un conservateur convaincu, je soupçonne qu'il se demanderait ce qu'il y a de conservateur dans un tel traitement.

Les banques ne gagnent pas beaucoup d'argent en finançant les crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision. Si un seul de ces prêts n'est pas remboursé, il faudra de 50 à 100 prêts pour compenser ce seul défaut de remboursement. Nous tournons seulement quelque centaines de films par année dans ce pays, et il n'y a que quelques institutions qui consentent des prêts à l'industrie en acceptant le crédit d'impôt comme garantie. D'après mes calculs, et je ne suis pas un expert, l'annulation d'un seul crédit d'impôt aurait pour effet de supprimer d'un quart à une moitié les bénéfices que les banques tirent de l'ensemble de notre industrie chaque année.

La ministre du Patrimoine a dit qu'elle pense annuler seulement une poignée de crédits d'impôt par année. Ce serait la ruine pour nous tous. En fait, si les crédits d'impôt pour le cinéma et la télévision ne sont pas garantis, si la ministre du Patrimoine a le droit de les annuler pour n'importe quelle raison hormis un acte criminel, les banques ne les accepteront pas comme un nantissement pour accorder un prêt à qui que ce soit. C'est aussi simple que cela.

The bank loan again the tax credit is the cash we use to start film making. With no cash, there is no filming. No film makers means no films.

The argument has been raised that if our content is deemed contrary to public policy we can make our films with our own private money. Especially when it comes to first-time or unproven film makers helming a project, there is literally no chance of finding such money with the exception of the film makers themselves, should they be lucky enough, and their immediate family and friends. Knowing, surely, that films cost multiples of millions of dollars to make, this limitation makes it possible for only the voices of the truly rich to be heard as our nation's cultural expression.

Canadians, as I understand them, being one of them myself, are not interested in limiting our cultural expression to solely the expression of the extremely wealthy. Film, like any art, is a medium that should be allowed to express the dreams and realities of all our society, and especially the world of the majority of our population, the hard-working Canadians whose tax dollars are used to help raise our own voices to speak to our own country and the world at large through our nation's cinema.

Sheltered Life was hard to make. It is a film set in a women's shelter, about violence. It is an ensemble film, with 13 of our 16 actors being women. We failed twice in raising the financing to make our film before we were able to bring it together in Vancouver. Those two times we failed, we were stopped because various people involved in the project selection process disagreed with our content. One such reader's report included the phrase, "Call me a honky, but I do not believe this white character would befriend this non-white character ever, let alone as quickly as is done in the screen play." That reader's report removed tens of thousands of dollars from our film's budget. This is an example of the kind of biased subjective censorship we already face.

Based on the personal bigotry of various individuals in our industry, it is already very difficult to make a nuanced socially conscious film. I would like to see this kind of censorship reduced. The implications of Bill C-10 are the opposite. It adds a new level of censorship on top of all the other ones we already have. It leaves open a new level of subjective personal censorship, not one fewer. The only difference is that this time, the censor will likely bankrupt the film makers and their families and anyone else who has been valiant enough to help finance their film by guaranteeing them at the bank.

The government insists that this new measure is to inhibit the production of some films that are contrary to public policy. They apparently agree with some special interest groups and lobbyists who feel that beyond the Criminal Code, some new moral and ethical standard should be described and employed to limit the films we make with taxpayers' money.

Le prêt bancaire contre le crédit d'impôt est l'argent comptant dont nous avons besoin pour commencer à réaliser un film. Sans argent, il n'y a pas de film. Sans cinéaste, il n'y a pas de film.

On a dit que si notre film est jugé contraire à la politique publique, nous pouvons réaliser nos films avec nos propres fonds. Il est absolument impossible de trouver ces sommes, surtout pour quelqu'un qui tourne son premier film ou qui n'a pas encore fait ses preuves. Les seuls qui échapperaient à cette règle sont les cinéastes qui ont la chance d'avoir assez d'argent pour financer eux-mêmes leur film ou de pouvoir compter sur la famille immédiate et leurs amis. Sachant qu'un film coûte plusieurs millions de dollars à tourner, il n'y a que les très riches qui pourront se faire entendre l'expression culturelle de notre nation se résumant à leurs voix.

Les Canadiens, tels que je les connais, et j'en suis un moimême, ne souhaitent pas limiter notre expression culturelle à la seule expression des très riches. Le cinéma, comme n'importe quel art, est un moyen qui devrait permettre l'expression des rêves et des réalités de tous les éléments de la société, et surtout d'exprimer la réalité de la majorité des Canadiens qui travaillent fort et dont les impôts les aident à lever la voix pour nous adresser à notre pays et au monde entier à travers notre cinéma.

Sheltered Life a été très difficile à réaliser. L'action se déroule dans un refuge pour femmes; c'est un film sur la violence. Il s'agit d'un film choral, dont 13 des 16 acteurs sont des femmes. Nous nous sommes heurtés à un refus à deux reprises en essayant d'obtenir du financement avant d'être en mesure de le faire à Vancouver. À ces deux reprises, le refus était attribuable au fait que différentes personnes participant au processus de sélection du projet n'étaient pas d'accord avec notre contenu. Un des rapports de ceux qui ont révisé le scénario comprenait la phrase suivante : « Traitez-moi de honky, mais je ne crois pas que ce personnage blanc se lierait jamais d'amitié avec ce personnage non blanc, surtout pas aussi rapidement que dans le scénario. » En raison du rapport de ce lecteur, des dizaines de milliers de dollars ont été soustraits au budget de notre film. Voilà un exemple du type de parti pris, de censure tendancieuse à laquelle nous devons déjà faire face.

En raison de l'intolérance personnelle de différentes personnes dans notre industrie, il est déjà très difficile de réaliser un film nuancé à conscience sociale. J'aimerais voir ce type de censure réduit. Le projet de loi C-10 fait tout le contraire. Il ajoute un nouveau palier de censure en plus de ceux qui existent déjà. Il ajoute un nouveau palier de censure subjective personnelle, plutôt que d'en enlever un. La seule différence est que cette fois-ci, le censeur pourra mener à la faillite les cinéastes, leur famille ainsi que toute autre personne qui a eu le courage de les aider à financer le film en leur offrant une garantie bancaire.

Le gouvernement insiste sur le fait que cette nouvelle mesure vise à empêcher la production de certains films qui sont contraires aux politiques publiques. Le gouvernement semble être d'accord avec certains groupes d'intérêt et de pression qui considèrent qu'au-delà du Code criminel, il faudrait appliquer une norme morale et éthique pour limiter le nombre de films que l'on produit avec l'argent du contribuable.

Any moral and ethical standard employed to limit filmmakers expression, in particular the way it is being proposed in Bill C-10, is itself morally and ethically bankrupt because of the damage it will do to our industry, those who work in it, and the friends and families of the filmmakers who try to help them. These special interest groups say that they stand for family values, but what kind of family values are those that destroy so many real actual families?

The film selection process is already a minefield. Bill C-10 sets a new mine in that field that will take out the last remaining footpath we have to cross the field. The only people allowed to make films in this country will be those rich enough to build a bridge over it with their own personal fortunes, or the Americans and other foreigners who will be given access to our hard-working Canadian taxpayers' money through a back door. Their films, no matter what they are about and how offensive they are, will be subsidized by our tax dollars. That truly is the most disgusting thing.

Thank you for your attention and the time and opportunity to voice my concerns and speak freely.

The Chair: Thank you, sir, for a most revealing presentation.

[Translation]

We will now move on to questions.

Senator Fox: I will ask Ms. Pradier some questions and then I will come back to Mr. Laudan. Ms. Pradier, I see that you represent 2,800 sound and image technicians. We have to realize how important the film industry is because it employs so many people with a range of skills. One of the reasons Montreal attracts so many domestic and foreign productions is because people recognize the skills your members have, not only in Montreal and Quebec, but also elsewhere. Can you speak to that?

Ms. Pradier: That is right. I would say that, given the number of domestic productions we work on, versus the number of foreign ones, be they American or co-productions with Europe, Quebec is doing fairly well, because there are so many productions in our province compared to elsewhere in Canada.

As a result, our industry is very dynamic because we work on American productions and learn state-of-the-art skills from them. These skills are reinvested in our domestic productions, and even though they are smaller in scope, they give rise to a lot of creativity and know-how. It all goes back to the Americans. The fact that we have such a strong domestic industry helps us to maintain a consistent level of productions and a balance, which allows for a relatively stable industry. This year in particular, for instance, given the much lower number of American productions in Canada because of the anticipated actors' strike in the States, the parity of the Canadian dollar, and new tax credits south of the

Toute norme morale et éthique utilisée pour limiter l'expression des réalisateurs, surtout de la façon proposée dans le projet de loi C-10, n'a aucun fondement moral ou éthique en raison des préjudices que cela apportera à notre industrie, à ceux qui y travaillent, ainsi que les amis et familles des cinéastes qui essaient de les aider. Ces groupes d'intérêt affirment qu'ils se portent garants des valeurs familiales, mais quelles sont ces valeurs familiales qui visent à détruire des familles réelles?

Le projet de loi C-10 pose une mine supplémentaire dans ce champ qui viendra bloquer le dernier chemin auquel nous avions accès. Les seules personnes auxquelles on permettra de réaliser des films dans ce pays seront des personnes assez riches pour construire un pont au-dessus du champ de mines avec leur propre fortune personnelle, ou les Américains et autres étrangers qui auront accès à l'argent des contribuables canadiens par la porte d'en arrière. Leurs films, peu importe leur sujet et à quel point ils font offense, recevront des subventions à même nos impôts. C'est l'aspect le plus écœurant de cette situation.

Je vous remercie de votre attention et de l'occasion que vous m'avez donnée pour exprimer mes préoccupations et parler librement.

Le président : Merci, monsieur, de votre exposé très révélateur.

[Français]

Nous allons procéder maintenant à la période des questions.

Le sénateur Fox: Je poserai des questions à Mme Pradier et je reviendrai à M. Laudan. Madame Pradier, je vois que vous représentez 2 800 techniciens de l'image et du son. Il faut réaliser l'importance pour l'industrie du cinéma d'avoir beaucoup d'expertises. L'une des raisons pour lesquelles on attire à Montréal autant de productions domestiques et étrangères, c'est dû à l'expertise reconnue de vos membres, non seulement à Montréal et au Québec, mais à l'extérieur des frontières. Pourriez-vous faire un commentaire là-dessus?

Mme Pradier : C'est juste. Je dirais que, dans l'équilibre entre la production domestique et celle qu'on fait pour le compte des productions étrangères, américaines ou de coproductions avec l'Europe, la situation du Québec est assez privilégiée, car on a une production domestique très forte comparativement à d'autres provinces canadiennes.

Ceci fait en sorte qu'il y a une espèce de dynamisme où on profite des productions américaines pour aller chercher une expertise de pointe. Elle est réinvestie dans la production domestique et cette dernière, même si elle est moins riche, suscite beaucoup de créativité et de débrouillardise. Tout cela revient vers les Américains. Le fait qu'on ait une production domestique qui soit à ce point importante permet justement un continuum de production et un équilibre qui nous permet d'être relativement stables. Particulièrement cette année, par exemple, où il y a vraiment une chute des tournages américains à l'échelle canadienne en raison de la grève appréhendée des acteurs

border, Quebec is still able to weather the storm because of its vigorous domestic film industry.

Senator Fox: I should have begun by thanking you for being here today. We truly appreciate it. We heard from several industry organizations, such as the APFTQ and the SARTEC. I also wanted to hear from the unions, because they are extremely important to us. Speaking of unions, I do not want to change the subject, but was an agreement reached with the Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, or is that still an ongoing issue?

Ms. Pradier: We are still working on it. On May 15, a bill to amend the status of Quebec artists was tabled. Some lose ends remain to be tied before the bill can be applied. We are waiting to see whether the bill will be adopted this session or next fall. We are in the process of tying up all the lose ends.

Senator Fox: The Mayor of Montreal appeared before the committee to talk about how this bill could deal a severe blow to the industry because of the negative impact it would have. Do you basically have a monopoly on domestic productions?

Ms. Pradier: Yes.

Senator Fox: It is also important to attract foreign productions because they represent a challenge to your members. If I understand correctly, some of these foreign productions are so big that your members can give full flight to their creativity. Do you think there is a problem with regard to how competitive we are? For example, we have learned that the State of Michigan is offering tax credits of 40 per cent. If you factor in the strength of the Canadian dollar, and so on, do you think that this bill will make Montreal more competitive or simply add to the problem you have described?

Ms. Pradier: There is no doubt that having two types of production — domestic and American — definitely creates a great deal of dynamism. Foreign productions give us access to new, advanced technologies that we may some day be able to use in our work. This also creates a production volume that allows us to maintain post-production service centres that can handle all sizes of productions. There is no doubt that this is a very significant contribution.

Earlier, I was talking about the inequity as regards standard productions or co-ventures. I think that this is unacceptable at the outset from the point of view Canadian citizens. We are not talking just about production, there is also an issue involving product use. Once we jeopardize domestic production, we will clearly be benefiting American production.

Senator Fox: It is true that we could find ourselves in a rather strange situation in which a Canadian or Quebec producer wanted to make a film in Montreal, but there would be a fear that

américains, de la parité du dollar et de l'apparition de nouveaux crédits d'impôt chez nos voisins du Sud, au Québec, on arrive à passer à travers cette année de crise relative dû au fait qu'on a une très forte production domestique.

Le sénateur Fox: J'aurais dû commencer par vous remercier d'être ici aujourd'hui. On l'apprécie énormément. On a entendu l'opinion de plusieurs membres du secteur, que ce soit l'APFTQ, la SARTEC et autres. Je voudrais avoir en plus l'opinion des gens qui sont dans les syndicats, parce que c'est extrêmement important pour nous. En parlant de syndicat, je ne veux pas bifurquer, mais est-ce qu'il y a eu un règlement ou une entente à l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son ou si c'est un sujet brûlant?

Mme Pradier : On y travaille encore. Il y a eu un premier projet de loi pour modifier la loi sur le statut de l'artiste québécois, qui a été déposé le 15 mai. Certaines ficelles restent à attacher pour que cela puisse être mis en application. On attend de voir si cela sera adopté lors de cette session ou si ce sera reporté à l'automne. On est en train d'attacher les dernières cordes.

Le sénateur Fox : On a eu la visite du maire de Montréal, qui nous a parlé du danger économique pour l'industrie qui pourrait résulter de ce projet de loi, à cause des conséquences néfastes qui en découlent. Vous avez pas mal le monopole des productions domestiques?

Mme Pradier: Oui.

Le sénateur Fox: Il est important d'attirer les productions étrangères également pour les défis que cela représente pour vos membres. Si je comprends bien, plusieurs productions étrangères ont ce genre de budget qui permet à vos membres de se servir de toute leur créativité. Est-ce que vous trouvez qu'il y a un problème du point de vue compétitivité? Par exemple, on nous dit qu'en ce moment, au Michigan, ils sont rendus avec des crédits d'impôt de 40 p. 100. Alors si vous ajoutez le dollar canadien, est-ce que ce projet de loi vient aider la compétitivité de Montréal ou ajouter au problème?

Mme Pradier: C'est-à-dire que le fait d'avoir les deux types de production, domestique et américaine, crée un dynamisme très intéressant. Les productions étrangères nous donnent accès à des technologies nouvelles et de pointe qu'on peut éventuellement intégrer. Cela crée aussi un volume de production qui nous permet de maintenir des centres de service et de postproduction adéquats pour tous les types d'envergure de production. C'est certain que cet apport est très intéressant.

Je parlais de l'iniquité tout à l'heure par rapport aux productions de service ou aux « coventures ». Je pense que cela, du point de vue citoyen canadien, est inacceptable au départ. Il ne s'agit pas seulement de la production, il y a une question de consommation de produits. À partir du moment où on met en péril la production domestique, il est évident que c'est une chose qui va avantager nécessairement la production américaine.

Le sénateur Fox: Effectivement, on pourrait avoir cette situation un peu cocasse, où un producteur canadien ou québécois voudrait tourner un film à Montréal et il y aurait une

it might not meet the new criteria developed by the minister. The same film could be made by an American company in Montreal and get the tax credit.

Ms. Pradier: Absolutely.

Senator Fox: I have another question. You quoted the minister. I remember roughly what she said. She said that although they are legal, some films should not receive subsidies because this would be offensive. That means that there would be films that are neither pornography nor an undue exploitation of anything at all, nor offensive under the Criminal Code, and yet would be considered unacceptable. I am not asking you to repeat your testimony, but you did say that this was the sticking point.

As long as deciding how to judge these films, most witnesses said that they could agree that public monies should not be used for pornographic productions. That is already in Telefilm Canada's regulations on tax credits — films are to be in compliance with the Criminal Code. Would you accept these guidelines, in compliance with the Criminal Code and no pornographic productions — in other words, all films that meet these two requirements would not be offensive?

Ms. Pradier: In our opinion, given what is in the Criminal Code, if someone produces a work that would incite hatred the people who produce the work could be charged. What I find incredible is that decisions about what is offensive and what is not offensive will be made in an office somewhere.

Senator Fox: That is what is being proposed.

Ms. Pradier: I find that unacceptable. We trust our elected representatives to pass legislation and implement it. I do understand that that is the system we have, but we are operating with a parallel system, and that is what I find unacceptable.

[English]

Senator Goldstein: We have heard, and you just said a moment ago, that the bulk of the milieu would be content and consider it appropriate that films that offend the Criminal Code should not be supported by government tax credits and films that are pornographic should not be financed this way. A type of film that is not envisaged by the Criminal Code, nor pornography, is a film that contain extreme violence. Would you see the possibility of adding to the Criminal Code issue and the pornographic issue, a prohibition or a non-granting of tax credits for films that contain scenes of extreme violence? If you would consider that appropriate, how could that be defined or delimited in a way that would avoid anything that was discretionary or arbitrary? It is a tough question, but we need to know the answer.

Mr. Laudan: Was the question specifically regarding violence?

crainte que cela ne respecte pas les nouveaux critères développés par la ministre. Le même film pourrait être fait par une boîte américaine à Montréal et profiter du crédit d'impôt.

Mme Pradier: Absolument.

Le sénateur Fox: J'ai une autre question. Vous avez cité la ministre. Je me souviens à peu près de ce qu'elle a dit. La ministre disait que quoique légaux, certains films n'ont pas à être subventionnés parce que ce serait offensant. Cela veut dire qu'on aurait des films qui ne sont ni de la pornographie, ni de l'exploitation indue de quoi que ce soit, ni offensants du point de vue du Code criminel et qui seraient jugés inacceptables. Je ne veux pas vous demander de reprendre votre témoignage, mais vous avez dit que c'était là où le bât blesse.

Pour en arriver à une conclusion sur la façon dont ces films sont jugés, la plupart des témoins ont dit qu'ils acceptaient fort bien que les fonds publics ne devraient pas être utilisés pour la production pornographique. C'est déjà dans le règlement des crédits d'impôt de Téléfilm Canada; le film devrait respecter le Code criminel. Accepteriez-vous ces balises, le respect du Code criminel et la non-production de pornographie, qui diraient que, effectivement, tout film qui respecte ces deux aspects n'est pas offensant?

Mme Pradier: De notre point de vue, avec ce qui est dans le Code criminel, à partir du moment où quelqu'un fait une œuvre qui inciterait à la haine ou autre, c'est certain que les responsables de cette œuvre peuvent d'ores et déjà être poursuivis pour la réalisation de cette œuvre. Ce que je trouve incroyable, c'est que c'est à l'intérieur d'un bureau administratif qu'on va se mettre à discuter de ce qui est offensant et de ce qui ne l'est pas.

Le sénateur Fox : C'est ce qui est proposé.

Mme Pradier : Je trouve cela inacceptable. On fait confiance à des élus pour qu'ils adoptent des lois et qu'ils les fassent mettre en application. Je veux bien comprendre que c'est le système en place, mais qu'on fonctionne avec un système parallèle, de ce point de vue, je trouve cela inacceptable.

[Traduction]

Le sénateur Goldstein: Nous avons entendu, et vous venez tout juste de dire, que la majorité des gens du milieu seraient satisfaits, et considéreraient approprié, que le gouvernement n'appuie pas à l'aide de crédits fiscaux des films qui enfreignent le Code criminel ou qui sont de nature pornographique. Mais un film qui renferme de la violence extrême ne fait pas l'objet de mention dans le Code criminel mais il n'est pas pornographique. Que pensez-vous qu'en plus du critère du Code criminel et du critère pornographique, on utilise le critère de violence extrême pour interdire l'octroi de crédits fiscaux pour des films? Si vous considérez que cela serait approprié, comment pourrait-on définir ou limiter ce critère afin d'éviter qu'il soit discrétionnaire ou arbitraire? C'est une question difficile, mais nous devons en connaître la réponse.

M. Laudan: Votre question porte-t-elle spécifiquement sur la violence?

Senator Goldstein: Many movies are violent, and that is a reality. *Roadrunner* is also violent, and some of us let our kids watch it. I am talking about extreme violence.

Mr. Laudan: Extreme violence is in all kinds of films, mostly from the United States. The violence that we put on our screens tends to be a little more visceral, a little more realistic and in some ways, with David Cronenberg, perhaps, more fantastical. I do not think there should be any kind of limiting of that for the same reasons I suppose you do not want to mess with the ability to talk about things realistically. The opening of Saving Private Ryan, for instance, is extremely violent. I do not think I have seen anything more violent than that. It was shocking, and it was supposed to be.

I remember a British film maker who made a film and got in a lot of trouble because he had a rape scene that lasted for three minutes. The movie was called *The Baby of Mâcon*, and he was castigated for it in the U.K. I was living there at the time. He had a screening of the film, and I went to it. He responded to the criticism by merely saying, "Look, it is a rape. It should be disgusting and hard to watch. The fact that it is and that you are responding so largely to this is a good thing." I would say the same thing to any kind of regulation that could be drawn up that would inhibit our ability to speak about reality to our audience. It would be a very silly thing to do. I do not think it is possible to do, either.

Senator Goldstein: Let me deal with that. We do not like hate speech, and it is contrary to the Criminal Code, but that is also reality. We have plenty of that, unfortunately, in Canada. Other things are prohibited in the Criminal Code and are reality. You are not suggesting that anything that reflects reality should be permitted tax credits in a movie or film video production?

Mr. Laudan: For me, most of the time when I have seen violence or nudity that is border-line pornography in films, it is there for a pretty good reason. The film makers are actually trying to say something with that. If they are not, if they are just being salacious and are merely interested in making money from the spectacle, then that is a very different thing. I believe that is already contained in the provisions for tax credits, especially with pornography, but not with violence. Then again, we are in North America, and we tend to be more prohibitive of sex than violence generally.

[Translation]

Senator Goldstein: Would you agree, Ms. Pradier?

Ms. Pradier: Yes, absolutely. I do not want to repeat what I have said, but that is the same thing.

Le sénateur Goldstein: Beaucoup de films sont violents, et c'est une réalité. *Roadrunner* est aussi violent, et certains d'entre nous laissent nos enfants regarder. Je parle ici de violence extrême.

M. Laudan: La violence extrême est présente dans toutes sortes de films, surtout ceux en provenance des États-Unis. La violence que nous diffusons sur nos écrans a tendance à être un peu plus viscérale, un peu plus réaliste et dans certains cas, comme avec David Cronenberg, plus fantastique. Je ne crois pas qu'il devrait y avoir des limites sur cela pour les mêmes raisons qu'il ne faudrait pas imposer de limites sur la capacité d'exprimer des choses de façon réaliste. La scène d'ouverture de Il faut sauver le soldat Ryan, par exemple, est extrêmement violente. Je ne crois pas avoir déjà vu quelque chose d'aussi violent. C'était choquant, et c'était censé l'être.

Je me souviens d'un réalisateur britannique qui avait fait un film et qui a eu énormément de problèmes car le film comportait une scène de viol qui durait trois minutes. Le titre du film était *The Baby of Mâcon*, et on l'a fustigé pour cela au Royaume-Uni. J'y habitais à l'époque. Il y avait une séance de visionnement du film à laquelle j'ai assisté. Il a répondu à la critique en disant : « Écoutez, c'est un viol. C'est censé être dégoûtant et difficile à regarder. Le fait que ce l'est et que vous réagissez de cette façon est une bonne chose. » Je dirais la même chose de n'importe quel règlement qui viserait à limiter notre capacité à parler de la réalité à notre public. Ce serait une approche bien sotte. Je ne crois pas non plus que ce soit possible.

Le sénateur Goldstein: Laissez-moi parler de cela. Nous n'aimons pas les propos haineux, et cela est contraire au Code criminel, mais c'est aussi une réalité. On en entend de toutes sortes au Canada, malheureusement. D'autres choses interdites par le Code criminel sont une réalité. Vous n'êtes pas en train de suggérer qu'un film ou une production vidéo qui reflète n'importe quelle réalité devrait recevoir des crédits d'impôt?

M. Laudan: En général, lorsque j'ai vu de la violence ou de la nudité qui frise la pornographie dans des films, ces scènes sont là pour une bonne raison. Les réalisateurs les utilisent pour essayer d'exprimer quelque chose. Sinon, c'est qu'ils font preuve de lubricité et ne sont intéressés qu'à faire de l'argent avec ce spectacle, et c'est bien différent. Je crois que cela se retrouve déjà dans les dispositions pour les crédits d'impôt, surtout en ce qui a trait à la pornographie, mais pas pour la violence. Toutefois, il est vrai qu'en Amérique du Nord, nous avons généralement tendance à mieux accepter le sexe que la violence.

[Français]

Le sénateur Goldstein : Seriez-vous du même avis, madame Pradier?

Mme Pradier : Oui, absolument. Je ne veux pas me répéter, mais c'est la même chose.

[English]

Senator Tkachuk: Thank you for your testimony today. Ms. Pradier, you mentioned that film is part of the cultural industry. Are films part of cultural industry or are they entertainment industry, or are they the same? Is entertainment culture?

[Translation]

Ms. Pradier: There is a big debate on this issue. Obviously, we think that filmmaking is first and foremost an art, just as photography is an art. If a photograph is used in an advertisement, does that mean it is no longer art? I do not think so. However, the Americans have developed this industry in such a way that the vast majority of what they produce is first and foremost entertainment more than anything else. Nevertheless, in film, there is always a pictorial or composition or other artistic elements involved. Does the fact that we have managed to develop an industry that can pay people wages mean that this is no longer culture, that this is no longer art? I do not think so.

I think that even if a production is to have very broad distribution, it nevertheless carries a message, and thus it can be considered culture.

[English]

Senator Tkachuk: You mentioned photography. I was watching television on Sunday, and a photographer was being interviewed on Fox news. He was the photographer who was on the train, because it was the anniversary of when Bobby Kennedy was being taken to the grave site. The pictures he took were incredible. They are art. When you saw it, you knew these pictures were art. There are many pictures taken, however; my son has had pictures that are not art, they are sunset pictures. Is it not the same in your industry? There are people who make films that contribute to the culture and there are people who make films that denigrate the culture.

I am not talking about censorship. There must be some level or threshold above the Criminal Code. I will come to that in a moment with Mr. Laudan. Many films do not contribute to the cultural venue. They purport to be entertainment and some are more based than that but, certainly, they do not contribute to our culture.

[Translation]

Ms. Pradier: I think that the contribution to culture occurs in the same way it does in any art form. Art is art, but it becomes culture once it conveys a message, and in order to do that, there has to be someone to receive the message. Culture transmits meaning — there is someone to send the message and someone else to receive it.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Merci de votre témoignage aujourd'hui. Madame Pradier, vous avez dit que les films font partie de l'industrie de la culture. Les films font-ils partie de l'industrie de la culture ou de l'industrie du divertissement, ou est-ce la même chose? Le divertissement est-il de la culture?

[Français]

Mme Pradier: Il y a un très grand débat là-dessus. À notre avis, il est évident que la cinématographie est, avant toute chose, un art, comme la photographie est un art. Est-ce qu'à partir du moment où on fait une photo et qu'elle devient une annonce publicitaire, ce n'est plus de l'art? Je ne le crois pas. Ceci dit, les Américains ont développé cette industrie d'une façon assez fantastique pour en faire essentiellement un produit où une très grande majorité de ce qu'ils produisent est avant tout un divertissement avant d'être une réflexion. Cependant, il y a toujours, dans les produits cinématographiques, un art au moins pictural ou une composition, ou quelque chose comme ça. Est-ce que le fait qu'on réussisse à développer une industrie dans laquelle on peut tirer une rémunération fait que ce n'est plus de la culture et que ce n'est plus de l'art? Je ne le crois pas.

Essentiellement, je pense que même si c'était une diffusion large dans laquelle on prévoit en faire une industrie, elle est quand même porteuse de message et à ce titre, on peut considérer que c'est de la culture.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Vous avez parlé de photographie. Je regardais la télévision dimanche, et il y a eu une entrevue avec un photographe sur Fox news. Il était le photographe à bord du train, car il s'agissait de l'anniversaire du transport de la dépouille de Bobby Kennedy à sa tombe. Les photos qu'il a prises étaient incroyables. C'est de l'art. Rien qu'à les regarder, on sait que ces photos sont de l'art. Par contre, toutes sortes de photos existent; mon fils a pris des photos qui ne sont pas de l'art, ce sont des photos de couchers de soleil. N'est-ce pas la même chose dans votre industrie? Des cinéastes font des films qui contribuent à la culture et d'autres qui la discréditent.

Je ne parle pas censure. Il doit y avoir un certain seuil qui soit plus exigeant que le Code criminel. Je vais en parler dans un instant avec M. Laudan. De nombreux films n'ont aucune valeur culturelle. Ils sont censés divertir et certains ont une certaine valeur, mais ils ne contribuent aucunement à notre culture.

[Français]

Mme Pradier: Je pense que la contribution à la culture se fait comme dans n'importe quelle forme d'art. L'art est un art, mais il devient de la culture à partir du moment où il porte un message et, pour porter un message, quelqu'un doit le recevoir. La culture est porteuse de sens, il y a quelqu'un qui envoie un message et quelqu'un qui le reçoit.

Are we saying that a less good message is harmful to culture? We can identify that the sender of the message has this type of message to convey. Do we think it is less worthy or better? The important thing is the reaction it evokes in the person receiving the message and in the various people who receive the message and can talk about it and discuss the issues it raises. If society unanimously rejects this type of message, at least society will have taken the responsibility for thinking about the issue and will have made a step forward. Bill C-10 would make this decision for society at large. That is what I am saying when I talk about standing in the way of a message and a public discussion of the issue. The bill would stand in the way of the public discussion and decision that films represent for Canadians.

[English]

Senator Tkachuk: I do not necessarily agree, and that is why we are having these discussions. As I said earlier to Mr. Laudan, I find it most interesting to see if there is a business case that would hurt the film industry.

I have two questions, and you can both answer. If the bill is not passed now and sits in no man's land until the fall, the film industry will not know one way or the other what is happening. Could the film industry endure that until September? This bill might pass in September or October but in the interim, filmmakers would be losing time.

Mr. Laudan: I was recently in Cannes, where I had many conversations with international producers and foreign national government agencies within the entertainment business, and film specifically. They were concerned because they have national productions that are co-produced with Canada. Of course, if this bill passes, then those productions go south. They are looking at losing a great deal of money themselves. Their filmmakers are having to consider refinance their entire movies. At times, a movie can take 10 years to finance. Yes, there is some worry, but we cannot stop doing our work and just wait for this to go one way or the other. We will plough ahead.

Senator Tkachuk: In the meantime, you will make application, as you did for your film, under the present guidelines. I obtained the application form for the Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, which says Canadian Film or Video Production Tax Credit Guidelines.

Mr. Laudan: Luckily, I do not have to do that because my producer does that for me.

Senator Tkachuk: "Excluded production" means a film or video production or a prescribed taxable Canadian corporation. It outlines the criteria: Canadian citizen, permanent resident, Canadian-controlled corporation. There are a number of interesting exceptions which would mean you do not qualify: pornography, sporting events, productions that solicit funds.

Est-ce qu'on dit que ça dégrade la culture parce que le message est moins bon? On peut identifier que celui qui est l'émetteur du message a ce type de message à transmettre. Est-ce qu'on considère qu'il est moins bon ou meilleur? Ce qui est important, c'est la réaction qu'il suscite chez la personne qui le reçoit et chez les différentes personnes qui le reçoivent et qui peuvent en discuter, qui auront une réflexion sur cette question. Si, socialement, il y a unanimité pour rejeter ce type de message, au moins la société aura assumé cette réflexion et elle aura pu faire un pas en avant. Le projet de loi C-10 propose de faire cette réflexion à la place de la société. C'est ce que je dis quand je parle d'un message et d'une réflexion de société qui sont occultés. Le projet de loi propose d'occulter la réflexion que les productions cinématographiques en place proposent à la société canadienne.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Je ne suis pas forcément d'accord, et c'est la raison pour laquelle nous en discutons. Comme je l'ai indiqué plus tôt à M. Laudan, j'aimerais bien savoir s'il y a un plan d'affaires qui nuirait à l'industrie du cinéma.

J'ai deux questions auxquelles vous deux pourraient répondre. Si le projet de loi n'est pas adopté maintenant et reste dans les limbes jusqu'à l'autonome, l'industrie du cinéma ne saura pas ce qui se passe. L'industrie du cinéma pourra-t-elle patienter jusqu'à septembre? Le projet de loi sera peut-être adopté en septembre ou en octobre, mais en attendant, les cinéastes perdraient du temps.

M. Laudan: J'étais tout récemment à Cannes, et j'ai pu discuter avec des producteurs internationaux et des agences nationales d'autres pays qui œuvrent dans le secteur du divertissement et du cinéma plus précisément. Ces personnes étaient préoccupées car elles réalisent des productions nationales en coproduction avec le Canada. Si le projet de loi est adopté, c'est sûr que ces productions iront aux États-Unis. De grandes sommes d'argent pourraient être perdues. Ces cinéastes devront peut-être trouver de nouveau des bailleurs de fonds pour leurs films. Parfois, il faut dix ans pour trouver les crédits nécessaires à un film. Nous sommes bien sûr préoccupés, mais nous ne pouvons pas arrêter notre travail en attendant l'adoption ou le rejet du projet de loi. Nous allons continuer.

Le sénateur Tkachuk: Donc, dans l'intérim, vous allez présenter des demandes en vertu des directives actuelles. J'ai obtenu le formulaire de demande du Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, le BCPAC, qui fournit les directives pour le crédit d'impôt pour production cinématographique ou magnétoscopique canadienne.

M. Laudan : J'ai la chance de ne pas avoir à remplir ce formulaire. C'est mon régisseur qui s'en occupe.

Le sénateur Tkachuk: Une « production exclue » désigne une production cinématographique ou magnétoscopique ou encore une société canadienne assujettie à l'impôt. Les critères sont établis: il faut être citoyen canadien, résident permanent ou encore une société sous contrôle canadien. Il y a une liste d'exceptions intéressantes d'inadmissibilités: la pornographie, les

One very interesting line says "a production for which public financial support would, in the opinion of the Ministry of Canadian Heritage, be contrary to public policy."

This is the application that Mr. Laudan filled out.

Mr. Laudan: I did not fill that out.

Senator Tkachuk: Whoever. All of the other film producers fill out this application to get their tax credit. In the application, there is a number. I will provide this to the clerk. You can go to the website and find it. I am simply telling you it is on the website. I am becoming more interested in this question as we go along. There are all kinds of exclusions, such as a talk show, a sports activity or a gala presentation. This most interesting last point says "a production for which public financial support would, in the opinion of the Ministry of Canadian Heritage, be contrary to public policy. That is the application that is filled out now for the tax credit.

Senator Fox: Is there a corresponding section in the Income Tax Regulations?

Senator Tkachuk: This is under the guidelines for the current application to be filled out. It is exactly the same provision on public policy. The guideline has to enforce the law. In other words, the minister could say, no. It has nothing to do with the Criminal Code. It has not affected the film industry to date. You have your film credit and other people have been getting their film credits. Do you know what will happen if this bill is not passed until the fall? People will continue to get their film credits.

I am not saying it is unimportant. I am simply trying to understand what would be so different when the bill passes.

Mr. Laudan: The statement from the Royal Bank is fairly clearly in stating that they do not know whether they will be able to support the film industry if the minister turns any films down after they are made. She has not done so yet. If the guidelines were such that she could turn a film down right now, then it would be the moment that the banks would turn off the switch on the film and the television industries in our country.

Senator Tkachuk: The fact that it is there prevents filmmakers from abusing the system. In reality, if you rely on these applications and make something that you signed you would not make, then they can go after you and disallow the tax credit at the end of it all. That is what happens, and that is why you fill out all this paperwork.

Mr. Laudan: Certainly, but no one has done that yet.

Senator Tkachuk: Exactly.

événements sportifs, et les productions visant à lever des fonds. Une exception très intéressante est « production à laquelle, de l'avis de la ministre du Patrimoine canadien, il serait contraire à l'intérêt public d'accorder des fonds publics ».

C'est le formulaire qu'a rempli M. Laudan.

M. Laudan: Je ne l'ai pas rempli.

Le sénateur Tkachuk: Soit. Tous les autres cinéastes remplissent ce formulaire pour obtenir leur crédit d'impôt. Un numéro paraît sur le formulaire. Je vais remettre ce document au greffier. On peut obtenir ce formulaire sur le site web. Je vous dis tout simplement que le formulaire est disponible sur le site web. Je m'intéresse de plus en plus à la question au fur et à mesure que nous progressons. Il existe toutes sortes d'exclusions, telles que les interviews-variétés, les événements sportifs et les présentations de gala. L'exception la plus intéressante est la dernière, qui indique « une production à laquelle, de l'avis de la ministre du Patrimoine canadien, il serait contraire à l'intérêt public d'accorder des fonds publics ». C'est le formulaire que l'on remplit actuellement pour obtenir le crédit d'impôt.

Le sénateur Fox : Y a-t-il un article correspondant dans le Règlement de l'impôt revenu?

Le sénateur Tkachuk: J'ai cité les directives pour remplir le formulaire tel qu'il existe actuellement. C'est la même disposition concernant la politique publique. La directive doit être conforme à la loi. En d'autres termes, la ministre pourrait refuser. Cela n'a rien à voir avec le Code criminel. Cela n'a pas eu d'incidence sur l'industrie du cinéma jusqu'à ce jour. Vous ainsi que d'autres personnes obtenaient vos crédits d'impôt pour vos productions. Savez-vous ce qui arrivera si le projet de loi n'est pas adopté avant l'autonome? Les cinéastes continueront à obtenir des crédits d'impôt.

Je ne dis pas que cela n'a pas son importance. Je tente tout simplement de comprendre quelles seraient les conséquences si le projet de loi était adopté.

M. Laudan: La déclaration de la Banque Royale indique clairement que celle-ci ne sait pas si elle sera en mesure d'appuyer l'industrie du cinéma si la ministre refuse des crédits d'impôt aux films déjà réalisés. Elle ne l'a pas fait à ce jour. Si les directives permettraient à la ministre de refuser un crédit d'impôt à une production, c'est à ce moment-là que les banques fermeraient le robinet des crédits pour les industries du cinéma et de la télévision au Canada.

Le sénateur Tkachuk: Cette directive existe pour empêcher les abus de la part des cinéastes. Dans les faits, si un cinéaste remplit le formulaire et réalise un film désigné inadmissible au titre des directives, à ce moment-là on peut refuser le crédit d'impôt. C'est la raison pour laquelle vous devez remplir ces formulaires.

M. Laudan: D'accord, mais une telle situation ne s'est jamais encore produite.

Le sénateur Tkachuk: C'est ça.

[Translation]

Ms. Pradier: Is there a difference between the guidelines and legislation regarding the implementation of the regulations?

[English]

Senator Tkachuk: I think I get to ask the questions.

[Translation]

Ms. Pradier: I am not rigid, but I do think there is a difference. I apologize.

[English]

Senator Tkachuk: The question has been asked and is in the committee evidence. Maybe a lawyer could tell the difference, which is not much.

Senator Jaffer: At the moment, they are just guidelines and the minister does not have the backing of the law. Is that your understanding?

[Translation]

Ms. Pradier: If this is in fact included in the guidelines and has not been defined more clearly, what I understand is that there have been very few examples. Since the introduction of these tax credits, one or two films — the titles of which I do not know — would not have been eligible for the credits. I am not familiar with the nature of these films, but I am sure that the minister, who would have the discretion to withhold the tax credits, when the guidelines are vague, must have a really extraordinary reason and a very different one in order to do what is suggested here, namely to include this in the legislation, and work on guidelines after the fact

If we are going to reopen the debate about morality in Canada, how many years are we going to spend on it before we can establish guidelines that can be implemented? I think enough consideration has been given to the subject to allow us to come up with our current laws and our Criminal Code, which we can use as reference.

[English]

Mr. Laudan: A slightly different question was posed earlier by Senator Tkachuk. It was about content for Canadian culture. You were using the term "culture" in the sense that bad movies do not help our culture, they hurts our culture.

Senator Tkachuk: I have seen a lot of bad movies that do not hurt our culture. She might get upset because it is my question and she wants her question answered. Go ahead, Senator Jaffer. I can talk to Mr. Laudan after.

Senator Jaffer: Please finish.

[Français]

Mme Pradier : Est-ce qu'il y a une différence entre les lignes directrices et une loi dans le pouvoir d'application de la réglementation?

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: C'est moi qui pose les questions.

[Français]

Mme Pradier : Je ne suis pas rigide mais il me semble qu'il y a une différence. Excusez-moi.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: La question a été posée et figure dans les témoignages recueillis par le Comité. Il se peut qu'un avocat puisse faire la distinction qui est minime.

Le sénateur Jaffer : À l'heure actuelle, il s'agit seulement de directives et la ministre n'est pas habilitée par la loi. C'est ce que vous entendez?

[Français]

Mme Pradier: Si c'est effectivement écrit dans les lignes directrices et que ça n'a pas été défini de façon beaucoup plus claire, ce que je comprends, c'est qu'il y a eu peu d'exemples. Depuis la création de ces crédits d'impôt, en fait, un ou deux films — dont je n'ai pas vu les titres — n'auraient pas été admissibles aux crédits à la fin de leur tournage. Je ne connais pas la nature de ces tournages, mais je suis persuadée que la ministre, qui se voit octroyer la discrétion de retirer les crédits d'impôt, alors que la ligne directrice est imprécise, doit avoir une raison vraiment hors du commun et très différente pour faire ce qu'on nous propose ici, c'est-à-dire l'inscrire dans la loi et, a posteriori, travailler sur des lignes directrices.

Si on doit refaire le débat sur la moralité au Canada, combien d'années allons-nous y passer avant de pouvoir établir des lignes directrices qui puissent être appliquées? À mon avis, il y a suffisamment de réflexions qui ont été faites à ce sujet pour en arriver à nos lois actuelles et à notre Code criminel pour qu'on puisse s'y référer.

[Traduction]

M. Laudan: Le sénateur Tkachuk a posé une question légèrement différente plus tôt. Elle portait sur la culture canadienne présente dans le contenu. Vous utilisez le mot « culture » pour indiquer que les mauvais films n'aident pas notre culture, au contraire, ils y nuisent.

Le sénateur Tkachuk: J'ai vu beaucoup de mauvais films qui ne minent pas notre culture. Elle est peut-être mécontente parce que c'est ma question et elle souhaite que l'on réponde à sa question. Allez-y, sénateur Jaffer. Je pourrai parler à M. Laudan après.

Le sénateur Jaffer: Non, je vous en prie.

Senator Tkachuk: I was trying to say that there are movies that perhaps denigrate our culture. They do not add to it but subtract from our culture. To me, most movies I like are just entertainment. I do not think they have anything to do with my cultural attitude. They are just entertainment. They are great. I love going to movies.

The Chair: It is quarter after 5. We have l'Union des artistes, and they have some restrictions on their time. Senator Ringuette has not had her chance yet. Could we get through this and get to the next witnesses?

Senator Jaffer: I have a very short question. Just to understand, when you go to the bank, at the moment, you just hand the business case to the bank, and you do not talk about the content of the movie, do you?

Mr. Laudan: No. The whole point of the tax credit in the first place was that it was an inducement to the film industry to employ Canadian people. That is all it was. It is nothing about content. It is the same thing with the bank. They are just money people who are interested in making money. That is great. They finance these tax credits. The last thing they want to enter into is any kind of creative discussion about the film. It is not their job. Interestingly, I do not think it is the government's job, either.

Senator Jaffer: If the minister, as she offered, had a committee that would look at the guidelines, how would the bank deal with that?

Mr. Laudan: I would not be dealing with the bank, because if she had one, no bank would talk to me.

[Translation]

Senator Ringuette: Ms. Pradier, I would not want to give you the impression that Canadian parliamentarians, both the elected ones and the non-elected ones, do not distinguish between guidelines and legislation. There is a fundamental different between the two.

You represent many members. We have heard many times that the various programs, both provincial and federal, are very important for the infrastructure that has been developed for about the last 10 years for the film industry. You have been working in his field for quite some time. How would the industry be doing and how easy would it be for your members to find jobs if these provincial or federal programs were not in place?

Ms. Pradier: I cannot even imagine what it would be like. I do not think we would even have our industry, which requires such a tremendous amount of funding in order to function. I am not aware of many industries that can invest seven, eight or \$10 million only to disappear six months later. Ours is a very unique industry that requires huge investments. Until the product is finished, it is like a prototype. We make prototypes. We produce a single product that will be distributed. Until it is distributed, we do not get one cent in revenues. I can imagine that the industry would be like without tax credits and without

Le sénateur Tkachuk: J'essayais de dire qu'il y a des films qui discréditent peut-être notre culture. Plutôt que de la valoriser, ils la minent. La plupart des films que j'aime sont des films de divertissement. Je ne crois pas qu'ils aient une influence sur mes opinions culturelles. C'est tout simplement un divertissement. Ce sont des films formidables. J'adore le cinéma.

Le président: Il est 17 h 15. L'Union des artistes doit comparaître et les représentants ont d'autres obligations. Le sénateur Ringuette n'a pas pu encore intervenir. Pouvons-nous terminer et entendre les prochains témoins?

Le sénateur Jaffer: Ma question est très brève. Afin que je comprenne mieux, lorsque vous allez à la banque pour y déposer votre plan d'affaires, vous ne parlez pas du contenu du film, n'est-ce pas?

M. Laudan: Non. Le crédit d'impôt devait tout d'abord servir à encourager l'industrie du cinéma à embaucher des Canadiens. C'était tout. Cela n'avait rien à voir avec le contenu. La même logique s'applique aux banques. Ce sont tout simplement des bailleurs de fonds qui souhaitent faire de l'argent. C'est formidable. Ce sont eux qui financent des crédits d'impôt. Les banques ne souhaitent aucunement s'engager dans une discussion sur la créativité du film. Là n'est pas leur affaire. Et, fait intéressant, je ne crois pas que ce soit l'affaire du gouvernement, non plus.

Le sénateur Jaffer: Si la ministre avait un comité chargé d'examiner des directives, et c'est ce qu'elle a offert de faire, quelle serait la réaction des banques?

M. Laudan : Je l'ignore, car si un tel comité était constitué, les banques ne voudraient rien savoir de moi.

[Français]

Le sénateur Ringuette: Madame Pradier, je ne voudrais pas vous laisser sous l'impression que les législateurs canadiens, qu'ils soient élus ou non, ne font pas la différence entre des lignes directrices et la législation. Il y a une différence fondamentale.

Vous représentez beaucoup de membres. On nous a répété à maintes reprises que les différents programmes, qu'ils soient provinciaux ou fédéraux, sont très importants pour l'infrastructure qui a été mise en place depuis environ dix ans pour l'industrie cinématographique. Cela fait un bon moment que vous êtes dans le domaine. S'il n'y avait pas ces programmes provinciaux ou fédéraux, comment se porterait l'industrie ou l'employabilité de vos membres?

Mme Pradier: Je ne peux même pas l'imaginer. Je pense qu'on n'aurait pas cette industrie qui exige des fonds extraordinaires pour pouvoir fonctionner. Je ne connais pas beaucoup d'industries qui sont en mesure d'investir sept, huit ou dix millions de dollars pour ensuite disparaître six mois plus tard. C'est une industrie qui est vraiment très particulière et qui demande d'énormes investissements. Tant que le produit n'est pas fini, c'est comme si c'était un prototype. On fait des prototypes. On fait un seul produit qui sera diffusé. Tant qu'il n'est pas diffusé, il n'y a pas un sou qui entre. J'imagine très bien ce que

government support, and that goes both for francophones and for anglophones, who have to deal with competition from some absolutely fantastic American productions. Fortunately, we have the language barrier, but sometimes that presents challenges as well.

Senator Ringuette: Look, you should not feel uncomfortable because the film industry needs some help from the government. It is definitely not the only industry that receives government support.

I have a very important question for your, Mr. Laudan.

[English]

I appreciate you being here today because you represent a certain group of young Canadian producers that needs our respect and our support.

Mr. Laudan: Thank you.

Senator Ringuette: I will probably never know to what extent you had to live in poverty, as you said earlier, risking a good portion of your life to, at the end of the day, make money, hopefully, but, if not, at least get your message out. I appreciate that you are devoting your time to do that.

One of the big concerns I had when Minister Verner appeared before this committee was whether they had done an economic impact assessment of what this proposal would do to the industry. She could not answer, and she referred the question to her official, who said no. Essentially, no economic impact study was done before going ahead with this bill.

What can be done so that you, in the line of production for a film, would not be the last one to be paid?

Mr. Laudan: The tax credit could be used for its original purpose, which was to support filmmakers and film production companies between productions. After a film was made, they would receive a cheque 18 months later that would finance them between productions because it is difficult to keep things rolling.

Inevitably, because it was solid money, Telefilm Canada and the other government loaning agencies required it to be part of the financing structure within projects so we had to borrow against it. That, I believe, is traditionally what has happened. It would be great if the tax credit were increased so that we would be able to borrow more against it and reduce the ever-existent gap so we do not have to risk potential bankruptcy of our family and friends just to make a movie.

Loosening up would also be good. If the real problem is that the government does not want to support arts financially, I can understand that kind of feeling. Films are expensive and they are a cultural item. It is a lot of money but I was always under the impression that tax credits made money. I thought the government gave us tax credits as a reward for employing people.

serait l'industrie sans crédits d'impôt et sans un soutien de l'État et cela vaut autant pour les francophones que pour les anglophones qui vivent avec la concurrence, c'est-à-dire avec des productions américaines qui sont absolument fantastiques. Nous, on a heureusement cette barrière, qui parfois n'est pas évidente non plus.

Le sénateur Ringuette : Il ne faut pas vous sentir mal à l'aise parce que l'industrie cinématographique au pays a besoin d'un coup de main de l'État. Ce n'est certainement pas la seule industrie qui reçoit l'aide de l'État.

J'ai une question très importante à vous poser, monsieur Laudan.

[Traduction]

Je vous suis reconnaissante d'être venu aujourd'hui car vous représentez un groupe de jeunes cinéastes canadiens qui méritent notre respect et notre soutien.

M. Laudan: Merci.

Le sénateur Ringuette : Je ne saurai probablement jamais dans quelle mesure vous avez dû vivre dans la pauvreté, comme vous l'avez dit plus tôt, pour consacrer une bonne partie de votre vie afin de faire de l'argent, du moins vous l'espériez, mais tout au moins de transmettre votre message. Je salue vos efforts.

Lorsque la ministre Verner a comparu devant le comité, je lui ai demandé si l'on avait effectué une évaluation des conséquences économiques du projet de loi sur l'industrie. Elle n'a pas pu répondre, et elle s'en est remise à son collègue, qui a dit non. Essentiellement, aucune étude des conséquences économiques n'a été effectuée avant que le projet de loi soit déposé.

Que peut-on faire afin que vous, lorsque vous réalisez un film, ne soyez pas le dernier à se faire payer?

M. Laudan: On pourrait se servir du crédit d'impôt tel qu'il a été conçu à l'origine, c'est-à-dire pour appuyer les cinéastes et les sociétés de production cinématographique entre les productions. Les cinéastes recevraient un chèque 18 mois après la réalisation d'un film, ce qui leur permettait de joindre les deux bouts entre les productions. Faute d'argent, il est très difficile d'assurer entre les productions.

Inévitablement, puisqu'il s'agissait de fonds considérables, Téléfilm Canada et d'autres agences gouvernementales de prêts ont intégré le crédit d'impôt à la structure de financement, et nous devions en tenir compte lorsque nous demandions des prêts. Je crois que c'est comme cela que ça s'est passé. Ce serait formidable si l'on augmentait le crédit d'impôt afin que nous puissions emprunter davantage et réduire le manque à gagner persistant et ainsi ne pas devoir ruiner nos amis et nos familles afin de réaliser un film.

Il serait intéressant également que l'on assouplisse les directives. Je comprends que le problème réel soit que le gouvernement ne souhaite pas accorder de soutien financier aux arts. Les films coûtent cher et ce sont des biens culturels. Cela représente bien sûr beaucoup d'argent, mais j'ai toujours cru que les crédits d'impôt généraient de l'argent. Je croyais que le

We were creating four times the economic activity with every dollar we spent on labour in film and television. They are making the money back and more, are they not? That is what I always thought.

Senator Ringuette: That is why they gave the same tax credit to American or other foreign productions in Canada without any kind of censorship.

Mr. Laudan: Right. It is a win-win situation as it stands. I do not understand the problem. One solution could be brought back from the past is if we allowed private investors some safety or a kind of inducement for investing their money in films, so we would have more private investment. The biggest problem in Canada with reliance on government financing is that there are no private investors. If there were a tax shelter or inducement for private investors to put money into the film industry, it would relieve some of the pressure on the government to support us.

The Chair: Thank you.

[Translation]

On behalf of all the members of the committee, I would like to thank you for your testimony and for your contribution to our proceedings. It will be most helpful in our consideration of this issue.

[English]

Senator Fox: I would like the witnesses to hear a brief point of order. Senator Tkachuk read into the record a document from CAVCO that said an excluded production was one that did not meet public policy. That is in the CAVCO document, which is an internal ministerial document. It is not in the Income Tax Regulations. I have a copy updated as of May 19, 2008. Clearly, the department wants to remove the CAVCO non-regulation out of their guideline and put it into law. That makes a significant difference. I just wanted to make that point.

The Chair: That is a very good point.

[Translation]

The Chair: We are very fortunate to have two representatives from the Union des artistes from Quebec with us today. They are Ms. Anne-Marie Des Roches, the Director of Public Affairs at the Union des artistes and the president, Raymond Legault.

On behalf of all my colleagues, I would like to welcome you. We are very interested in what you have to say.

Raymond Legault, President, Union des artistes: Thank you very much for giving us an opportunity to present our position. Anne-Marie Des Roches is the Director of Public Relations and is

gouvernement nous accordait des crédits d'impôt parce que nous avions embauché des gens. Chaque dollar dépensé pour embaucher des gens dans le domaine de la télévision et du cinéma génère quatre fois plus de retombées économiques. Les crédits d'impôt sont plus que rentables, n'est-ce pas? C'est ce que j'ai toujours cru.

Le sénateur Ringuette : C'est pourquoi le même crédit d'impôt a été accordé aux productions étrangères ou américaines au Canada, sans quelque forme de censure que ce soit.

M. Laudan: C'est exact. Pour l'instant, c'est une situation qui satisfait tout le monde. Je ne comprends pas ce qu'est le problème. On pourrait rétablir une solution qui existait auparavant en permettant aux investisseurs privés de bénéficier d'une certaine sécurité ou d'incitatifs pour investir leur argent dans des films, de sorte que les investissements privés augmenteraient. Au Canada, le problème lié à la dépendance à l'égard du financement du gouvernement, c'est qu'il n'y a pas d'investisseurs privés. S'il existait un abri fiscal ou un incitatif pour que les investisseurs privés placent leur argent dans l'industrie du film, cela permettrait de supprimer certaines des pressions exercées sur le gouvernement pour qu'il nous appuie.

Le président : Merci.

[Français]

Au nom de tous les membres de ce comité, j'aimerais vous remercier pour votre témoignage et votre contribution d'aujourd'hui. Cela va beaucoup nous aider dans nos délibérations.

[Traduction]

Le sénateur Fox: J'aimerais que les témoins entendent un bref rappel au Règlement. Le sénateur Tkachuk a lu aux fins du compte rendu un document du BCPAC qui précise que toute production qui ne satisfait pas aux critères de l'ordre public est exclue. C'est ce que dit le document du BCPAC, qui est un document ministériel interne. Cette règle ne figure pas dans le Règlement de l'impôt sur le revenu. J'ai un exemplaire à jour en date du 19 mai 2008. Il est clair que le ministère veut retirer le non-règlement du BCPAC de sa ligne directrice pour l'inscrire dans la loi. Cela fait toute la différence. Je voulais simplement le faire remarquer.

Le président : C'est un excellent point.

[Français]

Le président: Nous sommes très chanceux d'avoir pour témoins deux représentants de l'Union des artistes de la belle province de Québec. Nous avons Mme Anne-Marie Des Roches, directrice des affaires publiques de l'Union des artistes et le président, M. Raymond Legault.

Bienvenue au nom de tous mes collègues, nous sommes intéressés à vous entendre.

Raymond Legault, président, Union des artistes: Merci beaucoup de nous donner la chance de pouvoir nous prononcer devant vous. Anne-Marie Des Roches est directrice des affaires

also involved in reception services. That means she often hears our members talking about their working and living conditions. Technically, she has done a great deal of work with the CRTC and with a number of government bodies. She may not be an expert but she knows very well the current regulations. That is very helpful to us at the Union des artistes.

I would like to conclude my presentation by saying that, for the past year, I have been the president of l'Union des artistes, for the past 10 years as vice-president and, I have been on the board since 1992.

I have taken over the duties of President of the Fonds d'investissement de la culture et des communications, which, given the context, could prove interesting. I am also the chair of a committee on the socioeconomic conditions of artists in Quebec City, with the Department of Culture, Communications and the Status of Women.

I would have liked for the 11,000 artists to be here in this room, but it would have been a little small. The Union des artistes represents singers, dancers, program hosts and of course performers. We have 7,000 members, 3,000 trainees, for a total of 11,000 artists.

We would like to address various issues; Bill C-10 as a whole does not bother us, rather, it is various aspects of the bill dealing with audio-visual productions and particularly the tax credits granted based on public policy criteria.

First, there are various aspects of the bill that we want to highlight and with which we are in agreement, since we were at the head of the line. We support everything that relates to and that favours greater transparency with regard to the granting of tax credits in the audio-visual sector. We were first in line during the Cinar affair. We continued to demand that information on works that had received public funds be published. Transparency is essential and prevents slip-ups — in some cases, fraud — from occurring.

Tax credits are an essential tool for the audio-visual sector and, naturally, we want to ensure that there is no more misrepresentation of authorship. All amendments to former section 241 — the new clause 186(2) — enabling the publication of the identity of beneficiaries of tax credits and the names of the principal creators associated with the production are welcomed.

Now, we are less delighted with the second part of the bill. You have heard people talk about it for weeks, a number of artists and artisans have testified before your committee. I heard the President of the Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, Ms. Pradier, speak. She talked about darkness and light.

The Union des artistes has selected a different image, I want to use Pierre Lebeau's — a very well-known Quebec film actor — he was unable to be here today. His image was rather that of a rose and its thorns. It is always nice to film a rose. Seeing a rose might

publiques et travaille aussi à l'accueil, ce qui fait qu'elle entend souvent parler les membres sur leurs conditions de travail et leurs conditions de vie. Techniquement, elle a beaucoup œuvré au sein du CRTC et de plusieurs organismes gouvernementaux. Ce n'est peut-être pas une experte, mais elle connaît très bien la réglementation qui existe. Cela nous sert beaucoup à l'Union des artistes.

Je voudrais compléter ma présentation en disant que depuis un an, je suis à la présidence de l'Union des artistes, depuis dix ans à la vice-présidence et, au conseil d'administration depuis 1992.

J'assume les fonctions de président du Fonds d'investissement de la culture et des communications, ce qui dans le contexte peut être intéressant. Je suis aussi président d'un comité sur les conditions socioéconomiques des artistes à Québec, au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

J'aurais aimé que 11 000 artistes se présentent aujourd'hui dans la salle, mais elle aurait été un peu petite. L'Union des artistes représente des chanteurs, des danseurs, des animateurs et bien sûr des interprètes. Nous avons 7 000 membres, 4 000 stagiaires, donc 11 000 artistes.

On aimerait aborder certains sujets; ce n'est pas la totalité du projet de loi C-10 qui nous gêne, ce sont plus les aspects du projet de loi qui traitent des productions audiovisuelles et plus particulièrement des crédits d'impôt accordés en fonction des critères d'ordre public.

D'abord, il y a certains aspects du projet de loi qu'on veut souligner et avec lesquels on est d'accord, puisqu'on était en tête de file. On appuie tout ce qui touche et tout ce qui est en faveur d'une plus grande transparence dans l'octroi des crédits d'impôt dans le secteur de l'audiovisuel. On était en première ligne lors de l'affaire Cinar. On a continué à réclamer que des renseignements sur des œuvres financées par des mesures fiscales soient publiés. Il faut être transparent et cela évite que des glissements — dans certains cas, des fraudes — se produisent.

Les crédits d'impôt sont des outils essentiels dans le secteur de l'audiovisuel et, bien sûr, on veut éviter que l'affaire des prêtenoms se répète. Toutes les modifications à l'ancien article 241—le nouveau 186(2)—qui permettra la publication de l'identité des bénéficiaires de crédits d'impôt et les noms des principaux créateurs associés à une production sont les bienvenues.

Maintenant, la deuxième partie du projet de loi fait moins notre affaire. Vous en avez entendu parler depuis des semaines, plusieurs artistes et artisans ayant témoigné devant votre comité. J'ai entendu la présidente de l'Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son, Mme Pradier, se prononcer. Elle parlait de l'ombre et de la lumière.

L'image qu'on choisit à l'Union des artistes, je l'emprunte à Pierre Lebeau — un comédien très connu dans la cinématographie québécoise — qui ne pouvait pas être ici aujourd'hui. Il utilisait plutôt celle de la rose et des épines.

be something that we are most interested in, but we cannot forget that, with a rose comes thorns and sometimes the thorn is the least agreeable part. It allows the rose to be so beautiful.

Freedom of expression is a fundamental value for the Union des artistes. I think that Canada has always promoted freedom of expression. It must always be a fundamental right: freedom of expression and democracy. These two things are essential to the creation and development of our cultural expression and should not be subject to subjective criteria of any kind.

I have just returned from Banff where the Banff World Television Festival was being held. One of the keynote speakers, Richard Florida, wrote *Who's Your City?* In this latest book, he talks about the openness of a society. A society's openness to creativity is likely what makes it most dynamic. I will spare you his presentation of satellite photos of places where there was more light and that showed the most active and open cities. He came to the conclusion that the more open a society was, the more tolerant with regard to its norms. He even managed to establish the fact that a certain percentage of gays living in a city would lead to greater economic activity and greater economic progress for those cities or countries that were open and tolerant.

The rules are important, in our opinion, and obviously there will always be rules. All institutions have regulations: the Union des artistes is not exception. We demand that clear rules be established for the hiring of Canadian artists to create audiovisual work.

For example, SODEC, which manages tax credits for Quebec, has rules and even a list of the types of shows that may not benefit from tax credits. Telefilm Canada also has rules, as does the Canadian Television Fund. Pornography and violence can be dealt with under the Criminal Code. I am repeating no doubt, comments you have already heard, but there is no collusion. The same is true of hateful comments.

Why then use legislation on taxation for the granting of tax credits for audio-visual productions to regulate an issue that is already regulated by other legislation? Why this desire to meddle with the very foundation of artistic freedom? Were there problems before this amendment or this amending bill was introduced? Are there already too many films? Whenever there is an excess, as there was for example with the misrepresentation of authorship, society reacts and governments decided to put the brakes on. There has never been any censorship or such guidelines. If these are guidelines, they should be set out in legislation. Things ultimately work out and this shows an openness and tolerance for all the subjects that can be dealt with, even if some of the subjects can be extremely painful sometimes.

I want to go back a few years. You can think of *Mourir à tuetête*, a film on rape with some extremely violent scenes. If we are to apply the criteria regarding various types of scenes that should not be shown due to their violent nature, how can we condemn something so intolerable as rape? Filmer une rose est toujours agréable. Voir une rose est peut-être ce qui nous intéresse le plus, mais on ne peut pas oublier que pour avoir une rose, il faut des épines et que parfois, l'épine est la partie la moins agréable. Elle permet à la rose d'être si belle.

Pour l'Union des artistes, la liberté d'expression est une valeur fondamentale. Je pense que le Canada a toujours prôné la liberté d'expression. Cela doit toujours être fondamental : la liberté d'expression et la démocratie. Ces deux éléments sont essentiels à la création et au développement de notre expression culturelle et ne devraient surtout pas être soumis à des critères subjectifs quels qu'ils soient.

Je reviens de Banff, où se tient le Festival international de télévision de Banff. Un conférencier, Richard Florida, a écrit L'indice bohémien. Dans ce dernier livre, il parlait de l'ouverture d'une société. L'ouverture à la créativité d'une société, c'est ce qui rend probablement la société plus dynamique. Je ferai grâce de toute la démonstration qu'il nous a faite de photos satellites prises sur les endroits où il y avait plus de lumière et qui traduisaient les villes les plus actives et les plus ouvertes. Il en venait à la conclusion que plus une société était ouverte, plus elle devenait tolérante à l'égard de ce qui est communément accepté par la société. Il a même réussi à établir qu'un certain pourcentage de population gaie dans une ville pouvait amener une plus grande activité économique et une plus grande progression économique pour ces villes ou ces pays qui étaient ouverts et tolérants.

Pour nous, les règles sont importantes, c'est sûr qu'il y en aura toujours. Toutes les institutions ont des règlements; l'Union des artistes ne fait pas exception. On revendique que des règles claires soient établies pour embaucher des artistes canadiens pour la création d'œuvres audiovisuelles.

Par exemple, la SODEC qui gère les crédits d'impôt au Québec a des règles et même une liste de genres d'émissions que les crédits d'impôt ne soutiendront pas. Téléfilm Canada a aussi ses règles, de même que le Fonds canadien de télévision. Quand on veut traiter de pornographie ou de violence, il y a le Code criminel. Cela ressemble beaucoup à ce que vous avez déjà entendu, on ne s'était pas concerté. C'est la même chose pour les propos haineux.

Pourquoi vouloir régler une question prévue dans d'autres lois par une loi sur la fiscalité qui touche l'octroi des crédits d'impôt aux productions audiovisuelles? Pourquoi vouloir toucher à la base même de la liberté des artistes? Est-ce qu'avant cette modification ou ce projet de loi modificatif, il y a eu des problèmes? Est-ce qu'il y a déjà eu un excès de films? Aussitôt qu'il y a eu un excès, comme par exemple avec les prête-noms, la société a réagi et les gouvernements ont décidé d'y mettre un frein. Il n'y a jamais eu de censure ou ce genre de directives. Si ce sont des directives, on les inscrit dans une loi. Cela finit par s'arranger et cela démontre une ouverture et une tolérance à l'ensemble des sujets qui peuvent être traités, même si certains des sujets peuvent être extrêmement pénibles parfois.

Je remonte dans le temps. Pensez à *Mourir à tue-tête*, un film sur le viol où il y avait des scènes extrêmement violentes. Si on doit appliquer des critères sur certains types de scène qu'on ne devrait pas voir parce qu'elles sont violentes, comment faire pour dénoncer une situation intolérable, soit le viol?

If we use SODEC as an example, it will not certify films intended for adult audience and with explicit sexuality. SODEC will ask whether the writer, director and producer are experienced individuals. Is this film intended for distribution in theatres or on DVD? What is the market for this film?

That will make a difference for a film such as *Borderline* which was mentioned earlier. If a committee were to vet a film such as *Borderline*, which contains drinking and sexually explicit scenes, would this mean that once a film has been made, it could lose its tax credits? That would put an end to the film. I do not believe that the scenes in the film are necessarily there to show the situation of somebody who qualifies as borderline.

Another example is the movie *October*. This film had great difficulty obtaining funding from Telefilm Canada, because some people thought that it promoted terrorism. It is true that, upon closer examination or looking at the events of October, this is an extremely delicate subject. But no one who has seen the movie *October* has ever said, "Tomorrow, I am going to become a terrorist." Rather, it is the story of four young men involved in a kidnapping that spirals out of control. The film focused more on human nature. I do not think that it apologizes for terrorism. On the contrary, not a single Quebecker who saw the film wanted to kidnap a member of the National Assembly or anyone else.

Senator Fox: A senator.

Mr. Legault: There are others for whom Cronenberg represents a great deal of violence. Indeed, there are some people for whom it becomes intolerable. I remember scenes that I watched in movies that I found to be intolerable, such as executions. For example, in *Dancers in the Dark*, at the very end, the person is killed and I found that intolerable. I did not even stay in the cinema.

At the same time, it is precisely that violence that affects me, and makes it possible for me to better appreciate the theme or subject of the movie. This is precisely the capacity of the artist to be able to affect his audience, even to the point that it becomes intolerable. It comes back to what I was saying earlier; when you are filming a rose, it is always lovely and when you focus on the thorns, it is sometimes somewhat less so. That may be what is most difficult to bear, but at the same time it is what makes the rose beautiful.

The other aspect that I would like to speak to is more down to earth. I think that some representatives of financial institutions have already spoken to you about it. As you know, financial institutions lend money for projects while they are waiting for tax credits to become available. If such a clause were to become part of the legislation, it could happen that a bank manager — or any person whom charge of loans or interim financing — would say, "Yes, but it is no sure thing that your film will get tax credits, so you can understand that for me, I must either increase the interest rate or turn you down for the interim financing".

Si on prend l'exemple de la SODEC, elle ne certifiera pas des films destinés à un auditoire adulte et comportant des scènes de sexualité explicite. La SODEC se demandera si l'auteur, le réalisateur et le producteur sont des gens d'expérience. Est-ce que ce film sera destiné aux salles ou aux DVD? Quel sera le marché pour ce film?

Voilà ce qui fera la différence pour un film comme *Borderline*, qui a été cité tantôt. Si un comité passait au crible un film comme *Borderline*, qui contient des scènes de beuverie ou sexuellement explicites, est-ce que cela voudrait dire qu'une fois que ce film a été fait, il se verrait retirer ses crédits d'impôt? Cela mettrait fin à ce film. Je ne crois pas que les scènes dans ce film soient faites pour montrer la situation de quelqu'un qualifié de borderline.

Si je prends un autre exemple, il y a eu le film *Octobre*. Ce film avait eu beaucoup de difficulté à obtenir le financement de Téléfilm Canada, car certaines personnes pensaient que c'était une promotion du terrorisme. Il est vrai, à la lecture de cela ou à travers les événements d'octobre, que c'est une situation extrêmement délicate à traiter. Mais tous ceux qui ont vu le film *Octobre* n'ont jamais dit : « Demain matin, je me mets à faire du terrorisme. » C'était beaucoup plus l'histoire de quatre jeunes hommes embarqués dans une spirale dans laquelle ils se sont retrouvés à procéder à un enlèvement. C'était le côté beaucoup plus humain qui était traité. Je ne pense pas que cela fasse l'apologie du terrorisme. Au contraire, en sortant de ce film, il n'y avait pas un petit Québécois qui avait le goût d'aller enlever un député ou qui que ce soit.

Le sénateur Fox : Un sénateur.

M. Legault: Il y a d'autres personnes pour qui Cronenberg représente beaucoup de violence. Effectivement, il y a des gens pour qui cela devient intolérable. Je me souviens de scènes que j'ai vues au cinéma que je trouvais intolérables, comme des exécutions. Par exemple, dans *Dancers in the Dark*, à la toute fin, la personne est exécutée et je trouve cela intolérable. Je ne suis même pas resté dans la salle de cinéma.

En même temps, c'est justement cette violence qui me rejoint et qui fait que je peux sentir encore mieux le thème ou le sujet du film abordé. C'est là justement la qualité de l'artiste, d'être capable de rejoindre, même jusqu'à l'intolérable, les spectateurs. Cela revient à ce que je disais tantôt; lorsqu'on filme la rose, c'est toujours agréable et lorsqu'on filme les épines, c'est parfois un peu moins agréable. C'est peut-être ça qui est le plus difficile à supporter, mais c'est en même temps ce qui fait la beauté de la rose.

L'autre aspect dont j'aimerais parler est un aspect plus terre à terre. Je pense que certains représentants d'institutions financières vous en ont déjà parlé. Comme vous le savez, en attendant que les crédits d'impôt soient disponibles, des institutions financières prêtent de l'argent. Si un tel article était intégré à une loi, il pourrait arriver qu'un directeur de banque — ou toute personne en charge des prêts ou du financement intérimaire — dise : « Oui, mais ce n'est pas sûr que ton film va avoir les crédits d'impôt, alors tu vas comprendre que moi, ou j'augmente mes taux d'intérêt ou encore je te refuse le financement intérimaire. »

This would have a major impact, and not only on films that may not, let us say socially, correspond to what a government or a sitting minister might prefer or not; it would affect all films. If I make a children's movie, a bank manager might say that this is not a big problem, but for a film like *Borderline*, I may have a great deal more difficulty getting financing. Therefore for other movies of this genre that are little bit more difficult, it would probably be harder to obtain interim funding and this will not affect just a single film but many.

Given that there has been no problem up to date, why add a clause that would threaten an entire industry? We feel that this clause creates more problems than it solves. Thank you for having heard me. If you could ask for that clause to be removed, I think that no one would lose anything, quite the contrary.

The Chair: Very well, sir. You have given a very interesting analogy with the rose and the thorns.

Mr. Legault: It comes from Pierre Lebeau, so I must recognize the author.

Senator Fox: Thank you for being with us; I very much appreciate the testimony that you have provided on behalf of your members. I must say that I was surprised at their numbers: 11,000 artists. They are primarily in Quebec, I assume?

Mr. Legault: We have approximately 450 members in Toronto, and there are perhaps a dozen in New Brunswick, but the majority of our members are in Quebec, that is to say 90 per cent of them.

Senator Fox: I do not have many questions to ask you because you were very clear in your presentation. If Senator Dallaire was here, he would say that the film *Shake Hands With The Devil* could qualify as an extremely violent film and that the violent scenes in the movie are not there to glorify the violence rather but to show that genocide is a real problem. There may therefore be extremely violent scenes, but they exist for a reason.

Mr. Legault: I am thinking of the movie in which Luc Picard spoke of the situation in Rwanda where we were seeing many Black people being mutilated by machete: *A Sunday in Kigali*.

Anne-Marie Des Roches, Director, Public Affairs, Union des artistes: Which, in passing, was shot in Rwanda.

Mr. Legault: I do not think that would inspire anyone to commit genocide, nor that it is gratuitous violence.

Senator Fox: We are here because the minister, in her statement, said that she is not satisfied with the Criminal Code guidelines and the definition of pornography as it is very clearly described in the Income Tax Regulations for tax credits. There was therefore an opening to say that there is a category of movies that, without being prohibited under the Criminal Code or of being pornographic, should not have access to public funding. You have already given us your perspective on that. Obviously,

Cela aurait un impact majeur et pas seulement sur les films qui pourraient, disons socialement, ne pas correspondre à ce qu'un gouvernement ou une ministre en place pourrait privilégier ou ne pas privilégier; cela toucherait l'ensemble des films. Si je fais un film pour enfants, peut-être qu'un directeur de banque dirait que ce n'est pas trop grave, mais pour un film comme *Borderline*, j'aurais peut-être beaucoup de difficulté à obtenir du financement. Alors pour d'autres films de ce genre qui sont un peu plus épineux, il serait probablement plus difficile d'obtenir le financement intérimaire et cela ne toucherait pas qu'un film, mais plusieurs films.

Comme jusqu'à maintenant il n'y a pas eu de problème, pourquoi rajouter un article qui mettrait en péril une industrie? Pour nous, cet article crée plus de problèmes qu'il n'en règle. Merci de m'avoir écouté. Si vous pouviez demander le retrait de cet article, je pense que personne n'y perdrait, au contraire.

Le président : Très bien, monsieur. Vous avez fait une analogie très intéressante avec la rose et les épines.

M. Legault: Elle est de Pierre Lebeau, alors je voudrais rendre à l'auteur sa citation.

Le sénateur Fox : Merci d'être avec nous; j'apprécie beaucoup le témoignage que vous avez rendu au nom de vos membres. Je dois dire que j'ai été surpris par leur nombre : 11 000 artistes. C'est essentiellement au Québec, je présume?

M. Legault: Nous avons environ 450 membres à Toronto, il y en a une dizaine au Nouveau-Brunswick, mais la majorité de nos membres sont au Québec, soit 90 p. 100 d'entre eux.

Le sénateur Fox: Je n'ai pas beaucoup de questions à vous poser car vous avez été clair dans votre exposé. Si le sénateur Dallaire était ici, il dirait que le film *J'ai serré la main du diable* pourrait être qualifié de film extrêmement violent et que les scènes de violence du film ne sont pas là pour glorifier la violence, mais plutôt pour témoigner du fait que le génocide est un problème réel. Il peut donc y avoir des scènes extrêmement violentes, mais pour lesquelles il y a une raison.

M. Legault: Je pense au film dans lequel Luc Picard parlait de la situation au Rwanda où on voyait beaucoup de Noirs mutilés à la machette: *Un dimanche à Kigali*.

Anne-Marie Des Roches, directrice, Affaires publiques, Union des artistes : Qui a d'ailleurs été tourné au Rwanda.

M. Legault: Je ne pense pas que ça donne le goût de faire un génocide et que ce soit une violence gratuite.

Le sénateur Fox: Nous sommes ici parce que la ministre, dans sa déclaration, a dit qu'elle n'était pas satisfaite des balises du Code criminel et de la définition de la pornographie telle que décrite très clairement dans les règlements de l'impôt concernant les crédits d'impôt. Il y avait donc une ouverture pour dire qu'il y a une catégorie de films qui, sans être contre le Code criminel ou sans être pornographiques, devraient ne pas avoir accès aux fonds publics. Vous avez déjà donné votre point de vue là-dessus.

for these movies, we can move in that direction but there are also other parameters like the market. Do you have any comment to make on that subject?

Ms. Des Roches: Mr. Legault has made some reference to this. When movies are viewed and analyzed, we try to look at the producer's, director's or author's background and try to understand their intentions. When SODEC writes that there are no tax credits for adult movies because erotic movies are intended for an audience that is 18 years and over, we know that this is for the DVD market. They are not necessarily censored, but adult movies will not be subject to the regulations. No one is against that and that has never prevented a producer like Roger Frappier from supporting a movie like *Borderline* or *Mourir à tue-tête* for the NFB. There are natural boundaries that we do not even need to set out in any legislation.

Senator Fox: Most of the witnesses who appeared before the committee have been unanimous in saying that they agree with the following statement: public funding should not be used to assist in the production of pornographic films and beyond the definition of pornography, there exists another guideline which is the Criminal Code that reflects the values of Canadian society. Do you agree with these guidelines?

Mr. Legault: Yes, I accept them. I have a comment to make on your previous question. You talked about tax credits that would be withdrawn in the case of certain films, but not in the case of American productions. There is an inconsistency there. We are becoming more demanding of ourselves than we are with films — and I am talking about the United States because this is unfortunately the case, that other societies can produce.

Senator Fox: I have a final question. I am happy that Senator Tkachuk is back because we had a little imbroglio earlier on. Senator Tkachuk read the CAVCO documents on the departmental website, where it was indicated that some categories are excluded — we know that varieties are excluded as is pornography — and it concludes by saying that this is equally valid for any film that, in the opinion of the minister, would not respect public policy.

I noted that this part is not found in the Income Tax Regulations at this time, and that therefore the department is publishing something that does not exist in the Income Tax Regulations on its website.

[English]

We have the application form under CAVCO. The only thing the producer subscribes to is that he undertakes to respect the regulations of subsection 1106.1 of the Income Tax Regulations, which do not include the part on the website. I want to put that on the record for clarification.

If I am wrong, I would love to have the researchers look at that. The CAVCO website says something that is not in the Income Tax Regulations and the CAVCO application form does not require you to subscribe to the website formulation, only to

Évidemment, pour ces films, on peut aller dans cette direction, mais il y a également d'autres balises comme le marché. Avezvous un commentaire à faire à ce sujet?

Mme Des Roches: M. Legault l'a évoqué un peu. Quand des analyses et des visionnements de films sont effectués, on essaie de voir l'historique du producteur, du réalisateur ou de l'auteur et de comprendre leur intention. Quand la SODEC écrit qu'il n'y a pas de crédits d'impôt pour les films pour adultes parce que ce sont des films érotiques qui s'adressent à un auditoire de 18 ans et plus, nous savons que le marché est pour le DVD. Il n'y a pas nécessairement de censure, mais le film pour adultes ne sera pas soumis aux règles. Personne n'est contre et cela n'a jamais empêché un producteur comme Roger Frappier de soutenir un film comme Borderline ou Mourir à tue-tête à l'ONF. Il y a des balises naturelles qui n'ont même pas besoin d'être évoquées dans une loi

Le sénateur Fox: La plupart des témoins qui ont comparu devant ce comité ont été unanimes pour dire qu'ils étaient d'accord avec la proposition suivante : des fonds publics ne devraient pas servir à aider à la production de films pornographiques et outre la définition de pornographie, une autre balise est présente, soit le Code criminel qui renferme les valeurs de la société canadienne. Êtes-vous d'accord avec ces balises?

M. Legault: Oui, je les accepte. J'ai un commentaire concernant votre question précédente. Vous parlez des crédits d'impôt qui seraient retirés dans le cas de certains films, mais pas dans le cas de productions américaines. Il y a une incohérence. On devient plus exigeant envers nous-mêmes que vis-à-vis des films — je parle des États-Unis parce que c'est malheureusement le cas — que d'autres sociétés pourraient produire.

Le sénateur Fox: J'ai une dernière question. Je suis heureux que le sénateur Tkachuk soit de retour parce que nous avons eu un imbroglio tout à l'heure. Le sénateur Tkachuk a lu les documents du CAVCO sur le site Internet du ministère, où il était indiqué que des catégories sont exclues — on sait que les variétés sont exclues, de même que la pornographie — pour finalement ajouter que cela valait également pour tout film qui, dans l'opinion du ministre, irait à l'encontre de l'ordre public.

J'ai noté que cette partie ne se trouve pas dans le règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu en ce moment, et donc que le ministère publie sur son site Internet quelque chose qui n'existe pas dans le règlement de la Loi de l'impôt sur le revenu.

[Traduction]

Nous avons le formulaire de demande qui doit être présenté au BCPAC. Tout ce que doit faire le producteur, c'est de s'engager à respecter les règles énoncées au paragraphe 1106.1 du Règlement de l'impôt sur le revenu, qui ne comprennent pas ce qui se trouve sur le site web. Je voulais simplement le faire remarquer pour plus de précision et pour que ce soit consigné au compte rendu.

Si je me trompe, je ne demanderais pas mieux que les attachés de recherche se penchent là-dessus. Le site web du BCPAC dit quelque chose qui ne se trouve pas dans le Règlement de l'impôt sur le revenu, et le formulaire de demande du BCPAC n'exige pas

section 1106 of the Income Tax Regulations and it is not in there. I can only conclude that they are taken out of there to be put it in the legislation. If there is a purpose, it is the one that the minister indicated clearly before us.

Senator Tkachuk: We should clear this up. **Senator Fox:** That is the application form.

The Chair: Do you have further questions, senator?

Senator Fox: I have no more questions and no more statements.

The Chair: That is fine. You have controlled yourself relatively well today.

[Translation]

Senator Ringuette: I would first of all like to thank you for having come. We greatly appreciate your comments, particularly those concerning transparency.

If memory serves me well, without challenging the other testimony that we have heard, few people mentioned that specific reference to the need for transparency, that is to say that the population of Canada should be able to find out who has received public funding for their production. I think that is quite right and I thank you for having raised that point.

In the end, you have certainly drawn the same conclusions as other witnesses we heard from. We wanted to know if people in the industry had contrary opinions and we wanted to hear from them. We have not heard contrary opinions from the industry as far as the guidelines are concerned, that is to say that everyone agrees that films involving Criminal Code offences or pornography should not be granted tax credits. Furthermore, even those who fully supported the bill and who did not come from the industry proposed the same guidelines. Therefore, the message is clear from all of the stakeholders.

In conclusion, I would like to thank you for having come to add to all of that and also for having raised the very important issue of transparency.

Senator Goldstein: Thank you for having come to appear today. According to the Telefilm Canada guidelines, I see the following sentence — and I am sorry I only have it in English — and I quote:

[English]

... not contain any element of serious and gratuitous or explicit and excessive violence, any element which is predominantly characterized by the undue exploitation of matters of a sexual nature, or matters of a sexual nature and one or more of the following subjects: crime, horror, cruelty and violence, or any other sexual offence under the Criminal Code or any matter which is libellous, obscene or in any other way unlawful.

que le producteur se conforme à la formulation qui se trouve sur le site web, mais uniquement à l'article 1106 du Règlement de l'impôt sur le revenu, qui ne dit rien à ce sujet. Je ne peux que conclure que cet élément a été retiré de là pour l'inclure dans la loi. S'il y a un objectif à cela, c'est celui que la ministre nous a indiqué clairement.

Le sénateur Tkachuk: Il faudrait clarifier cela.

Le sénateur Fox : Il s'agit du formulaire de demande.

Le président : Avez-vous d'autres questions, sénateur?

Le sénateur Fox : Je n'ai plus de questions ni de remarques à faire.

Le président : C'est très bien. Vous avez su vous retenir assez bien aujourd'hui.

[Français]

Le sénateur Ringuette : J'aimerais d'abord vous remercier de votre présence. Nous apprécions beaucoup vos commentaires, surtout ceux concernant la transparence.

Si ma mémoire est bonne, sans remettre en question les autres témoignages que nous avons entendus, peu nous ont indiqué cette référence particulière au besoin de transparence, c'est-à-dire que la population canadienne doit être en mesure de savoir qui a reçu des deniers publics pour sa production. Je crois que c'est tout à fait correct et je voulais vous remercier d'avoir soulevé ce point.

En fin de compte, vous en êtes certainement arrivés aux mêmes conclusions que plusieurs de nos témoins. Nous étions anxieux de savoir si les gens de l'industrie avaient des opinions contraires et nous voulions les entendre. Nous n'avons pas reçu de la part de l'industrie des témoignages contraires quant à ces deux balises, c'est-à-dire que tous sont d'accord que des crédits d'impôt ne soient pas accordés aux films impliquant des éléments du Code criminel et de la pornographie. D'ailleurs, même les gens qui étaient complètement en faveur du projet de loi et qui ne venaient pas de l'industrie proposaient les mêmes balises. Donc, le message est clair de la part de tous les intervenants.

En terminant, je voudrais vous remercier d'être venus renchérir sur tout cela et d'avoir soulevé le point très important de la transparence.

Le sénateur Goldstein: Merci d'être venus nous rencontrer. Selon les balises indiquées par Téléfilm Canada, je vois la phrase suivante — je m'excuse, je ne l'ai qu'en anglais —, et je cite:

[Traduction]

[...] ne contenir aucun élément de violence grave et gratuite ou explicite et excessive, aucun élément se distinguant principalement par une exploitation indue de questions de nature sexuelle, ou de questions de nature sexuelle et d'un ou plusieurs des sujets suivants : crime, horreur, cruauté et violence ou toute autre infraction sexuelle prévue par le Code criminel, ou toute question de nature diffamatoire, obscène ou autrement illégale.

[Translation]

These are the guidelines that have existed for decades. I therefore ask myself the following question: Why has the industry in general reacted so strongly?

Mr. Legault: Before the tabling of this bill, we would refer to the public policy. For us, the public policy referred to what already existed. We did not see any interventions other than on quotas, on the numbers, that is to say on the Canadian points system that ensures that a production is recognized as being Canadian so long as there are a certain number of Canadian actors and that a certain number of production components are Canadian. I do not know how the government functions, but I know that at l'Union des artistes, we have statutes, regulations and guidelines. To put it in a nutshell, we refer to the guidelines. The bill deals with everything that is gratuitous. The industry has no problem avoiding gratuitous violence. Furthermore, when Telefilm Canada is making a choice, they can say at any time, "We do not subsidize that kind of film." That does not cause us any difficulty.

Having said that, to go from there to putting it into the legislation represents an enormous difference. Projects are assessed daily, on a case-by-case basis. However, we believe that this kind of legal guideline would allow anyone to argue that pursuant to such and such section, a film could not be shown on the big screen. That is what is creating a profound malaise within the industry. It is normal that there should be guidelines, but according to the whims of society in general and the political climate, a film could undergo a major shift.

Furthermore, I would say to you that even within the artistic world, generally speaking, there are subjects that are not often dealt with. September 11, for example, took a long time to become the subject of a movie, because it was too sensitive and delicate a subject. And yet, that is not a question of censorship. Moreover, I would say to you that there is an intrinsic morality that exists within our society. Do we want to reduce this morality to two or three lines, or on the contrary, do we want to leave it open enough that it can breathe and show its openness to all kinds of things? That is the role that artists play in our society.

In addition, the process used to obtain a tax credit is so lengthy that this act would be superfluous, especially since, in the case of Telefilm Canada, when we begin the process of applying for tax credits, the movie has already been completed. If the grant application was done before the movie, that would be one thing, but that is not the case.

Senator Goldstein: Thank you, your answer reassures me.

[English]

Senator Tkachuk: In Quebec, when you get tax credits, are there not any public interest provisions? There are a number of provincial governments that have public interest guidelines of some kind.

[Français]

Ce sont là des balises qui existent depuis des décennies. Je me pose donc la question : pourquoi le milieu en général a-t-il réagi de façon si importante?

M. Legault: Avant l'arrivée de ce projet de loi, nous nous référions aux politiques publiques. Pour nous, les politiques publiques faisaient référence à ce qui existait déjà. Nous ne voyions pas d'autres interventions que les quotas, les nombres, c'est-à-dire le pointage canadien qui fait qu'une production est reconnue canadienne à condition qu'il y ait tel nombre d'acteurs canadiens et que tant d'éléments de la production soient canadiens. Je ne sais pas de quelle façon le gouvernement fonctionne, mais je sais qu'à l'Union des artistes, nous avons des statuts, des règlements et des lignes directrices. Bref, nous nous référons à des lignes directrices. Le projet de loi fait référence à tout ce qui est gratuit. Le milieu n'a aucun problème à éviter la violence gratuite. D'ailleurs, quand Téléfilm Canada fait un choix, il peut dire à un moment donné : « On ne subventionnera pas tel type de film. » Cela ne nous cause aucun problème.

Ceci dit, de là à l'inclure dans une loi, il y a une énorme différence. L'arbitrage se fait au quotidien, au cas par cas. Cependant, nous croyons que ce type de directive sur le plan de la loi permettrait à n'importe qui d'arguer qu'en vertu de tel article, tel film ne devrait pas se retrouver sur les écrans. C'est ce qui crée un profond malaise au sein de l'industrie. Qu'il y ait des directives, c'est normal, mais, selon les humeurs de la société en général et le climat politique, un film pourrait subir un déplacement.

D'ailleurs, je vous dirais que même à l'intérieur du monde des artistes, de façon générale, il y a des sujets qu'on aborde moins. Le 11 septembre, par exemple, beaucoup de temps s'est écoulé avant qu'on commence à en faire un film, car le sujet était trop sensible et délicat. Et pourtant, ce n'était pas une question de censure. De plus, je vous dirais qu'il existe une morale intrinsèque dans notre société. Voudrions-nous réduire cette morale à deux ou trois lignes ou, au contraire, voulons-nous la laisser suffisamment ouverte pour qu'elle puisse respirer et se montrer ouverte à toutes sortes de chose? C'est ce à quoi servent les artistes dans la société.

De plus, le chemin est tellement long avant d'obtenir un crédit d'impôt que cette loi serait superflue. D'autant plus que dans le cas des directives de Téléfilm Canada, lorsque nous amorçons le processus de demande de crédits d'impôt, le film est déjà terminé. Si la demande de subvention se faisait avant le film, je ne dis pas, mais ce n'est pas le cas.

Le sénateur Goldstein: C'est une réponse qui me soulage, merci.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Au Québec, quand vous obtenez des crédits d'impôt, n'y a-t-il pas des dispositions sur l'intérêt public qui s'appliquent? Il y a un certain nombre de gouvernements provinciaux qui ont des lignes directrices sur l'intérêt public.

Ms. Des Roches: I did not see any public interest guidelines, as I stated before. It was mostly adult films or reality shows, just a list of shows that will not receive a credit.

[Translation]

The public interest, for us, especially in the context of tax credits, is perceived much more in terms of public policy that is in compliance with Canadian content, residence, and regulations in force. In Quebec, to be entitled to tax credits, people must not report false information; for example, they must have lived in Quebec for more than six months. There are a great many reference points, and we feel that public policy and the public interest are among those. I do not see public order as being the same thing as public policy, from the outset. However, it has always been interpreted in this way: Is it compatible with the purpose of this funding tool?

[English]

Senator Tkachuk: We have had a great deal of discussion about this, and we are trying to find some way to achieve clarity in the application process so that the industry knows what the rules are. Is there any way to achieve clarity that would be a little more than the Criminal Code, which is the lowest common denominator? Surely taxpayers' dollars deserve more credit than that. Is there a way that we can achieve clarity in this bill? We have discussed this matter a long time. Everyone here wants some kind of measure or amendment or something that will achieve this, and we are, of course, open to it. We have had many discussions on this, and we kind of are going around and around. We know what to focus on. Is there any way you can help us with that? You might have several months to deal with it.

Mr. Legault: Why?

[Translation]

Mr. Legault: My only question is, why was there a problem? There was a problem concerning transparency and there were amendments made to the act because there was a problem. But I do not know what the problem is, I do not understand. Can you name me on movie that received a tax credit, that created a problem and, in general, caused a scandal?

Have you ever heard of a film like, for example, Les hôtesses de l'air en goguette, that was made with tax credits? I do not understand where the problem is. The introduction of this clause is causing more harm than good. I am trying to understand what its advantage is. I understand that the minister wants to step in because, as she says, we are talking about taxpayers' money. But if public funds should not be used for this purpose, then why, don't the tax credits apply to American or foreign productions? There is something that does not mesh here!

Mme Des Roches: Je n'ai vu aucune ligne directrice sur l'intérêt public, comme je l'ai déjà indiqué. Il s'agissait surtout de films pour adultes ou d'émissions vérité; c'était simplement une liste de productions qui ne donneront pas droit à un crédit.

[Français]

L'intérêt public, pour nous, surtout dans le contexte des crédits d'impôt, on l'interprète beaucoup plus en termes de politique publique conforme au contenu canadien, aux résidences, aux règlements en vigueur. Au Québec, pour avoir droit aux crédits d'impôt, les gens doivent faire des déclarations qui sont véridiques; par exemple, les gens doivent habiter au Québec depuis plus de six mois. Il y a un tas de balises et, pour nous, la politique publique et l'intérêt public y sont inclus. Pour moi, l'ordre public, ce n'est pas la même chose que « public policy », au départ. Cependant, on l'a toujours interprété de cette façon : est-ce conforme à l'esprit de ce qu'on voulait faire avec cet outil de financement?

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Nous avons beaucoup discuté de cette question, et nous essayons de trouver un moyen d'assurer la clarté du processus de dépôt de demande, afin que l'industrie sache quelles sont les règles. N'y aurait-il pas un moyen de faire en sorte qu'il y ait un peu plus de clarté qu'il n'y en a dans le Code criminel, qui est le plus bas dénominateur commun? C'est sûr que l'argent des contribuables mérite plus de respect que cela. Y aurait-il un moyen de rendre plus clair ce projet de loi? Nous en discutons depuis longtemps. Tout le monde ici veut une mesure, un amendement ou quelque chose qui nous permettra d'atteindre cette clarté, et nous y sommes, bien sûr ouverts. Nous avons eu beaucoup de discussion sur le sujet, et nous semblons tourner en rond. Nous savons ce que nous devons cibler. Y aurat-il un moyen que vous puissiez nous aider à cet égard? Vous pourriez avoir plusieurs mois pour le faire.

M. Legault: Pourquoi?

[Français]

La seule question qui me vient, c'est : pourquoi y a-t-il eu un problème? Il y a eu un problème sur la transparence et il y a eu des modifications à la loi parce qu'il y avait un problème. Or, je ne sais pas quel est le problème, je ne comprends pas. Est-ce que vous pouvez me nommer un film qui a fait l'objet d'un crédit d'impôt, qui a créé un problème et qui, de façon générale, a été à l'origine d'un scandale?

Est-ce qu'il y a eu un film comme, par exemple, Les hôtesses de l'air en goguette, qui a été fait avec des crédits d'impôt? Je n'arrive pas à comprendre d'où vient le problème. L'introduction de cet article cause plus de dommage que de bien. Je cherche à savoir où est l'avantage de cet article. Je comprends que la ministre veuille intervenir parce que, comme elle le dit, c'est l'argent des contribuables. Mais si l'argent public ne doit pas servir à cela, pourquoi, du côté américain ou d'une production qui viendrait d'ailleurs, les crédits d'impôt ne s'appliqueraient pas dans ces cas? Il y a quelque chose d'incohérent à tout cela!

I do not understand why this clause exists and what it is seeking to prevent. Taxpayers' money from being improperly spent, perhaps? I am going to come back to an example that was already used: should the tax credit granted for lumber used to manufacture a baseball bat that could be used to kill someone, be abolished? I think that this clause creates many problems. Find a clause that will create fewer problems. Guidelines already exist.

I cannot find solutions to something that I do not see as a problem.

Ms. Des Roches: The major problem that needed to be solved was transparency, the opportunities that existed for fraud. It is important, as concerns taxpayers' money, to ensure that there is no fraud or tricks used to spend this money unwisely. As concerns morals, this is much more subjective and, in addition, it is after the fact. We are here to tell you that this bill has made clarifications that were necessary regarding transparency, the governance of a fund and the assurance that this money will not be used for fraudulent purposes. Congratulations! The clarifications brought in this regard are wonderful. I think that they were required, but the stipulations concerning morals are not necessary.

[English]

Senator Tkachuk: Let me guess what I think the film industry wants. When you take away all this stuff we have been talking about, what you want is clarity. When you get your tax credit, you want to know that that tax credit will be good while you finish your film, because the tax credit gives you access to the bank. You want the bank to have confidence that the tax credit will be there at the end of the road or else there will be problems. That is what you want. What you do not want is someone to say after the fact that you cannot do that.

Mr. Legault: That is part of it.

Senator Tkachuk: That is one part of it. What is the other part?

[Translation]

Mr. Legault: It is the artist's freedom to express himself or herself freely on a subject, with no strings attached to any kind of funding that constitutes the stumbling-block. That is the subjective criterion. There are two aspects: the artistic aspect and the aspect from the viewpoint of the president of the Union des artistes, who understands clearly that this way of doing things could potentially have a major impact.

[English]

Senator Tkachuk: You know well that if you fill out a form saying you will be making a pornographic film, you will not get a tax credit, because that is the guideline. You will not get a tax credit if it will be advertising or gala advertising. You know what the guidelines are. We are trying to establish the guidelines so that everyone knows. It is not that complicated.

Je n'arrive pas à comprendre pourquoi cet article existe et ce qu'il cherche à prévenir. Que l'argent des contribuables soit mal dépensé? Je vais reprendre l'exemple qui a déjà été cité : est-ce qu'on devrait couper le crédit d'impôt octroyé au bois d'œuvre qui sert à fabriquer un bâton de baseball qui éventuellement tuera quelqu'un? Je pense que cet article crée beaucoup de problèmes. Trouvez un article qui va créer moins de problèmes. Il y a déjà des directives qui existent.

Je ne peux pas trouver des solutions sur quelque chose que je n'arrive pas à cerner comme problème.

Mme Des Roches: Le gros problème qu'il y avait à régler, c'était la transparence, les possibilités de frauder. C'est important, en ce qui concerne l'argent des contribuables, de nous assurer qu'il n'y a pas de fraudes, pas de passe-droits utilisés pour dépenser cet argent à mauvais escient. Sur le plan moral, c'est beaucoup plus subjectif et, en plus, c'est après-coup. Nous sommes venus vous dire que cette loi a apporté les clarifications qui devaient être faites par rapport à la transparence, à la gouvernance d'un fonds et de l'assurance que ces fonds ne soient pas utilisés à des fins frauduleuses. Bravo! Les clarifications apportées sont formidables à cet égard. Je crois qu'elles étaient de mise, mais tout ce qui porte sur la moralité n'est pas nécessaire.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Permettez-moi de deviner ce que veut l'industrie cinématographique. Quand on fait abstraction de tout ce dont nous avons parlé, ce que vous voulez, c'est de la clarté. Quand vous obtenez votre crédit d'impôt, vous voulez avoir l'assurance que ce crédit d'impôt sera bon jusqu'à ce que vous finissiez votre film, parce que ce crédit vous donne accès à des fonds de la banque. Vous voulez que la banque ait confiance que le crédit d'impôt sera là au bout du compte, sinon il y aura des problèmes. Voilà ce que vous voulez. Ce que vous ne voulez pas, c'est que quelqu'un vienne vous dire après coup que vous ne pouvez pas faire cela.

M. Legault: C'est cela en partie.

Le sénateur Tkachuk : C'est cela en partie. Quelle est l'autre partie?

[Français]

M. Legault: C'est la liberté d'un artiste de pouvoir s'exprimer sur un sujet qui n'est pas lié à un financement qui fait que tout tombe. C'est le critère subjectif. Il y a deux aspects: l'aspect artistique et l'aspect du point de vue du président de l'Union des artistes qui voit pertinemment que cette façon de faire risque d'avoir un impact important.

[Traduction]

Le sénateur Tkachuk: Vous savez bien que, si vous remplissez un formulaire où vous dites que vous comptez faire un film pornographique, vous n'obtiendrez pas de crédit d'impôt, parce que les lignes directrices l'interdisent. Vous n'obtiendrez pas de crédit d'impôt si vous voulez produire un film qui sera de la publicité ou de la publicité gala. Vous savez quelles sont les lignes Presently, there are proposed guidelines and there are guidelines that they kind of operate under, whether you know it or not, or whether you like it or not, because you know what these guidelines are. If one of the guidelines becomes law, how will that make a difference? How will that be different from what you are operating with presently? That is why we never had any problem, because you were already operating under those guidelines. Whether it is said or unsaid, that is the way you are operating.

[Translation]

Ms. Des Roches: With guidelines, it is easier to work within the spirit; with the law, we must follow the letter. Sometimes, people can get bogged down in the details with the law. The law has consequences. Guidelines act as a guide, but they do provide a certain leeway or flexibility. There is almost no flexibility when one goes against the law. The moment a law becomes more prescriptive, this paves the way to greater subjectivity.

The Chair: In the bill, there is a provision stipulating that the minister must publish or distribute the guidelines, which are to be established following consultation with unknown persons. That is the problem; it is not clear and there is a great deal that is left to discretion. I know you do not like these words because even guidelines are not really regulations; they are left completely to the minister's discretion, and the film industry does not appreciate that.

Is that really the point? If that was removed, would that go part way to solving the problem?

Mr. Legault: Do you mean within what already exists?

The Chair: No, within the bill —

[English]

For example, they envisage that the minister will issue guidelines. What are these guidelines? That is what all the witnesses say. We do not know what they will be. Not only do we not know what they will be, they can be changed at any time willy-nilly and we do not know when they will be changed. The banks will not know.

[Translation]

Many doubts have been raised, and this greatly undermines our funding and our ability to manage our own affairs.

[English]

That is the worst part of it, it seems to me.

directrices. Nous essayons d'établir les lignes directrices pour que tout le monde sache en quoi elles consistent. Ce n'est pas si compliqué que cela.

À l'heure actuelle, il y a des lignes directrices qui sont proposées et il y a celles qui s'appliquent, que vous le sachiez ou non et que vous le vouliez ou non, car vous savez quelles sont ces lignes directrices. Si une de ces lignes directrices est inscrite dans la loi, quelle différence cela fera-t-il? En quoi le contexte dans lequel vous exercez votre activité sera-t-il différent? C'est pour cette raison que nous n'avons jamais eu de problème, parce que vous vous conformiez déjà à ces lignes directrices. Qu'on l'ait dit ou qu'on ne l'ait pas dit, vous vous conformiez à ces lignes directrices.

[Français]

Mme Des Roches: Avec les lignes directrices, on peut beaucoup plus travailler avec l'esprit; avec la loi, on doit travailler avec la lettre. Parfois, certains peuvent trébucher dans les fleurs du tapis avec la loi. Il y a des répercussions à la loi. Les lignes directrices sont un guide, quand même avec une marge de manœuvre, de la flexibilité. Lorsqu'on va à l'encontre de la loi, il n'y a presque pas de marge de manœuvre. Du moment où on commence à être très directif dans une loi, on commence à s'ouvrir à la subjectivité.

Le président: Dans le projet de loi, il y a une disposition qui dit que le ministre doit faire imprimer ou faire circuler les lignes directrices, lesquelles seront établies après des consultations, avec des personnes inconnues. C'est le problème, ce n'est pas clair et il y a beaucoup de discrétion. Vous n'aimez pas voir ces mots parce que même les lignes directrices ne sont pas vraiment des règlements, elles sont complètement à la discrétion du ministre et l'industrie du film n'apprécie pas.

Est-ce vraiment le point? Si on enlève cette question, est-ce que cela réglerait un peu le problème?

M. Legault : À l'intérieur de ce qui existe déjà?

Le président : Non, à l'intérieur du projet de loi ...

[Traduction]

Par exemple, ils prévoient que le ministre publiera des lignes directrices. Quelles sont ces lignes directrices? C'est ce que disent tous les témoins. Nous ne savons pas quelles seront les lignes directrices. Non seulement nous ne savons pas ce qu'elles seront, mais elles pourront être changées à n'importe quel moment, comme on le voudra, et nous ne savons pas quand elles seront changées. Les banques ne le sauront pas.

[Français]

Il y a beaucoup de doutes, et cela cause un gros préjudice à notre financement et à notre capacité de gérer nos propres affaires.

[Traduction]

C'est cela qui est le pire, selon moi.

[Translation]

In Quebec, there is legislation stipulating that no tax credits shall be granted to films or audio-visual productions that are against public policy. Period. Would the absence of discretionary guidelines give you more artistic freedom?

Mr. Legault: Was that the original proposal, public policy?

The Chair: That is the currently the law in Quebec and we have no problem with that.

Ms. Des Roches: I do not remember any law on public policy in Ouebec.

The Chair: It is public policy.

Ms. Des Roches: That is always the way public policy has been perceived. It complies with the spirit of the tool or with the regulations of the supporting tool.

[English]

The Chair: Could it be a solution? I am the chair here. I am hearing all of this stuff. It seems very clear that the problem with Bill C-10 for the film industry is that it creates doubt; there is no clarity. We are convinced of that. I sense it from all my colleagues. We want to help fix it so that there will be clarity and the banks will say: Do not worry; it is clear, if you people follow the normal rules

If we took out all this business about the discretionary guidelines — because there are quite a good things in the bill for your industry; you know that — if we took out that doubtful part and leave wording such as they have in Quebec, would that work for you?

[Translation]

Mr. Legault: I would like to see those words again.

Ms. Des Roches: If it was a question of public policy — But there again, I do not think that this needs to be set out in the act. When there are requirements in the regulations, for example, not to submit applications that would run counter to public policy, et cetera, we can read the form; it does not have to be enshrined in the act

This is only logical.

The Chair: If it is set out in the act, at least it is clear. However, as Senator Fox has just shown us, the formula can be changed in a discretionary manner as the person responsible sees fit. So that is more of a problem.

Mr. Legault: The difference between Canada and Quebec with regard to tax credits is that SODEC administers both grants and tax credits. This means that the same agency applies the same rules. However, in Canada, it is not the same thing. Telefilm Canada and CAVCO are two different entities. It is as if Telefilm

[Français]

Au Québec, on a une loi qui dit qu'on n'accorde pas de crédits d'impôt aux films ou aux productions audiovisuelles qui sont contre l'ordre public, contre la politique publique. Point final. Est-ce que l'absence de lignes directrices discrétionnaires vous donnerait plus de liberté artistique?

M. Legault : C'était ce qui était proposé à l'origine, l'ordre public?

Le président : C'est la loi au Québec actuellement et nous n'avons pas de problème avec cela.

Mme Des Roches : Je ne me souviens pas de la loi sur l'ordre public au Québec.

Le président : C'est la politique publique.

Mme Des Roches: C'est toujours ainsi qu'on a perçu la politique publique. C'est conforme à l'esprit de l'outil ou aux règlements de l'outil de soutien.

[Traduction]

Le président : Est-ce que cela pourrait être une solution? Je suis ici en tant que président. J'entends toutes ces observations. Il me semble très clair que le problème que pose le projet de loi C-10 pour l'industrie cinématographique, c'est qu'il sème le doute, qu'il n'y a pas de clarté. Nous en sommes convaincus. Je sens que c'est ce que pensent tous mes collègues. Nous voulons aider à corriger cette lacune pour que la clarté soit assurée et que les banques disent : ne vous inquiétez pas; c'est clair, si vous suivez les règles normales.

Si nous supprimions tout ce qui concerne les lignes directrices discrétionnaires — parce qu'il y a pas mal de choses dans le projet de loi qui touchent votre industrie; vous le savez —, si nous supprimions cette partie-là qui sème le doute et que nous laissions un libellé semblable à celui qu'on a au Québec, cela sera-t-il acceptable pour vous?

[Français]

M. Legault: J'aimerais revoir les mots.

Mme Des Roches: S'il s'agit de politique publique... Mais encore là, je ne crois pas qu'il soit nécessaire que ce soit dans la loi. Dans les règlements, lorsqu'il y a des exigences comme celle, par exemple, de ne pas faire de demandes qui seraient contraires à la politique publique, on est capable de lire le formulaire; on n'a pas à mettre cela dans la loi.

C'est dans l'ordre des choses.

Le président: Si c'est dans la loi, au moins c'est clair. Cependant, comme le sénateur Fox vient de nous le démontrer, on peut changer la formule avec discrétion d'un jour à l'autre. C'est plus douteux.

M. Legault: La différence entre le Canada et le Québec pour les crédits d'impôt, c'est que la SODEC administre à la fois les subventions et les crédits d'impôt. C'est donc le même organisme qui applique les mêmes règles. Or, au Canada, ce n'est pas la même chose. Téléfilm Canada et CAVCO, ce sont deux entités

Canada told Revenue Canada, "Yes, it is alright, you can issue tax credits because that meets our criteria." If it is for future projects, SODEC guidelines apply for the issuing of tax credits. If, for SODEC, the words "public policy" or "public interest" are specified — which I am not certain of —

Senator Fox: The words are "government policy."

Mr. Legault: Government policy seldom deals with morals, except in the case of pornography, for example, because it is stated that movies will not be used. In general, what matters is Quebec content, the criteria — which are much more down to earth — the number of years of experience and who is part of the film project.

In Canada, that is how tax credits are obtained, and this is much more the responsibility of CAVCO than of Telefilm Canada. The criteria are different. Could the criteria be the same? I think that they could be the same for Telefilm Canada and for CAVCO.

Senator Goldstein: Have you had problems to date with the Quebec government, given the wording of this provision?

Mr. Legault: Not to my knowledge.

Ms. Des Roches: If it truly complies with government policy, then that reflects our interpretation of "public policy." In this context, it is clear that all cultural policies and support tools for culture and cinema must be respected. Yes indeed, that is the spirit. As soon as we start talking about morality or things that are much more subjective in our society, we will end up painting ourselves into a corner. When we talk about policies to provide support, that is fine. As concerns the Broadcasting Act, that is all very well, but as concerns morality, we would be opening a can of worms.

[English]

Senator Moore: Mr. Chair, you touched on something with respect to the guidelines and so did Senator Tkachuk, with respect to knowing what the guidelines are and the importance of that.

This bill contains a provision that says the minister may change those guidelines. First, the guidelines are not statutory instruments and are not reviewable by Parliament, the Commons or the Senate, by our Joint Committee on Scrutiny of Regulations, which means they can be changed, added to or deleted without your knowledge. How do you feel about that?

[Translation]

Mr. Legault: We are talking about funding and I am trying to understand the ramifications. Could the law stipulate that the minister may change the guidelines? As far as I know, she already does so right now; if she wants to do so, she can. I have the

différentes. C'est comme si Téléfilm Canada disait à Revenu Canada : « Oui, c'est correct, vous pouvez émettre des crédits d'impôt parce que cela satisfait nos critères. » S'il y a des choses à venir, ce sont les directives de la SODEC qui s'appliquent pour l'émission des crédits d'impôt. Si, pour la SODEC, c'est écrit « ordre public » ou « intérêt public » — ce dont je ne suis pas certain...

Le sénateur Fox : C'est « politique gouvernementale ».

M. Legault: La politique gouvernementale traite très rarement de la morale, sauf dans le cas de la pornographie, par exemple, parce qu'on dit qu'on ne va pas se servir des films. De façon générale, on regarde le contenu québécois et les critères — qui sont beaucoup plus terre à terre — et les années d'expérience et on regarde qui fait partie du film.

C'est la façon dont fonctionne, au Canada, l'obtention des crédits d'impôt, qui relève beaucoup plus de CAVCO que de Téléfilm Canada. Les critères sont différents. Est-ce que les critères pourraient être les mêmes? Je pense qu'ils pourraient être les mêmes pour Téléfilm Canada et pour CAVCO.

Le sénateur Goldstein: Est-ce que vous avez eu des problèmes jusqu'à maintenant avec le gouvernement du Québec, étant donné le libellé de cette disposition?

M. Legault: Non, pas à ce que je sache.

Mme Des Roches: Si c'est vraiment conforme à la politique gouvernementale, ça vient vraiment rejoindre notre interprétation de « politique publique ». Dans ce cadre, il est clair qu'il faut être conforme à l'ensemble des politiques culturelles et des outils de soutien à la culture et au cinéma. Oui, allons-y. C'est l'esprit. Dès qu'on touche à la moralité ou à des choses beaucoup plus subjectives dans la société, on va commencer à se « peinturer dans le coin ». Quand on parle de politiques de soutien, c'est parfait. La Loi sur la radiodiffusion, ça va, mais sur le plan de la moralité, on ouvre une boîte de Pandore.

[Traduction]

Le sénateur Moore: Monsieur le président, vous avez mis le doigt sur le problème en ce qui concerne les lignes directrices, tout comme le sénateur Tkachuk, c'est-à-dire quelles sont les lignes directrices et quelle est leur importance.

Le projet de loi contient une disposition selon laquelle la ministre peut modifier ces lignes directrices. Premièrement, les lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires et ne peuvent donc pas faire l'objet d'un examen par le Parlement, la Chambre des communes, le Sénat ou notre Comité mixte d'examen de la réglementation, ce qui signifie qu'elles peuvent être modifiées, et qu'elles peuvent faire l'objet d'ajouts ou de retraits sans que vous ne soyez au courant. Que pensez-vous de cela?

[Français]

M. Legault: On parle du financement et je cherche vraiment quelles sont les implications. Est-ce que la loi pourrait dire que la ministre peut changer les lignes directrices? À ce que je sache, elle le fait déjà à l'heure actuelle; si elle veut le faire, elle peut le faire.

impression that we are confusing two things. We are talking about funding and about tax credits. We are talking about what the minister wants to do within her own department. To me, it seems as if Bill C-10 is being used to solve a completely different problem. The minister may have problems with the money that she grants in general, whether it be for theatre subsidies or others. She may award a grant to a project even if she does not agree with it.

I am under the impression that we are trying to solve two problems at once, that is, by trying to find another way of doing what the minister cannot do within her own department. I am not saying that the minister should not have guidelines. If people are not happy, all they have to do is not re-elect that party or they can also criticize the minister. That is one thing. However, I do not think that this is the place for this provision. I am not saying that this will solve all the problems or that it will protect the entire movie-making industry from a guideline that the minister could issue. I am just saying that I do not think that it should be included in this particular bill.

[English]

The Chair: Honourable senators, are we pretty well covered? This has been very helpful and puts a new perspective.

[Translation]

I would like to thank you very sincerely on behalf of all senators.

[English]

We will adjourn the formal part of the meeting.

The steering committee has met and we have some budgets to adopt. We are near the end of a session. Since the new fiscal year began we have never put our budgets in place. We have an ongoing general mandate for our general surveillance of the financial services sector. We have a legislation budget for specific bills such as this one. We have to renew our budget for the study on interprovincial barriers to trade. We have finished all of our hearings and have the beginnings of a draft report that we will focus on once we have completed study of this bill.

The steering committee has met and has come up with these three draft budgets. If you are comfortable, I would accept one motion for the three. If you would like details, I am quite happy to explain.

Senator Ringuette: I have a question for clarification on the legislation budget. Under "All Other Expenditures," I see books and periodicals for \$6,000. What is that?

The Chair: That is a good question. Every morning we get all the newest developments in the financial sector. Some of us use it, others do not, but nearly all of our staff do. It is very helpful, and that is what it costs.

J'ai l'impression qu'on mélange deux choses. On parle de financement et de crédits d'impôt. On parle de ce que la ministre souhaite faire à l'intérieur de son propre ministère. Pour moi, c'est comme si on voulait résoudre, avec le projet de loi C-10, un problème qui est autre. Il est possible que la ministre ait des problèmes avec l'argent qu'elle donne de façon générale, que ce soit en subventions au théâtre ou n'importe où, elle peut subventionner un projet, puis ne pas être d'accord avec ça.

J'ai l'impression qu'on veut résoudre deux problèmes à la fois, c'est-à-dire faire d'une autre façon ce que la ministre ne peut pas faire à l'intérieur de son ministère. Je ne dis pas que la ministre ne devrait pas avoir de lignes directrices. Si on n'est pas content, on ne réélit pas ce parti-là ou on critique la ministre. C'est une chose. Cependant, je ne crois pas que ce soit l'endroit pour inclure cet article. Je ne dis pas que cela va tout régler et que cela met toute l'industrie cinématographique à l'abri d'une directive que pourrait donner la ministre. Cela n'enlève rien. Toutefois, je ne crois pas qu'il faille que cela apparaisse dans ce projet de loi.

[Traduction]

Le président : Honorables sénateurs, sommes-nous satisfaits? Cette discussion a été très utile et ouvre un nouveau point de vue.

[Français]

Je vous remercie sincèrement au nom de tous les sénateurs.

[Traduction]

Nous allons mettre un terme à la partie officielle de la séance.

Les membres du comité de direction se sont réunis et nous devons adopter des budgets. Nous approchons de la fin d'une session. Depuis le début du nouvel exercice financier, nous n'avons pas mis en place nos budgets. Notre mandat général permanent consiste à assurer la surveillance générale du secteur des services financiers. Nous disposons d'un budget spécial pour étudier des projets de loi individuels, comme celui-ci. Il faut renouveler notre budget pour entreprendre l'étude des obstacles au commerce interprovincial. Nous avons terminé les audiences, et nous avons commencé à rédiger une ébauche de rapport, sur laquelle nous nous pencherons une fois que nous aurons terminé l'étude du projet de loi.

Les membres du comité de direction se sont réunis et ont rédigé ces trois ébauches de budget. Si cela vous va, j'accepterai une seule motion touchant les trois. Si vous aimeriez avoir plus de détails, il me fera plaisir de vous expliquer.

Le sénateur Ringuette : J'ai une question afin de préciser le budget du projet de loi. Dans la catégorie « Autres dépenses », je vois un montant de 6 000 \$ pour des livres et des périodiques. De quoi s'agit-il?

Le président : C'est une bonne question. Chaque matin, nous recevons toutes les nouvelles du secteur financier. Certains d'entre nous les consultent, d'autres non, mais presque tout le personnel en fait usage. C'est très utile, et c'est ce que cela coûte.

Senator Ringuette: Okay.

The Chair: On the issue of the general mandate, we are contemplating going to Europe. We already have a budget in place for going to Washington.

The first motion is:

That the draft budget concerning Legislation in the amount of \$36,000 be adopted and that the Chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Senator Moore: I so move. The Chair: Is that agreed? Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The second motion is:

That the draft budget concerning issues dealing with interprovincial barriers to trade in Canada in the amount of \$6,700 be adopted and that the Chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Senator Moore: I so move. The Chair: Is that agreed? Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The last motion is:

That the draft budget concerning the present state of the domestic and international financial system in the amount of \$223,600 be adopted and that the Chair present the same to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration.

Senator Moore: I so move. The Chair: Is that agreed? Hon. Senators: Agreed. The Chair: Thank you.

For Senator Jaffer and for Senator Ringuette, we have been so focused on this bill since November that we have not been focusing on huge problems in the economy worldwide, issues such as credit and the like. We have to get back to focusing on

I think you will be pleased. The steering committee has a plan as to how we can put this bill to bed. We will do some work as soon as we adjourn. We will focus on it and keep you up to date.

Senator Goldstein: Hopefully at the beginning of September we will be able to finish our study of Bill S-205.

The Chair: Yes.

Le sénateur Ringuette : Très bien.

Le président : Au sujet de la question de notre mandat général, nous envisageons d'aller en Europe. Nous avons déjà un budget de voyage pour Washington.

La première motion est la suivante :

Que l'ébauche du budget concernant la législation au montant de 36 000 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le sénateur Moore : Je propose la motion.

Le président : Tous les membres du comité sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président : La deuxième motion est la suivante :

Que l'ébauche du budget concernant les questions relatives aux obstacles interprovinciaux au montant de 6 700 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le sénateur Moore : Je propose la motion.

Le président : Tous les membres du comité sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président : La dernière motion est la suivante :

Que l'ébauche du budget concernant la situation actuelle du régime financier canadien et international au montant de 223 600 \$ soit adoptée et que le président présente la demande au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration.

Le sénateur Moore : Je propose la motion.

Le président : Tous les membres du comité sont-ils d'accord?

Des voix : D'accord. Le président : Merci.

Pour la gouverne des sénateurs Jaffer et Ringuette, nous étudions ce projet de loi depuis novembre, de sorte que nous n'avons pas pu nous pencher sur les problèmes importants auxquels fait face l'économie mondiale, des questions comme le crédit, et ainsi de suite. Nous devons reprendre notre examen de ces questions.

Je pense que vous serez satisfaits. Le comité de direction a élaboré un plan afin que nous puissions mener à bien l'étude du projet de loi. Immédiatement après l'ajournement, nous y travaillerons. Nous nous concentrerons sur cette question et nous vous tiendrons au courant.

Le sénateur Goldstein: J'espère que nous serons en mesure de terminer notre étude du projet de loi S-205 au début de septembre.

Le président : Oui.

Senator Jaffer: What would be useful for me, not that you have to follow it to a T, is a rough idea of what the work entails and how we plan to cover it. For example, roughly when are you planning the trip, and so on, so that we have an idea? With respect to other committees, we would then be aware that this trip is happening so that we can plan.

The Chair: We have not focused in on a date yet, but it is a very reasonable question. I would undertake, after consulting with my colleagues on the steering committee, to issue a letter to everyone at the end of June outlining our prospects.

Senator Tkachuk: I talked to a reporter today who had phoned me about Bill C-10. He had already talked to a number of Liberal senators on this committee but had not —

The Chair: Is this person Simon something or other?

Senator Tkachuk: Yes.

The Chair: I refuse to talk to him.

Senator Tkachuk: Yes. He had not told me the names of the senators, of course. It was quite a civil conversation. We talked about some of the problems we had. I took a couple of shots at the Grits because they had taken a couple shots at us, but it was nothing mean-spirited, of course. However, there was one thing he said that kind of disturbed me, and I just wanted to clarify. He mentioned the amendments. I said that we have been pushing the Liberals on bringing amendments forward. I have my views about why they are not there, et cetera. He said he talked to a Liberal senator. I think it might have been you, Senator Goldstein. I think he did mention that, but it may not have been because he sort of moved from place to place. He said the Liberals are going to table the amendments publicly before they bring them to the committee, that they are just going to do it this spring.

I said I thought that would be rather strange considering that we have been having good discussions amongst all of us about finding a common way to solve the problem. If they are going to take it to the public field before we even have a look at it, I said that will ruin a lot of the good feelings that we have developed about trying to solve this problem.

I am going to be frank and ask you straight out. If you are going to have amendments, I certainly would — if we had some ideas, Mr. Chair, I think we would bring them to the committee. I would not be having a press conference saying here is what we have decided.

The Chair: We have a project underway. What the steering committee is working on now, and I think members are unanimous, is that we should try to come up with joint amendments so that it is not "we" and "they."

Senator Tkachuk: That would be perfect.

Le sénateur Jaffer: Ce qui m'aiderait, c'est d'avoir une idée générale de ce que ce travail entraîne et de la façon dont nous avons l'intention de nous y attaquer; ce n'est qu'une suggestion. Par exemple, quand pensez-vous planifier le voyage, et ainsi de suite, pour que nous puissions avoir une idée? Pour ce qui est des autres comités, nous saurions que ce voyage aura lieu, de sorte que nous pourrons planifier en conséquence.

Le président : Nous n'avons pas encore déterminé de date, mais votre question est très raisonnable. Je consulterai mes collègues du comité de direction, puis j'entreprendrai d'envoyer une lettre à tous les membres du comité, à la fin de juin, pour donner un aperçu de ce qui s'en vient.

Le sénateur Tkachuk: J'ai parlé à un journaliste aujourd'hui qui m'avait téléphoné pour discuter du projet de loi C-10. Il avait déjà discuté avec quelques sénateurs libéraux qui font partie du comité, mais il n'avait pas...

Le président : Cette personne s'appelle-t-elle Simon quelque chose?

Le sénateur Tkachuk: Oui.

Le président : Je refuse de lui parler.

Le sénateur Tkachuk: Oui. Bien entendu, il ne m'a pas donné les noms des sénateurs. La conversation s'est très bien déroulée. Nous avons discuté de certains problèmes. J'ai lancé quelques pointes aux libéraux parce qu'ils nous avaient lancé quelques pointes aussi, mais ce n'était rien de méchant, bien entendu. Toutefois, il a dit quelque chose qui a piqué ma curiosité, et je voudrais simplement clarifier la question. Il a parlé des amendements. J'ai dit que nous avions fait pression sur les libéraux pour qu'ils déposent des amendements. Je me doute de la raison pour laquelle il n'y en a pas, et cetera. Il a dit qu'il avait parlé à un sénateur libéral. Je pense que c'était peut-être vous, sénateur Goldstein. Je pense qu'il l'a dit, mais peut-être que non, parce qu'il n'était pas très clair. Il a dit que les libéraux devaient déposer publiquement les amendements avant de les déposer devant le comité, qu'ils allaient le faire au printemps.

J'ai dit que je trouvais cela un peu étrange, puisque nous avons tenu de bonnes discussions entre nous pour tenter de trouver une solution commune au problème. J'ai dit que s'ils devaient agir publiquement avant que nous ne puissions examiner les amendements, cela détruirait une bonne partie des sentiments positifs que nous avons au sujet de la résolution de ce problème.

Je serai honnête et je vous poserai la question directement. Si vous avez des amendements, certainement, je... Si nous avions des idées, monsieur le président, je pense que nous les proposerions au comité. Je ne tiendrais pas une conférence de presse pour dire ce que nous avons décidé.

Le président : Nous avons entrepris un projet. Le comité de direction travaille actuellement à déterminer des amendements conjoints, de sorte qu'on ne parle pas de « nous » par opposition à « eux »; je pense que les membres du comité de direction sont unanimes.

Le sénateur Tkachuk : Ce serait parfait.

The Chair: That has been the tradition of this committee for many years. If we can do it, then the amendments will be proposed, unanimously adopted and the bill will be reported.

Senator Tkachuk: That would be perfect.

The Chair: There seems to be general agreement that this bill is a sick puppy and needs a lot of medicine.

Senator Tkachuk: It needs a little work. **The Chair:** We cannot cure it entirely. **Senator Fox:** Are we on broadcast?

The Chair: No, we are not on broadcast. We are on the record.

Line Gravel, Clerk of the Committee: Yes, we are on broadcast.

The Chair: I asked to turn it off. I am sorry.

Ms. Gravel: We are not on TV, but we are on broadcast.

Senator Goldstein: We have had that fun before.

Senator Tkachuk: There you go again. Those dog-gone mikes.

Senator Goldstein: I did not say a word. **The Chair:** I do not see any problem there.

Senator Moore: Are we adjourned?

The Chair: Are you moving that we adjourn?

Are we clear? Is everyone clear?

Senator Tkachuk: I think that is a great idea.

Senator Goldstein: In the steering committee yesterday I said to Senator Angus that I would like to see what you have in mind by way of amendment. What we have heard from the industry has been pretty unanimous. They have been talking about the Criminal Code as being the —

Senator Tkachuk: Are we adjourned now?

Senator Goldstein: No, no, we are still on — or off? I do not really care. I do not speak differently depending on whether we are on or off.

I think that it is important for the industry to have a chance to take a look at whether or not that is an appropriate way to solve the problem.

There is, of course, also the problem of pornography. Pornography is also covered by the regulations, and you cannot produce pornography. I am troubled by something totally different. My personal trouble is excessive violence, and no one in the industry has talked about that issue.

Senator Tkachuk: Gratuitous violence.

Senator Goldstein: Yes, something that has no point to it.

I think we have to have the industry openly talk to us about these issues and problems. I know, for instance, that Senator Dallaire's movie could not have been made if simple violence were Le président : C'est ce que fait le comité depuis des années. Si c'est possible, les amendements seront proposés et adoptés à l'unanimité avant que le projet de loi ne fasse l'objet d'un rapport.

Le sénateur Tkachuk: Ce serait parfait.

Le président : Tous semblent d'accord pour dire que ce projet de loi est comme un chiot malade qui a besoin de beaucoup de médicaments.

Le sénateur Tkachuk: Il faut y travailler.

Le président : Nous ne pourrons pas le guérir complètement.

Le sénateur Fox : Nos délibérations sont-elles publiques?

Le président : Non, nous ne sommes pas diffusés. Nos délibérations sont inscrites aux témoignages.

Line Gravel, greffier du comité : Oui, nous sommes diffusés.

Le président : J'ai demandé qu'on éteigne. Je suis désolé.

Mme Gravel: Nous ne sommes pas à la télévision, mais nous sommes sur diffusion.

Le sénateur Goldstein : Nous avons déjà été dans une telle situation.

Le sénateur Tkachuk: C'est reparti. Ces satanés micros.

Le sénateur Goldstein : Je n'ai rien dit.

Le président : Je ne vois pas le problème.

Le sénateur Moore : La séance est-elle levée?

Le président : Proposez-vous que nous levions la séance?

Est-ce clair? Tout le monde a compris?

Le sénateur Tkachuk: Je pense que c'est une excellente idée.

Le sénateur Goldstein : J'ai dit au sénateur Angus hier, lors de la séance du comité de direction, que j'aimerais voir ce que vous considérez comme amendement. Les membres de l'industrie ont été assez unanimes dans leurs propos. Ils ont présenté le Code criminel comme étant le...

Le sénateur Tkachuk: Avons-nous ajourné?

Le sénateur Goldstein: Non, pas encore — ou oui? Ça m'est égal. Je ne m'exprime pas différemment que nous soyons diffusés ou non.

Je crois qu'il est important que l'industrie ait la chance d'étudier une façon appropriée de régler le problème.

Il y a bien sûr le problème de la pornographie. La pornographie est couverte par la réglementation, et on ne peut pas produire de pornographie. Ma préoccupation est d'un ordre différent. J'ai un problème avec la violence excessive, et personne dans l'industrie n'en a parlé.

Le sénateur Tkachuk: La violence gratuite.

Le sénateur Goldstein: Oui, la violence sans fondement.

Je crois que nous devons laisser l'industrie nous parler librement de ces questions et des problèmes qui existent. Je sais, par exemple, que le film du sénateur Dallaire n'aurait pas pu être to be the criterion, so clearly it cannot be the criterion. There has to be something more. What more? I do not know. Tell me what more you have in mind. I am open to suggestions.

The Chair: We have to find a clarity.

Senator Goldstein: We have to find some way.

The Chair: Then we move on.

Senator Goldstein: We also have the other tax stuff to deal with, and we have a plan to do that, Senator Tkachuk. I do not know if you are privy to it. I will tell you about it later, if you want.

Senator Tkachuk: You know what; that is why people are in charge in the steering committee, and I trust them to represent my views

The Chair: The meeting is adjourned.

The committee adjourned.

OTTAWA, Thursday, June 12, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act, met this day at 10:50 a.m. to give consideration to the bill.

Senator W. David Angus (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: I call to order this meeting of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. We are continuing our study of Bill C-10, an omnibus bill to amend the Income Tax Act in a variety of ways, including in section 120 to set forth some provisions relating to the film and video business. This morning our focus is on that particular part of the bill.

My name is David Angus. I am chair of this committee and a senator from Quebec. To my right is Senator Goldstein, also from Quebec. He is the vice-chair of this committee. To his right is Senator Fox, also from Quebec — you can see who controls the action here — and Senator Meighen, formerly of Quebec and now Ontario. To my left is Senator Ringuette from New Brunswick and Senator Massicotte from Quebec. There are other colleagues who have other commitments. Some may show up. I will introduce them as they come.

This morning we are privileged to have, from Teamsters Canada, Al Porter, Director, Movie Making and Trade Shows Division; and from Ernst & Young LLP, an international global réalisé si la violence était le seul critère, donc cela ne peut pas être le seul critère. Il faut qu'il y ait autre chose. Mais quoi? Je ne sais pas. Dites-moi ce que vous avez en tête. Je suis ouvert aux suggestions.

Le président : Nous devons apporter des précisions.

Le sénateur Goldstein: Nous devons trouver une façon.

Le président : Puis passer à autre chose.

Le sénateur Goldstein: Nous avons aussi d'autres questions relatives aux impôts à traiter, et nous avons un plan à cet effet, sénateur Tkachuk. Je ne sais pas si vous êtes au courant. Je vous en parlerai plus tard, si vous le souhaitez.

Le sénateur Tkachuk: Vous savez, c'est pourquoi il y a des personnes responsables au comité de direction, et je leur fais confiance pour représenter mes opinions.

Le président : La séance est levée.

La séance est levée.

OTTAWA, le jeudi 12 juin 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, saisi du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui à 10 h 50 en vue d'examiner le projet de loi.

Le sénateur W. David Angus (président) occupe le fauteuil.

[Traduction]

Le président: Je déclare ouverte cette séance du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-10, une loi cadre visant à modifier de diverses façons la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment à l'article 120, avec l'ajout de certaines dispositions intéressant les productions cinématographiques et magnétoscopiques. C'est sur cette partie du projet de loi que va se porter notre attention ce matin.

Je me nomme David Angus. Je suis le président de ce comité et sénateur du Québec. À ma droite se trouve le sénateur Goldstein, également du Québec. Il est le vice-président du comité. À sa droite, nous avons le sénateur Fox, également du Québec — vous voyez qui est aux commandes ici — et le sénateur Meighen, anciennement du Québec et maintenant de l'Ontario. À ma gauche, vous avez le sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick, et le sénateur Massicotte, du Québec. D'autres collègues ont actuellement d'autres engagements. Certains pourraient se joindre à nous et je vous les présenterai au fur et à mesure de leur arrivée.

Ce matin nous avons le privilège de recevoir Al Porter, directeur de la Division de l'industrie cinématographique et des foires commerciales, représentant Teamsters Canada; et M. Neal

accountant firm, Neal Clarance, Partner, Canadian Media & Entertainment Leader.

Welcome to the committee. You are aware that we have been holding hearings on this bill since November. We think we have heard a lot. I have a habit of showing this bill. It is a massive omnibus document. We now know that a little bit of knowledge is a dangerous thing. We look forward to learning new things from you this morning.

Al Porter, Director, Movie Making and Trade Shows Division, Teamsters Canada: Thank you for the opportunity to appear before you today to share with you our thoughts on Bill C-10. I started my career as a truck driver, so it is safe to say I am not here to speak to the artistic impact of Bill C-10's contrary-to-public-policy clauses. Creativity is not my strong suit. I admit to having read a film script once and I could not see how one could turn it into a movie. It turns out it was very successful. Those are my credentials as a creative force, but I am just as passionate about my objections to Bill C-10 as the artists are. So is Teamsters Canada, where I am the national director for motion pictures and trade shows.

Likewise, as president of General Teamsters Local 362 based in Calgary, I have first-hand involvement in Alberta's film industry. I have negotiated more than 240 movie agreements.

The teamsters' frame of reference is down to earth. Our concerns are jobs, the well-being of thousands of Canadians employed in filmmaking and the preservation of an industry that provides economic as well as cultural benefits.

As I have said, I am a truck driver, not some overzealous activist, yet we are firmly convinced that the four plain words "contrary to public policy," contained in the proposed amendments to the Income Tax Act, are powerful enough to bring down an industry that took years to create and that has given Canada international recognition.

To us, this is all about keeping our jobs in Canada — well-paid jobs that also pay a lot of taxes; jobs that require bright, well-educated, highly-skilled, sought-after people; jobs in an industry that does not cause industrial pollution or deplete natural resources; jobs that help diversify Canada's economy beyond just drawing water, hewing wood or drilling oil.

Let me be more specific. Here we are talking only about teamsters. I cannot presume to speak on behalf of other unions, although I would be surprised if their issues are substantially different from ours.

Clarance, associé, responsable canadien du secteur des médias et des divertissements, représentant Ernst & Young s.r.l., un cabinet d'experts comptables d'envergure mondiale.

Bienvenue au comité. Vous savez que nous tenons des audiences sur ce projet de loi depuis novembre. Nous avons déjà entendu beaucoup de points de vue. J'ai coutume de brandir ce projet de loi. C'est un document volumineux. Nous savons qu'un peu de savoir est une chose dangereuse. Nous espérons que vous nous apporterez des connaissances nouvelles ce matin.

Al Porter, directeur, Division de l'industrie cinématographique et des foires commerciales, Teamsters Canada: Merci de votre invitation à comparaître aujourd'hui devant le comité pour vous faire part de nos réflexions sur le projet de loi C-10. J'ai commencé ma carrière comme chauffeur de camion, et vous pouvez en déduire que je ne suis pas venu parler des répercussions artistiques des dispositions du projet de loi C-10 introduisant la notion de production « contraire à l'ordre public ». La créativité n'est pas mon point fort. J'avoue avoir lu un jour un scénario et je ne voyais absolument pas comment on pourrait le transformer en un film. Or, ce film a été un grand succès. Voici à quoi se résument mes compétences de créateur, mais je suis tout aussi passionné que les artistes dans mon opposition au projet de loi C-10. C'est le cas aussi de Teamsters Canada, dont je suis le directeur national pour les productions cinématographiques et les foires commerciales.

Par ailleurs, en tant que président de la section 362 des General Teamsters de Calgary, je participe de près à l'industrie cinématographique en Alberta. J'ai négocié plus de 240 accords de réalisations cinématographiques.

Le cadre de référence des teamsters est terre-à-terre. Ce qui nous intéresse, ce sont les emplois, le bien-être des milliers de Canadiens employés dans la production cinématographique et la préservation d'une industrie qui nous apporte des bienfaits tant économiques que culturels.

Comme je l'ai dit, je suis chauffeur de camion, non pas quelque activiste à l'esprit surchauffé, et pourtant nous sommes convaincus que les cinq mots « contraire à l'ordre public » contenus dans les modifications proposées à la Loi de l'impôt sur le revenu suffisent à faire s'écrouler une industrie qu'il a fallu des années pour créer et qui a valu au Canada une reconnaissance internationale.

À nos yeux, il s'agit de maintenir nos employés au Canada — des emplois bien rémunérés, qui génèrent aussi beaucoup d'impôts, des emplois qui requièrent des gens intelligents, instruits, hautement qualifiés et recherchés; des emplois dans une industrie ne pollue pas et n'épuise pas les ressources naturelles; des emplois qui aident à diversifier l'économie canadienne afin qu'elle ne se limite pas à exploiter l'eau, le bois ou le pétrole.

Soyons plus précis. Nous parlons ici au nom des teamsters. Je ne peux prétendre parler au nom des autres syndicats, mais je serais surpris que leur point de vue diffère sensiblement du nôtre.

Of our 125,000 members, approximately 1,000 teamsters work directly in the motion picture business in Western Canada, primarily Alberta and B.C.

B.C. gets much of the work, and the payroll for our members doing production work there was approximately \$70 million over the last two and a half years. Alberta's share is smaller, at more than \$9 million over the same period.

Because these figures are approximate, let us say it is a total payroll of \$80 million in Western Canada for the last 30 months alone — a period that has not been especially busy for us — all of it paid to people who in turn pay federal, provincial and local taxes, people who spend their income in local economies.

Among other things, teamsters provide transportation services, catering, wrangling and security. As that wrangling role suggests, we work with actors of the four-legged variety. We have a reputation as some of the world's best horse wranglers. For example, Peter Jackson hired some of our members to work in New Zealand on *The Lord of the Rings*.

As a proud Albertan as well as a proud teamster, I must note that our experience with films and Academy Awards includes Dr. Strangelove and Doctor Zhivago, Little Big Man as well as Superman, Unforgiven, Legends of the Fall and Brokeback Mountain. Our 14 Oscar wins means we are second to none in the motion picture industry.

That is partly what I mean by an international reputation for Canada's film industry. These productions did not come north solely for our scenery. Tax credits helped make all of this possible by supporting our infrastructure.

It is also important to point out that our members typically own and maintain their own equipment. For Teamsters in Alberta and B.C., that represents a personal stake on the order of \$85 million. Tax credits help make that possible, too.

I do not pretend to be an expert on tax law, but I do have some understanding of how the motion picture business works and the role tax credits and other incentives play in it. Film financing in Canada is largely a patchwork thing. You shop your story idea to distributors and broadcast media. You assemble a package, which might include Telefilm Canada and provincial money, and then you approach the banks. In effect, as Mr. Cronenberg noted during his testimony here in mid-May, you basically are borrowing the entire budget of a film from a bank based on the various deals you have. Tax credits are very much part of these deals. Governments created tax credits and other incentives for economic reasons and cultural purposes: to build an industry, to create a film production sector that employs skilled Canadian workers and that ensures local workers are available rather than relying on imported workers so that the economic benefits remain primarily within Canada.

Sur nos 125 000 membres, près de 1 000 travaillent directement dans l'industrie cinématographique de l'Ouest du Canada, principalement en Alberta et en Colombie-Britannique.

La Colombie-Britannique reçoit la plus grande partie du travail, et la masse salariale de nos membres engagés dans la production était d'environ 70 millions de dollars au cours des 30 derniers mois. La part de l'Alberta est plus restreinte, avec plus de 9 millions de dollars au cours de la même période.

Vu que ces chiffres sont approximatifs, disons que cela représente une masse salariale totale de 80 millions de dollars dans l'Ouest du Canada, rien que pour les 30 derniers mois — une période qui n'a pas été particulièrement occupée pour nous — versée à des travailleurs qui, à leur tour, payent des impôts fédéraux, provinciaux et locaux et dépensent leurs revenus dans les économies locales.

Entre autres, les teamsters fournissent des services de transport, de restauration, de dressage de chevaux et de sécurité. Comme l'indique cette fonction de dressage, nous travaillons avec des acteurs à quatre pattes. Nous avons la réputation d'être parmi les meilleurs dresseurs de chevaux au monde. Par exemple, Peter Jackson a fait appel à certains de nos membres pour travailler en Nouvelle-Zélande sur le film *Le Seigneur des anneaux*.

En tant qu'Albertain et camionneur fier de l'être, je dois signaler notre rôle dans des films primés tels que *Dr. Strangelove* et *Docteur Jivago*, *Little Big Man*, ainsi que *Superman*, *Unforgiven*, *Legends of the Fall* et *Brokeback Mountain*. Nos 14 Oscars signifient que nous n'avons rien à envier à personne dans l'industrie cinématographique.

C'est en partie ce que j'entends en parlant de la réputation internationale de l'industrie cinématographique canadienne. Tous ces films n'ont pas été tournés chez nous uniquement pour nos paysages. Les crédits d'impôt ont rendu tout cela possible en appuyant notre infrastructure.

Il faut signaler également que nos membres habituellement possèdent et entretiennent leur propre équipement. Pour les Teamsters de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, cela représente une mise personnelle de l'ordre de 85 millions de dollars. Les crédits d'impôt rendent cela possible également.

Je ne prétends pas être expert en droit fiscal, mais je sais un peu comment fonctionne l'industrie cinématographique et le rôle que jouent les crédits d'impôt et autres encouragements. Le financement des films au Canada est largement un bricolage. Vous proposez votre scénario aux distributeurs et radiodiffuseurs. Vous assemblez un montage financier, qui peut comprendre Téléfilm Canada et des fonds provinciaux, puis vous approchez les banques. Dans la pratique, ainsi que M. Cronenberg l'a indiqué lors de son témoignage ici à la mi-mai, vous empruntez tout le budget d'un film à une banque sur la base des divers arrangements que vous avez conclus. Les crédits d'impôt en sont un élément indissociable. Les pouvoirs publics ont créé les crédits d'impôt et d'autres encouragements pour des raisons économiques et culturelles : construire une industrie, créer un secteur de la production cinématographique qui emploie des travailleurs canadiens qualifiés et qui fait en sorte qu'une

The proposed amendment muddles the waters by raising the possibility of subjective factors influencing what should be an objective, job-oriented process.

It is the certainty of the tax credit that gives the banks enough confidence to advance the money that makes filming possible. The tax credit is the collateral for the bank loan.

Remove the certainty and the whole structure collapses. As a statement attributed to the Royal Bank of Canada previously placed before this committee indicates, "Should the assumption of eligibility currently underlying all bank loans to this industry be compromised or diminished by Bill C-10, this will indeed limit the ability of the bank to continue funding Canadian content production."

To us, Bill C-10 is not about censorship. It is a jobs issue. After all, it is a labour-based tax credit that is up for amendment. The livelihood of workers is on the line here. Let me explain. Teamsters employed in the film industry have two sources of work — service productions and indigenous or Canadian productions. Together they comprise the critical mass needed to keep the industry running.

The more glamorous work, of course, is service work — in other words, working on Hollywood productions, films such as *Brokeback Mountain*, with larger budgets and lengthy shooting schedules, productions we have attracted to Canada as a result of hard work, attractive government incentives and the availability of highly skilled, highly experienced workers — a nice gig when you can get it. However, large service productions happen relatively infrequently in Western Canada outside of B.C., perhaps once every couple of years. Consequently, it is the indigenous productions that keep you going. More than that, you look to homegrown productions for the experience you need to help attract Hollywood in the first place.

You hone your skills, acquire your equipment, build your team and polish your reputation on Canadian projects — on films like *Jet Boy*, for example, which I mention in the same breath as *Brokeback Mountain* for a reason. Both films concern male homosexuality and both were controversial. Both were filmed in Alberta. Both drew on the same film infrastructure. Both employed teamsters.

Yet the bill before you would treat the two films entirely differently with two sets of rules: one for Canadian productions and one for American productions. That, in itself, should give you pause and suggest that things have not been thought through clearly enough. In effect, we have a Canadian government discriminating against Canadian content.

main-d'œuvre est disponible localement au lieu d'importer des travailleurs, afin que les avantages économiques demeurent principalement au Canada.

La modification proposée trouble les eaux en soulevant la possibilité que des facteurs subjectifs viennent influencer ce qui devrait être un mécanisme objectif axé sur l'emploi.

C'est la certitude du crédit d'impôt qui donne aux banques une assurance suffisante pour avancer les fonds qui rendent le tournage possible. Le crédit d'impôt constitue le nantissement de l'emprunt bancaire.

Supprimez cette certitude et toute la structure s'effondre. Comme l'indique une déclaration attribuée à la Banque royale du Canada et déjà citée : « Si la certitude de l'admissibilité qui soustend actuellement tous les prêts bancaires à cette industrie devait être compromise ou entamée par le projet de loi C-10, cela va effectivement limiter la capacité de la banque à continuer de financer les productions à contenu canadien. »

Pour nous, l'enjeu du projet de loi C-10 n'est pas la censure. C'est une affaire d'emploi. Après tout, c'est un crédit d'impôt axé sur la main-d'œuvre qui est en cause ici. C'est le gagne-pain de travailleurs qui est en jeu. Permettez-moi d'expliquer. Les teamsters employés dans l'industrie cinématographique ont deux sources de travail : les productions de service et les productions indigènes ou canadiennes. À elles deux, elles constituent la masse critique requise pour garder l'industrie en vie.

Le travail le plus prestigieux, bien entendu, est le travail de service — autrement dit, travailler à des productions de Hollywood, des films tels que *Brokeback Mountain*, avec de gros budgets et de longs tournages, des productions que nous avons attirées au Canada grâce à un labeur acharné, des subventions publiques attrayantes et l'existence d'une main-d'œuvre hautement qualifiée et expérimentée — un bon engagement si vous l'obtenez. Cependant, les grosses productions de service sont relativement peu fréquentes dans l'Ouest du Canada en dehors de la Colombie-Britannique, peut-être une tous les deux ans. Par conséquent, ce sont les productions indigènes qui nous font vivre. Plus que cela, c'est lors des productions indigènes que nous accumulons l'expérience voulue pour attirer Hollywood en premier lieu.

Vous affûtez votre savoir-faire, vous accumulez votre matériel, vous construisez votre équipe et polissez votre réputation sur des projets canadiens — des films comme *Jet Boy*, par exemple, que je mentionne dans le même souffle que *Brokeback Mountain* pour une bonne raison. Les deux films ont pour sujet l'homosexualité masculine et tous deux étaient controversés. Les deux ont été filmés en Alberta. Les deux faisaient appel à la même infrastructure cinématographique. Les deux employaient des teamsters.

Or, le projet de loi C-10 traiterait les deux films de manière entièrement différente, avec deux jeux de règles : un pour les productions canadiennes et un pour les productions américaines. En soi, cela devrait vous interpeller et vous montrer qu'il y a là un manque de réflexion. Dans la pratique, nous avons un gouvernement canadien qui pénalise le contenu canadien.

There are other differences too. One film went on to win three academy awards and earned more than \$200 million. *Jet Boy* probably would not have been made if the amendments of Bill C-10 had been in operation. Those who disagreed with its subject matter would have lobbied hard to have it declared contrary to public policy. That is the real risk of this legislation: public policy will be defined by those who can yell loudest and longest.

I have already talked about *Brokeback Mountain* and *Jet Boy* raising complaints. Others feel that criticizing the Catholic Church is hate propaganda. Others believe films involving fantasy and magic condone devil worship. Still others may object to how filmmakers portray Billy Bishop, Tommy Douglas or the October Crisis. I am sure a Disney-style animal adventure would get someone up in arms if you looked hard enough.

The point is, these are subjective factors. Is the government prepared to have the country's film funding policy dictated by those with subjective axes to grind? Moreover, is government prepared to jeopardize the entire film industry in the process? Without Canadian productions there will be no infrastructure when the Hollywood studios come to call.

The motion picture industry is global and very competitive. While Canada has been adept at attracting American productions in the past, many of the advantages have evaporated. The exchange rate on our dollar no longer makes us an attractive venue. Other jurisdictions have been just as creative with tax incentives. They learned most of it from Canada in the first place, although Alberta recently lost a production to Michigan due to a more effective tax credit.

Do we really want to give someone another excuse for not coming here? Proximity and a highly trained work force remain our competitive advantages, and so does our track record of award-winning films. Yet the workforce will erode as a direct result of the proposed amendment. Without the indigenous production to sustain it, the infrastructure needed for service work disappears.

Mr. Chair and senators, our members do not believe that any minister should have such powers. We do not believe our jobs and the livelihood of a vibrant and growing industry in the Canadian economy should be held ransom by special interest groups who are able to elicit a reaction from a minister or a closed-door committee.

Let me be clear. We agree that minimum standards must exist. We also suggest that standards are already in place within the Criminal Code, within the film and broadcast classification systems and within the arm's-length funding agencies. We believe these monitoring and control tools are working well, and we believe they are the proper place for oversight.

Il existe d'autres différences encore. L'un des films a gagné trois Oscars et remporté plus de 200 millions de dollars. *Jet Boy* n'aurait probablement pas été réalisé si le projet de loi C-10 avait été en vigueur. Ceux qui désapprouvaient le sujet auraient mené campagne pour que le film soit déclaré contraire à l'ordre public. Voilà le risque réel de cette législation : l'ordre public sera défini par ceux qui crient le plus fort et le plus longtemps.

J'ai déjà mentionné les plaintes contre *Brokeback Mountain* et *Jet Boy*. D'autres pensent que critiquer l'Église catholique constitue de la propagande haineuse. D'autres croient que les films à caractère fantastique et représentant de la magie promeuvent les cultes diaboliques. D'autres encore peuvent objecter à la façon dont le cinéaste dépeint Billy Bishop, Tommy Douglas ou la Crise d'octobre. Je suis sûr qu'une aventure animalière de type Disney suscitera l'indignation chez certains, si vous cherchez bien.

Le fait est que ce sont là des facteurs subjectifs. Le gouvernement peut-il laisser la politique nationale de financement du cinéma être dictée par ceux qui enfourchent leur dada subjectif? En outre, le gouvernement est-il prêt à mettre en danger toute l'industrie cinématographique pour cela? Sans les productions canadiennes, il n'y aura pas d'infrastructure lorsque les studios d'Hollywood viendront se présenter.

L'industrie cinématographique est mondiale et très concurrentielle. Alors que le Canada a su très bien attirer les productions américaines dans le passé, nombre de nos avantages se sont évaporés. Le taux de change de notre dollar ne fait plus de nous un lieu de tournage attrayant. D'autres pays ont des stimulants fiscaux tout aussi créatifs. Ils ont tiré les leçons de l'expérience canadienne, et l'Alberta vient justement de perdre une production au profit du Michigan qui offrait un meilleur crédit d'impôt.

Voulons-nous vraiment donner une autre excuse pour aller tourner ailleurs? La proximité et une main-d'œuvre hautement qualifiée restent nos avantages concurrentiels, tout comme les récompenses gagnées par les films tournés chez nous. Mais l'amendement proposé aura pour effet direct d'éroder cette main-d'œuvre. Sans les productions indigènes pour la faire vivre, l'infrastructure requise pour le travail de service disparaît.

Monsieur le président et sénateurs, nos membres considèrent qu'aucun ministre ne devrait jouir de tels pouvoirs. Nous ne pensons pas que nos emplois et le gagne-pain d'un secteur dynamique et en expansion de l'économie canadienne devraient être mis à rançon par des groupements d'intérêt spéciaux capables de déclencher une réaction d'un ministre ou d'un comité réuni à huis clos.

Parlons clairement. Nous convenons qu'il faut des normes minimales. Nous disons aussi que ces normes existent déjà, par le biais du Code criminel, des systèmes de classification des films et émissions télévisées et les organismes de financement indépendants. Nous pensons que ces outils de contrôle fonctionnent bien, et nous pensons qu'ils représentent l'instrument de surveillance approprié.

Tax credits must remain objective, consistent and predictable to ensure that filmmakers can continue to make films and to continue employing the people who help them do so. Anything that removes clarity and certainty and substitutes subjectivity and ambiguity threatens the whole basis of film production funding in Canada.

Mr. Chair and senators, we are working people. We implore you to remove a real threat to our ability to continue working. We therefore ask the Senate to recommend amendments to remove the subjectivity and, therefore, the contrary-to-public-policy clauses within Bill C-10.

The Chair: Thank you very much. I will recommend that my grandchildren start off as truck drivers. You have had a terrific career.

Neal Clarance, Partner, Canadian Media & Entertainment Leader, Ernst & Young LLP: Thank you for the opportunity to address you on this important issue. I appear here with over 20 years of experience providing financial and business advisory services to the film and television industries.

I am a partner and the Canadian media and entertainment leader at Ernst & Young. I am also a member of the board of directors of the Canadian Film Centre and chair of its Western Canada advisory council. I am on the board of the Motion Picture Production Industry Association and co-chair of its business development committee, on the board of the International Financial Centre British Columbia and a board member and treasurer of the Whistler Film Festival.

Based upon that background I feel it is evident that I am here to speak to the section of Bill C-10 that relates to the film production tax credit and film issues.

I am here to speak specifically to the business and financial implications of the bill. Although I have views about censorship, freedom of expression and artistic integrity, I will leave that debate to more capable and artistically blessed individuals than myself. The views and comments I express here are my own. Although I have many clients affected by this bill, I do not appear on behalf of any of those clients or interest groups. Further, my comments are my opinion and do not necessarily reflect the views or opinions of Ernst & Young.

Ernst & Young is one of the largest accounting and professional service firms in the world, providing audit, accounting, taxation, transaction and business advisory services to the entertainment industry. Among our services, we audit film and television production costs and provide a variety of services relating to the claiming of federal and provincial film tax credits. The film and television tax credits form a fundamental element of the financing of virtually all Canadian television and film productions undertaken in this country.

Les crédits d'impôt doivent rester objectifs, cohérents et prévisibles pour assurer que les réalisations puissent continuer à tourner les films et à employer la main-d'œuvre qui les aide à le faire. Tout ce qui réduit la clarté et la certitude et substitue la subjectivité et l'ambiguïté menace toute l'assise du financement de la production cinématographique du Canada.

Monsieur le président et sénateurs, nous sommes des travailleurs. Nous vous implorons de supprimer une disposition qui menace réellement notre travail futur. Nous demandons donc au Sénat d'apporter des amendements éliminant la subjectivité et, par conséquent, la disposition du projet de loi C-10 relative à l'ordre public.

Le président : Merci beaucoup. Je vais recommander à mes petits-enfants de commencer leur carrière comme camionneur. Vous avez fait une carrière impressionnante.

Neal Clarance, associé, responsable des médias et spectacles canadiens, Ernst & Young s.r.l.: Merci de votre invitation à vous parler de cette question importante. Je comparais ici, muni de mes 20 années d'expérience des conseils financiers et commerciaux aux industries cinématographiques et télévisuelles.

Je suis associé et responsable des médias et spectacles canadiens chez Ernst & Young. Je suis également membre du conseil d'administration du Centre canadien du film et président de son conseil consultatif de l'Ouest canadien. Je siège au conseil d'administration de la Motion Picture Production Industry Association et je copréside son comité du développement des affaires, et je suis également membre du conseil de l'International Financial Centre British Columbia et membre du conseil et trésorier du Festival du cinéma de Whistler.

Avec de tels antécédents, je pense qu'il est évident que je suis venu parler de l'article du projet de loi C-10 qui traite du crédit d'impôt pour production cinématographique et des enjeux dans ce domaine.

Je vais parler plus précisément des répercussions commerciales et financières du projet de loi. Tout en nourrissant des opinions sur la censure, la liberté d'expression et l'intégrité artistique, je laisse ce débat à des personnes plus capables et artistiquement plus douées que moi. Les points de vue que j'exprime ici sont les miens propres. Bien que nombre de mes clients soient concernés par ce projet de loi, je ne comparais pas en leur nom ni en celui d'aucun groupement d'intérêts. En outre, mes commentaires sont mon opinion propre et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les positions d'Ernst & Young.

Ernst & Young est l'un des plus gros cabinets de services comptables et professionnels du monde, offrant des services d'expertise-conseil dans les domaines de la vérification, de la comptabilité, de la fiscalité, des transactions et du commerce à l'industrie du spectacle. Parmi nos services, nous vérifions les coûts de production cinématographique et télévisuelle et nous fournissons divers services en rapport avec la réclamation de crédits d'impôt fédéraux et provinciaux pour production cinématographique. Ces crédits sont un élément fondamental du financement de virtuellement toutes les productions télévisuelles et cinématographiques canadiennes réalisées dans ce pays.

I would like to take you through a brief overview of our services in relation to the film tax credits and the process followed by a Canadian producer in securing interim financing of those credits.

Our services typically commence during the pre-production stage where we are engaged to provide an estimate of the federal and provincial tax credits that may be earned based upon the production's budget. The tax credits are based upon the eligible Canadian labour incurred during the production and are also impacted by other factors related to the financial structure and production elements. While those elements can vary significantly from production to production, it is important to note that the combined Canadian and provincial film tax credits can form as much as 40 per cent of a production budget — very significant indeed.

Our estimate of the tax credits is typically used for presentation to banks, investors and other financial partners, from whom the production company borrows between 80 per cent and 90 per cent of the estimated amount.

Because the estimate is based upon a budget of future costs, our letter of estimate naturally includes certain assumptions and references to inherent risks, which the lender must consider and feel comfortable with before advancing. Over the years since the introduction of the film tax credit program, our letter has involved certain minor adjustments to address policy changes and amendments to the program, but in general the assumptions and inherent risks have remain largely unchanged. As a result, these banks, investors and financial partners remained comfortable with those risks and have continued to finance the estimated credits.

While our letter is not the only support that a bank or other financial participant relies upon, it represents a significant piece of the due-diligence process.

Bill C-10 in its current form as it relates to the film industry is, in my opinion, poorly worded and far too open to a wide range of subjective interpretation. If passed, it would require us and other professional accounting firms to include a paragraph in our estimate letters explaining the possible consequences of the legislation.

This will introduce an element of uncertainty, inconsistency and unpredictability that threatens the ability of banks, investors and financial partners to feel comfortable enough to advance funds against the estimated tax credits. Even if the bank felt comfortable enough with our letter and the estimated amount of tax credits, I can assure you that it would contain no language from which they could gain any comfort as to the film meeting the standards of "not offensive" or "not contrary to public policy."

As a result, banks would likely have to start reading the related script to determine whether they felt it contained anything offensive or not in the interests of public policy. The problem with that is that they could not reasonably conclude that their J'aimerais faire un rapide survol de nos services relativement aux crédits d'impôt pour les films et du processus suivi par un producteur canadien pour obtenir un financement intérimaire dans l'attente de ces crédits.

Nos services commencent typiquement lors de la phase préproduction, où l'on nous engage pour dresser une estimation des crédits d'impôt fédéraux et provinciaux disponibles sur la base du budget de la production. Les crédits d'impôt sont fondés sur les coûts admissibles de main-d'œuvre canadienne encourus au cours de la réalisation et sont fonction également d'autres facteurs relatifs à la structure financière et aux éléments de production. Alors que ces éléments peuvent varier considérablement d'une production à l'autre, il faut bien voir que les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux peuvent représenter jusqu'à 40 p. 100 d'un budget de production — c'est très considérable.

Notre estimation des crédits d'impôt est typiquement présentée aux banques, aux investisseurs et à d'autres partenaires financiers, auprès desquels la société de production emprunte de 80 à 90 p. 100 du montant estimatif.

Étant donné que l'estimation est fondée sur un devis des coûts futurs, notre lettre d'estimation comporte naturellement certaines hypothèses et références à des risques inhérents, que le prêteur doit examiner et accepter avant de procéder. Au fil des ans, depuis l'introduction du programme de crédits d'impôt pour production cinématographique, notre lettre a fait l'objet de certains ajustements mineurs en fonction des modifications de la politique et du programme, mais de manière générale les hypothèses et les risques inhérents sont restés largement inchangés. De ce fait, ces banques, investisseurs et partenaires financiers ont continué d'accepter ces risques et de consentir des avances sur ces crédits estimatifs.

Alors que notre lettre n'est pas la seule pièce à laquelle une banque ou un partenaire financier se fie, elle représente un élément primordial du mécanisme de diligence raisonnable.

La disposition actuelle du projet de loi C-10 relative à l'industrie cinématographique est, à mon avis, mal formulée et prête bien trop largement à une interprétation subjective. Si elle est adoptée, nous-mêmes et d'autres cabinets comptables professionnels seront obligés d'ajouter un paragraphe à nos lettres d'estimation expliquant les conséquences possibles de la législation.

Cela introduira un élément d'incertitude, d'incohérence et d'imprévisibilité qui entamera le degré de confiance des banques, investisseurs et partenaires financiers et les rendra plus réticents à avancer les fonds correspondants aux crédits d'impôt estimatifs. Même si la banque était suffisamment rassurée par notre lettre et le montant estimatif des crédits d'impôt, je peux vous assurer qu'elle ne contiendra aucune formule garantissant que le film n'est pas contraire « au bon goût » ou « à l'ordre public ».

De ce fait, les banques vont probablement devoir se mettre à lire le scénario pour déterminer s'il est susceptible de contenir quelque chose de contraire au bon goût ou à « l'ordre public ». Le problème avec cela est que nous ne pourrons raisonnablement

interpretation of "offensive" and "public policy" would be shared by the committee or arbitrary group selected to administer this legislation.

If the bill is to be passed into law, it needs to include a clearer definition of what these terms mean and what would be considered "offensive" or "not in the interests of public policy." It needs to set out clearly by whom, how and when the legislation is to be administered.

I believe it is understood that there will always be a certain level of subjectivity to enforcing such legislation, as there has been with the existing regulations currently administered by the Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, and the various provincial film agencies. These agencies have been in place since long before the film tax credits were introduced. The industry has developed a history and a faith in the judgment of those organizations. Further, they are involved at the initial application and eligibility stage before production as well as at the final certification stage at the completion of the production.

It is unlikely that CAVCO would review the initial application and supporting documentation, including a synopsis, and issue an eligibility certificate under Part A and then overturn that position at the final certification stage unless the producer had blatantly introduced some element that was not evident during the preliminary review prior to production.

In my over 20 years of auditing Canadian-content productions I am aware of very few instances where Canadian certification ruled at the preliminary stage as being eligible has been denied after completion of the production. In all of those occasions, the denial was based upon ownership issues, never on content.

The legislation implies that a new and separate group or committee is to be formed that will have the power to overrule the decisions of those experienced agencies that have been charged with ensuring that offensive films have not received public funds in the past. Not only does this add an unnecessary level of additional of bureaucracy and administration, it also concerns the industry that this legislation may provide power to a group with no experience with such matters and no stated guidelines or definitions to follow.

The introduction of a new group to administer this legislation will effectively render the role of CAVCO redundant in this process. Why would any bank put any faith in CAVCO's Part A eligibility certificate if a separate body has the ability to incorporate a different, unknown set of standards after the production is complete?

I am not for a minute questioning the government's need to be fiscally responsible with public funds. In fact, I applaud it. However, there is a point where those efforts can become ridiculous, if not absurd. One has to wonder what possible rationale led to the need to introduce this legislation with respect to Canadian productions and yet not apply similar requirements

conclure que leur interprétation de ces notions sera partagée par le comité ou le groupe arbitraire choisi par le ministre pour administrer cette législation.

Si ce projet de loi doit être promulgué, il devra comprendre une définition plus claire de ces termes et de ce qui sera considéré comme « contraire au bon goût » ou « contraire à l'ordre public ». Il faudra établir clairement par qui, comment et quand la législation sera administrée.

Je pense que tout le monde admet qu'il y aura toujours un certain degré de subjectivité dans l'administration d'une telle loi, comme c'est déjà le cas à l'heure actuelle des règles administrées par le Bureau de certification des productions audiovisuelles canadiennes, le BCPAC, et les diverses agences cinématographiques provinciales. Ces agences existaient déjà bien avant l'introduction des crédits d'impôt pour production cinématographique. L'industrie a appris au fil du temps à faire confiance au jugement de ces organisations. En outre, elles interviennent dès la demande initiale et le stade de détermination de l'admissibilité, avant la production, ainsi qu'au stade de la certification finale à l'achèvement de la production.

Il est peu probable que le BCPAC examine la demande initiale et les documents à l'appui, comprenant une synopsis, et émette un certificat d'admissibilité en vertu de la partie A pour inverser ensuite cette position au stade de la certification finale à moins que le producteur ait introduit de manière flagrante quelque élément qui n'était pas apparent lors de l'examen préliminaire préalable à la production.

Au cours de mes 20 années de vérification des produits à contenu canadien, je n'ai vu que très peu de cas où la certification canadienne établie au stade préliminaire ait été annulée après l'achèvement du film. Dans tous ces cas, le refus était fondé sur des questions de propriété, jamais de contenu.

Le projet de loi implique qu'un nouveau groupe ou comité distinct sera formé, qui aura le pouvoir d'annuler les décisions de ces organismes expérimentés qui étaient chargés de veiller à ce que des films contraires au bon goût ne bénéficient pas de fonds publics dans le passé. Non seulement cela ajoute-t-il un niveau inutile de bureaucratie et d'administration, l'industrie craint également que cela donne un pouvoir de décision à un groupe n'ayant aucune expérience de ces questions et aucune ligne directrice ou définition explicite à suivre.

L'introduction d'un nouveau groupe pour administrer cette loi va rendre à toutes fins pratiques redondant le rôle du BCPAC. Pourquoi une banque ferait-elle confiance au certificat d'admissibilité de la partie A du BCPAC si un organe distinct peut faire intervenir un ensemble de normes différentes et inconnues une fois la production achevée?

Je ne conteste pas un instant la nécessité pour le gouvernement de manier de manière responsable les fonds publics. Au contraire, j'y applaudis. Cependant, il vient un point où ces efforts peuvent devenir ridicules, voire absurdes. Il faut se demander quel raisonnement a pu conduire à appliquer cette mesure aux productions canadiennes sans que des contraintes similaires to foreign films, which also access public funds through the film production services tax credit.

How is it that we require Canadian filmmakers to produce their films to a different standard than foreign producers who shoot in our country and also access public funds, albeit in smaller amounts? I am not suggesting that this proposed legislation should be extended to include foreign productions, as I am sure it is quite clear that I am not in favour of this legislation in any event. However, I can assure you that the inequity in this proposed legislation — the fact that it applies to Canadian films only — is not lost on our American friends. The studios and producers in the U.S. who annually bring billions of dollars in production to our country are looking at what is happening here. They are concerned, and rightly so, that should this proposed legislation pass, it would only be a matter of time until it is extended to encompass foreign production and the film production services tax credit as well.

This raises the same consistency and predictability issues in their minds and will cause them to hesitate on shooting decisions in our country. If it is the intent of this government to pass this bill or something reasonably similar, then it is imperative that there be some level of general understanding and reasonable guidelines to ensure the continued consistency and predictability that is essential to financing. It also needs to be clear who will be charged with administering this legislation and how and when it will be administered.

In summary, anyone who believes that this bill in its current form would not have a significant, if not devastating, effect on the film and television industry is simply not in touch with the reality with the business of film and television production and how it operates in this country. Thank you.

The Chair: Thank you. Senator Fox will open the questions.

Senator Fox: We have heard representations from the union movement across the country, creating a complete picture of viewpoints.

Mr. Porter, I understand that you are involved primarily with productions in Western Canada, in particular B.C.

Mr. Porter: Yes, B.C. and Alberta.

Senator Fox: You brought forth an interesting point, but it is the first time we have heard it mentioned. Your members own most of the equipment that they use.

Mr. Porter: Yes, most of the heavy equipment, such as the tractor trailers, honey wagons and makeup units, are owned by Teamsters Canada members and subsequently leased or rented to the production.

Senator Fox: How many members do you have?

soient imposées aux films étrangers, qui eux aussi bénéficient de fonds publics par le biais du crédit d'impôt pour services de production cinématographique.

Comment se fait-il que nous imposions aux réalisateurs canadiens des normes différentes de celles appliquées aux producteurs étrangers qui tournent dans notre pays et bénéficient également de fonds publics, bien que de montant plus faible? Je ne dis pas qu'il faut étendre le projet de loi aux productions étrangères, car il est bien évident que je ne suis pas favorable à cette législation de toute façon. Cependant, je peux vous assurer que l'injustice de cette proposition — le fait qu'elle ne s'applique qu'aux films canadiens — ne passe pas inaperçue chez nos amis américains. Les studios et producteurs américains qui dépensent chaque année des milliards de dollars dans notre pays suivent ce qui s'y passe. Ils craignent, à juste titre, que si ce projet de loi est adopté, ce ne sera qu'une question de temps avant que les mêmes contraintes soient étendues aux productions étrangères et aux crédits d'impôt pour services de production cinématographique.

Cela va susciter les mêmes doutes, du point de vue de la cohérence et de la prévisibilité, dans l'esprit des producteurs étrangers et les fera hésiter à tourner dans notre pays. Si le gouvernement a l'intention de faire adopter ce projet de loi ou quelque chose de similaire, alors il est impératif d'établir un niveau général de compréhension et des lignes directrices générales afin de préserver la cohérence et la prévisibilité qui sont indispensables au financement. Il faudra également indiquer clairement qui sera chargé d'administrer la législation et comment et quand elle sera administrée.

En résumé, quiconque pense que ce projet de loi en sa forme actuelle n'aura pas des effets considérables, voire dévastateurs, sur l'industrie cinématographique et télévisuelle est tout simplement déconnecté de la réalité du secteur de la production cinématographique et télévisuelle et de son fonctionnement dans ce pays. Merci de votre attention.

Le président : Merci. Le sénateur Fox commencera avec les questions.

Le sénateur Fox: Nous avons entendu des représentants du mouvement syndical de tout le pays, ce qui nous a donné un tableau complet des points de vue.

Monsieur Porter, je crois savoir que vous vous occupez principalement des productions dans l'Ouest du Canada, en particulier en Colombie-Britannique.

M. Porter: Oui, la Colombie-Britannique et l'Alberta.

Le sénateur Fox : Vous avez soulevé un point intéressant, que nous entendons pour la première fois. Vos membres sont propriétaires de la plus grande partie du matériel qu'ils utilisent.

M. Porter: Oui, la plus grande partie du matériel lourd, tel que les camions semi-remorques, les camions-citernes de vidange et les unités de maquillage appartiennent aux membres de Teamsters Canada et sont loués à la production.

Le sénateur Fox : Combien de membres avez-vous?

Mr. Porter: We have 1,000 members in Alberta and B.C.

Senator Fox: Is IATSE, the International Alliance of Theatrical Stage Employees, involved in West Coast productions, or are the workers teamsters exclusively?

Mr. Porter: No, in Alberta and B.C. we do the transportation, wrangling and catering, as well as security in B.C.; IATSE has the technical positions.

Senator Fox: Are you concerned about the present state of competitiveness in the Canadian marketplace to attract foreign productions? Obviously, domestic productions have less choice. What would you do to make Canada a better place to shoot films and create more jobs for your industry?

Mr. Porter: There are two factors: the provincial and federal tax credits and state credits in the U.S. Most states have a tax credit, and we are competing against those. As I mentioned, we lost a project to Michigan. My brothers in Michigan said that they have 59 projects with only three or four crews to shoot movies. They are lined up for the next three years. Competition is critical. When I met recently with Warner Bros., they said that you do not have to be better than anyone, you just have to be the same to get the work.

Senator Fox: You indicated, as have other witnesses, that there have to be some parameters within which public funding should be used. Most people have indicated that it would be inappropriate to funnel public funding, through either Telefilm Canada or the tax credit system, to pornographic films or other films that offend the Criminal Code. Would you agree with those two parameters?

Mr. Porter: Yes. I do not recall any movie that we have made that would be beyond those parameters.

Senator Fox: The same question to Mr. Clarance.

Mr. Clarance: Absolutely.

Senator Fox: We have limits under the current system such that pornography cannot receive tax credits or public funding. Therefore, under the present system, a film that is completed could lose its tax credit status if it offended under the terms of the Criminal Code. Do you agree with that?

Mr. Clarance: I do not agree, because the film would not have been approved in the first place. As my notes indicated, included in the current regulation is the fact that pornography is not an eligible genre. The Canadian Audio-Video Certification Office is charged with this determination. They look at a picture, the synopsis and all the elements of it at the front end and issue a party's eligibility certificate. That is the difference. We are talking about a separate group other than the one that we know, which is experienced and has been doing this for over 25 years.

M. Porter: Nous avons 1 000 membres en Alberta et en Colombie-Britannique

Le sénateur Fox: Est-ce que l'IATSE, l'Alliance internationale des employés de la scène, participe aux productions sur la côte Ouest, ou bien les travailleurs sont-ils exclusivement des Teamsters?

M. Porter: Non, en Alberta et en Colombie-Britannique nous assurons le transport, le dressage des chevaux et les services de restauration, ainsi que la sécurité en Colombie-Britannique; l'IATSE occupe les postes techniques.

Le sénateur Fox : Êtes-vous préoccupés par la compétitivité actuelle du marché canadien et sa faculté d'attirer les productions étrangères? De toute évidence, les productions nationales ont moins de choix. Que feriez-vous pour rendre le Canada plus attractif aux réalisateurs de films et créer davantage d'emplois dans votre industrie?

M. Porter: Il y a deux facteurs: les crédits d'impôt provinciaux et fédéraux et les crédits des États américains. La plupart des États offrent un crédit d'impôt et nous sommes en concurrence avec eux. Comme je l'ai mentionné, nous avons perdu un projet au profit du Michigan. Mes confrères au Michigan disent qu'ils ont 59 projets, alors qu'ils n'ont que trois ou quatre équipes pouvant tourner les films. Leurs carnets de commande sont pleins pour trois ans. La concurrence est féroce. Lorsque j'ai rencontré récemment Warner Bros., ils m'ont dit qu'il n'est pas nécessaire d'être meilleur que les autres, simplement aussi bon que les autres pour obtenir le travail.

Le sénateur Fox: Vous avez indiqué, tout comme d'autres témoins, que les crédits publics doivent être alloués selon certains paramètres. La plupart ont dit qu'il serait inapproprié d'accorder des fonds publics, par l'intermédiaire soit de Téléfilm Canada soit du système de crédit d'impôt, à des films pornographiques ou d'autres films contraires au Code criminel. Êtes-vous d'accord avec ces deux paramètres?

M. Porter : Oui. Je ne me souviens d'aucun film sur lequel nous avons travaillé qui aurait échappé à ces paramètres.

Le sénateur Fox : Je pose la même question à M. Clarance.

M. Clarance: Absolument.

Le sénateur Fox: Le système actuel comporte des limites telles que la pornographie ne peut bénéficier de crédits d'impôt ou de fonds publics. Par conséquent, selon le système actuel, un film achevé pourrait perdre son crédit d'impôt s'il contrevenait au Code criminel. Êtes-vous d'accord avec cela?

M. Clarance: Je ne suis pas d'accord, car le film n'aurait pas été approuvé au départ. Comme je l'ai dit dans mes notes, la pornographie n'est pas un genre admissible en vertu de la réglementation actuelle. Le Bureau de certification des productions audiovisuelles canadiennes est chargé de cette détermination. Il examine le film, le synopsis et tous les éléments au point de départ et émet alors un certificat d'admissibilité. C'est la différence. Nous parlons maintenant d'un groupe distinct de celui que nous connaissons, de celui qui possède l'expérience et fait ce travail depuis plus de 25 ans.

Senator Fox: Am I wrong in thinking that under the CAVCO application the producer has to agree to meet all the conditions of the tax credit regulations, including the one that says no pornography? You may table a scenario where it is not clear at the end of the day that there could be pornography.

Mr. Clarance: Absolutely. It is always possible that something slips through the cracks, and as I mentioned in my notes as well, the producer can put something into the show at the end that turns out to be contrary.

Senator Fox: Even if we brought in parameters that would take out the public policy criteria, which is not defined and is left in the hands of the minister and could be changed from day to day, and we came back to the Criminal Code reference to pornography, would that affect the type of letter that you give now?

Mr. Clarance: No. Our letter has references to inherent risks. The overall inherent risk in our letter is that we are not the ones making the decision at the end of the day. It says that the decision rests in the hands of CAVCO. The banks have established a level of comfort with that. They feel that is acceptable. They understand what is required and they are involved from the beginning to the end, so they accept that risk. It is a matter of having an acceptable level of risk. That is the difference.

The Chair: Your evidence today indicates that you have confidence in CAVCO's experience to be the sole arbitrator of the standard that we are trying to maintain. Can you remind us of who CAVCO is? Is it a permanent organization that could be referred to in the statute?

Mr. Clarance: I believe so, yes. The Canadian Audio-Visual Certification Office is connected to the Department of Canadian Heritage. It is charged with overseeing the certification of Canadian content and the eligibility of both the Canadian content tax credit program and the foreign production services tax credit program.

The Chair: It is a government agency.

Mr. Clarance: Yes, it is a government agency. People continue to wonder what would be different if the bill passes, because it has always been there. They need to understand that the implication in this proposed legislation is to have a new group enter the picture and possibly overrule CAVCO, the group that everyone is comfortable with. I would say absolutely that if this were left in the hands of CAVCO, we would be in a better position to feel comfortable.

The Chair: We are striving for certainty and the industry has convinced most of us that that is the issue. We are not talking about censorship. We are talking about certainty for the purposes of financing and not weakening the industry as it stands today.

If the proposed law that is before us was changed, for example, to say "must conform to the criteria set from time to time by CAVCO," would you be comfortable with that?

Le sénateur Fox : Ai-je tort de penser que dans le cadre de la demande adressée au BCPAC, le producteur doit s'engager à remplir toutes les conditions de la réglementation du crédit d'impôt, notamment celle qui proscrit la pornographie? Vous pouvez soumettre un scénario où il n'apparaît pas clairement si, au bout du compte, le film ne comportera pas des scènes pornographiques.

M. Clarance: Absolument. Il est toujours possible que quelque chose vienne se glisser dans les failles, comme je l'ai mentionné également dans mes notes, et le producteur pourrait bien glisser quelque chose dans le film qui s'avère contraire au règlement.

Le sénateur Fox : Même si nous introduisions des paramètres excluant la notion d'ordre public, qui n'est pas définie et reste à la discrétion du ministre et pourrait être modifiée du jour au lendemain, et retournions à la définition de la pornographie du Code criminel, est-ce que cela affecterait le type de lettre que vous donnez aujourd'hui?

M. Clarance: Non. Notre lettre fait référence à des risques inhérents. Le risque inhérent global dans notre lettre est que la décision ultime est prise par d'autres que nous. Elle dit que la décision appartient au BCPAC. Les banques sont arrivées à un niveau de confort avec cela. C'est un risque acceptable. Elles connaissent les exigences et sont tenues au courant du début jusqu'à la fin, et elles acceptent donc ce risque. Il s'agit d'avoir un niveau de risque acceptable. Voilà la différence.

Le président : Vous dites aujourd'hui avoir confiance en l'expérience du BCPAC comme seul arbitre de la norme à respecter. Pouvez-vous nous rappeler qui est le BCPAC? Est-ce une organisation permanente à laquelle la loi pourrait faire référence?

M. Clarance: Je crois que oui. Le Bureau de certification des productions audiovisuelles canadiennes est lié au ministère du Patrimoine canadien. Il est chargé de superviser la certification du contenu canadien et l'admissibilité tant au programme de crédit d'impôt pour contenu canadien qu'au programme de crédit d'impôt pour services de production étrangère.

Le président : C'est un organisme gouvernemental.

M. Clarance: Oui, c'est un organisme gouvernemental. Les gens continuent à se demander ce qu'il y aurait de différent si le projet de loi est adopté, car cet organisme a toujours existé. Ils doivent comprendre que le projet de loi aura pour effet de créer un nouvel organe qui pourrait éventuellement substituer ses décisions à celles du BCPAC, le groupe avec lequel tout le monde est à l'aise. Je dirais que oui, absolument, si cela restait aux mains du BCPAC, nous serions plus rassurés.

Le président: Nous recherchons la certitude et l'industrie a convaincu la plupart d'entre nous que le problème est là. Nous ne parlons pas de censure. Nous parlons de certitude aux fins du financement et d'éviter d'affaiblir l'industrie.

Si le projet était amendé de façon à dire, par exemple : « doit se conformer aux critères établis de temps à autre par le BCPAC », cela vous conviendrait-il?

Mr. Clarance: I hesitate with the language "must conform to the criteria set from time to time," because again that leads to uncertainty. I have heard that the government has made reference to the fact that what precipitated all this was that it was possible that something contrary to the Criminal Code could end up getting funding. I question why we do not simply have that wording in the legislation, that anything contrary to the Criminal Code should not receive funding. With that in the legislation, and with CAVCO the group in charge of administering this, I think we could then be comfortable.

Senator Meighen: Mr. Clarance, you have provided over the years a letter of comfort to your clients. Did you ever make reference to the fact that there was on the books from 1995 on, when the film tax credit started up, draft regulations administered by Canada Revenue Agency with regard to public policy? After 2003, it was administered as draft legislation, so that spectre has been there for a while. Would that have found its way into your letter?

Mr. Clarance: Basically, what we cover in our letter is the particular project, the assumptions regarding the labour content and the various different elements of the production. It states that we believe the project appears to be eligible, based upon the representations of management and our review of the situation, but that ultimately the final determination rests with the Canada Revenue Agency and with the Canadian Audio-Visual Certification Office, and that we can make no representation whatsoever that this will ultimately be eligible.

Senator Meighen: It sounds like a lawyer's letter — on the one hand, but on the other.

Mr. Clarance: The bottom line is that in discussions with the banks, it is discussed what that means. They are fully aware of those regulations. I do not think anybody is questioning that those regulations have always been there. The key here is that those regulations have been administered by a body that has been doing it probably for 20 years — I am not sure, they predate me — prior to the introduction of the film tax credit program.

You can look at history and weigh that into your comfort zone. You can say that in 20 years, only one or two productions have been overturned and never on this basis, so we feel comfortable enough to advance the funds. One of the major banks recently told me that they have never suffered a loss on any letter that we have issued in relation to tax credits. It is a reasonably certain thing at the present time.

Senator Meighen: As I understand what you said, for you, the important thing is the administering body.

Mr. Clarance: Yes. For me, that is important.

Senator Goldstein: Thank you for taking the time and making the effort to come and help us in our deliberations.

Would it be possible for you to provide the committee with a copy of the form of the letter that you use? I take it that except for changes dealing with specific facts — names, dates, producers —

M. Clarance: La formule « doit se conformer aux critères établis de temps à autre », me fait hésiter, car là encore cela conduit à l'incertitude. J'ai entendu dire que le gouvernement avance comme motif de tout ce changement la possibilité qu'un film enfreignant le Code criminel bénéficie d'un financement. Dans ce cas, je ne vois pas pourquoi l'on n'ajoute pas simplement un libellé disant que toute production contraire au Code criminel ne pourra recevoir de financement. Avec cette précision dans la loi, et avec le BCPAC responsable de l'administration, nous serions rassurés.

Le sénateur Meighen: Monsieur Clarance, vous fournissez à vos clients depuis de nombreuses années une lettre de confort. Y avez-vous jamais fait référence au fait que depuis 1995, lorsque le crédit d'impôt pour production cinématographique a été instauré, l'Agence du revenu du Canada applique des critères relatifs à l'ordre public aux termes d'un projet de règlement; depuis 2003, ces critères sont appliqués à titre de projet de loi, si bien que ce régime existe déjà depuis quelque temps. Est-ce que vous en faites mention dans votre lettre?

M. Clarance: En gros, nous couvrons dans notre lettre le projet concerné, les hypothèses concernant le contenu de maind'œuvre et les divers éléments de la production. Elle dit que le projet nous semble admissible, sur la base des explications de la direction et de notre examen de la situation, mais que la décision finale appartient à l'Agence du revenu du Canada et au Bureau de certification des productions audiovisuelles canadiennes et que nous ne pouvons donner aucune garantie d'admissibilité du projet.

Le sénateur Meighen: Cela ressemble à une lettre d'avocat : d'une part ceci, mais d'autre part cela.

M. Clarance: Tout se ramène au fait que, lors des discussions avec les banques, la signification de cela est expliquée. Les banques connaissent très bien ces règles. Nul ne conteste que ces règles ont toujours existé. La clé ici est que ces règles étaient administrées par un organisme qui fait ce travail depuis probablement 20 ans — je ne suis pas sûr, mais depuis bien avant mon arrivée — et avant l'introduction du crédit d'impôt pour production cinématographique.

On peut alors considérer l'histoire pour établir sa zone de confort. Vous pouvez dire qu'en 20 ans, seules une ou deux productions ont été rejetées et jamais sur cette base, et donc vous êtes suffisamment rassuré pour avancer les fonds. L'une des grandes banques m'a dit récemment qu'elle n'a jamais essuyé une perte se rapportant à une lettre que nous avons émise relativement au crédit d'impôt. C'est une chose relativement sûre à l'heure actuelle.

Le sénateur Meighen: Si je comprends bien ce que vous dites, pour vous, le facteur important c'est l'organe d'exécution.

M. Clarance: Oui. Pour moi, c'est important.

Le sénateur Goldstein: Merci d'avoir pris le temps et fait l'effort de venir nous aider dans nos délibérations.

Vous serait-il possible de remettre au comité une copie du format de lettre que vous utilisez? J'imagine qu'à l'exception de renseignements particuliers — noms, dates, producteurs — le

the bulk of your opinion letter, as we would call it in our parlance, is standard boilerplate. Would you take out relevant names so we cannot identify your clients and provide us with a copy of that form?

Mr. Clarance: Sure.

Senator Goldstein: Thank you.

I would like to get an understanding of the sequence of events. A writer writes a screenplay and gets a producer interested in producing it as a movie or a video production. Once the writer has written it and once the producer is interested, I take it that a request is made, in the first instance to Telefilm.

Mr. Clarance: Not always. I do not know what the percentage would be of Telefilm's involvement, but there are many Canadian content films and television programming that do not involve Telefilm.

Senator Goldstein: What happens when it gets to the ministry?

Mr. Clarance: What do you mean when you say the ministry? Do you mean when it goes to CAVCO?

Senator Goldstein: Does it go straight to CAVCO?

Mr. Clarance: No, the producer has the script and puts the project together, and he or she has to have the financing in place. Inevitably, as has been indicated in numerous testimonies before, it is a patchwork of different sources of funding. I always refer to film finance being like snowflakes: no two are the same. It is a complex situation.

Usually, producers will come to us or another accounting firm during the pre-production stage to try to get an idea of what the tax credits will represent. That becomes a key element. They will need to have a Canadian broadcaster or distributor on board to qualify, which is another key element. Then they piece it together through pre-sales of foreign territories and so forth.

Once they have the financing in place and a final, locked budget that is secured and likely bonded, they would come to us to have the letter written that goes to the bank. At the same time, they are also making their application to CAVCO for eligibility under Part A.

Senator Goldstein: The application then never goes to the Minister of Canadian Heritage. It goes to CAVCO, and CAVCO makes a recommendation to the minister; is that correct?

Mr. Clarance: Remember, this is before the production has been made; so they simply say thank you for your application, we have reviewed it and we believe that it appears to be eligible. They issue what is called a Part A certificate. That certificate is all that is necessary to have Canada Revenue Agency issue funds.

Upon the final completion of the film, we will prepare the tax returns and tax credit claims and those will be filed with Canada Revenue Agency. That, together with the Part A certificates —

gros de votre lettre d'opinion, comme nous l'appelons dans notre jargon, est relativement standard. Pourriez-vous nous en communiquer une copie en occultant les noms afin que vos clients ne puissent être identifiés?

M. Clarance : Certainement.

Le sénateur Goldstein : Merci

J'aimerais bien comprendre la séquence des événements. Un auteur rédige un scénario et incite un producteur à vouloir le tourner sous forme de film ou de production magnétoscopique. Une fois que le scénario existe et que le producteur est intéressé, je suppose qu'une demande est présentée tout d'abord à Téléfilm.

M. Clarance: Pas toujours. Je ne sais pas dans quel pourcentage des cas Téléfilm intervient, mais de nombreuses productions cinématographiques et télévisuelles à contenu canadien ne mettent pas en jeu Téléfilm.

Le sénateur Goldstein : Que se passe-t-il lorsque la demande parvient au ministère?

M. Clarance : Qu'entendez-vous par ministère? Voulez-vous dire le BCPAC?

Le sénateur Goldstein : Est-ce que cela va directement au BCPAC?

M. Clarance: Non, le producteur a le scénario et met en place les éléments du projet, et en particulier le montage financier. Inévitablement, comme de nombreux témoignages l'ont déjà souligné, c'est un assemblage de différentes sources de financement. Je dis toujours que les montages financiers cinématographiques sont comme les flocons de neige: il n'y en a pas deux identiques. C'est complexe.

Habituellement, les producteurs s'adressent à nous ou à un autre cabinet comptable au cours de la phase de pré-production pour se faire une idée de ce que les crédits d'impôt représenteront. Cela devient un élément clé. Il leur faudra avoir à bord un radiodiffuseur ou distributeur canadien pour être admissibles, un autre élément clé. Ensuite ils raccordent le tout avec les préventes à l'étranger et ainsi de suite.

Une fois qu'ils ont le financement en place et un budget final, ferme, qui est garanti et probablement cautionné, ils nous demandent de rédiger la lettre qui ira à la banque. En même temps, ils présentent leur demande au BCPAC aux fins de l'admissibilité en vertu de la partie A.

Le sénateur Goldstein: La demande ne va jamais au ministre du Patrimoine canadien. Elle va au BCPAC, qui formule une recommandation au ministre; est-ce exact?

M. Clarance: N'oubliez pas, c'est avant la réalisation du film; ils disent simplement merci de votre demande, nous l'avons examinée et elle semble être admissible. Ils émettent alors ce que l'on appelle un certificat au titre de la partie A. Ce certificat suffit pour que l'Agence du revenu du Canada libère les fonds.

Après l'achèvement du film, nous remplissons les déclarations d'impôt et les demandes de crédit d'impôt que nous remettons à l'Agence du revenu du Canada. Ces documents, avec les certificats

both federal and provincial, for whatever province the film is shot in — is sufficient for Canada Revenue Agency to proceed to assess the claim and issue the funds.

Senator Goldstein: That is where I am confused. There is a definition in the bill that is not terribly new. It is somewhat varied from previous legislation, but it says that a Canadian film or video production certificate is a certificate issued in respect of a production by the Minister of Canadian Heritage, certifying a variety of things. When does that certificate get issued? It is clearly not CAVCO.

Mr. Clarance: No, but CAVCO is a department of the ministry.

Senator Goldstein: Is that what the bill is referring to, that certificate by CAVCO?

Mr. Clarance: It says it is from the Minister of Canadian Heritage, which is really CAVCO.

The Chair: CAVCO is accountable to the minister.

Mr. Clarance: Absolutely.

Senator Ringuette: We know that the current tax credit is applicable to Canadian productions and foreign productions. Do the provinces have tax credits for foreign productions?

Mr. Clarance: Absolutely.

Senator Ringuette: All of them?

Mr. Clarance: All of them, but some of the provinces do not differentiate. For example, Manitoba has one program. It does not matter whether it is Canadian content or foreign; it applies to everyone. The three major production provinces of B.C., Ontario and Quebec have both a domestic and a foreign tax credit program.

Incidentally, the provincial programs are mirrored or somewhat mirrored and piggybacked onto the federal program. Anything that happens here on the federal level will affect the provincial ones.

Senator Ringuette: We can see the ripple effect of what this would do to the provincial program.

Mr. Porter, you have mentioned that your members own the equipment. Are they small business people who are also members of Teamsters Canada?

Mr. Porter: It is kind of a funky relationship, actually. They themselves are hired on the production, and the equipment is rented from other Teamsters Canada members, who may be or may not be on the production. It is a little different, I admit. They are small-business people who may own two or three trucks or a fleet of 35 trucks. Possibly they have the company as well and they may be working as the transportation coordinator on the movie, renting it from themselves or one of the other members.

de la partie A — tant fédéraux que provinciaux, selon la province dans laquelle le film est tourné — suffisent à l'Agence du revenu du Canada pour traiter les demandes et verser les fonds.

Le sénateur Goldstein: C'est là où je m'y perds. Il y a une définition dans le projet de loi qui n'est pas terriblement nouvelle. C'est une petite variation par rapport à la loi antérieure, mais elle dit qu'un « certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne » est un « certificat délivré par le ministre du Patrimoine canadien relativement à une production et attestant... » diverses choses. Quand ce certificat est-il délivré? Il n'est clairement pas délivré par le BCPAC.

M. Clarance: Non, mais le BCPAC est un service du ministère.

Le sénateur Goldstein : Est-ce à cela que fait référence le projet de loi, ce certificat du BCPAC?

M. Clarance: Le texte dit qu'il est délivré par le ministre du Patrimoine canadien, c'est-à-dire en réalité le BCPAC.

Le président : Le BCPAC est responsable devant le ministre.

M. Clarance: Absolument.

Le sénateur Ringuette: Nous savons que le crédit d'impôt actuel est applicable et aux productions canadiennes et aux productions étrangères. Est-ce que les provinces accordent des crédits d'impôt aux productions étrangères?

M. Clarance : Absolument.Le sénateur Ringuette : Toutes?

M. Clarance: Toutes, mais certaines provinces ne font pas la distinction. Par exemple, le Manitoba a un seul programme. Peu importe que la production soit à contenu canadien ou étranger, le programme s'applique à tout le monde. Les trois grandes provinces à production cinématographique, soit la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec, ont et un programme pour les productions canadiennes et un programme pour les productions étrangères.

D'ailleurs, les programmes provinciaux sont plus ou moins le pendant du programme fédéral et y sont adossés. Tout ce qui se passe ici au niveau fédéral va se répercuter sur les programmes provinciaux.

Le sénateur Ringuette : Il y aura donc aucun effet en chaîne sur les programmes provinciaux.

Monsieur Porter, vous avez mentionné que vos membres sont propriétaires de leur équipement. S'agit-il de petits entrepreneurs qui se trouvent aussi être membres de Teamsters Canada?

M. Porter: C'est une relation un peu hors norme, en fait. Euxmêmes sont engagés pour le tournage et le matériel est loué à d'autres membres de Teamsters Canada, qui participent ou non au tournage. Je reconnais que c'est un peu différent. Ce sont de petits entrepreneurs qui peuvent posséder deux ou trois camions ou un parc de 35 camions. Ils peuvent être constitués en société et travailler comme coordonnateurs du transport pour le film, et louer le matériel auprès de leur propre société ou auprès d'un autre membre.

Senator Ringuette: Thank you for specifying that.

I would like to make a comment to my colleagues and to the viewers and to our witnesses. I have been in politics for 20 years now. In my recollection, this is the first time we have had people who normally have policies at different ends of the spectrum on issues, meaning the accounting profession and the union. Both are here today and both are saying the same thing. You said the same three words. You said that you need to remove the uncertainty and you need to be consistent and predictable. Both of you have said that. It is almost an historic event here, to have both of you representing different entities in the industry but saying exactly the same thing.

I wanted to stress to my financially minded colleagues here that it is certainly a first, from my perspective.

Senator Jaffer: I have found both your presentations very educational. One thing that struck me is that you have to be the same. You do not have to be better or different. Do you know of any other jurisdiction, and I am more interested in the U.S., where there is the kind of contrary-to-public-policy legislation we are considering?

Mr. Clarance: No. Certainly most states have the same requirement regarding pornography, but it is defined. It is straightforward: anything that is pornographic. Once again, I suppose there is a subjective element to that. I believe everyone can get a pretty good idea of what falls into that category and feel comfortable about whether a particular project is or is not pornographic.

More than 40 states now have tax credit programs. They have largely been modeled after ours; we have led the way. The competition is fierce. With the dollar at the level it is at right now, we are challenged. Ultimately, cost is the predominant factor that drives a producer to one location or jurisdiction over another. We must deal with that element, and if you throw in something that says that cost saving may not be available to you, then we are in trouble.

Senator Jaffer: As you know, the minister has offered to form a committee in order to set the guidelines. If the guidelines were known beforehand, would that not be sufficient? Why the concern?

Mr. Clarance: If there were set guidelines and parameters that people could actually look at and judge or determine the production against, I think that would be fine.

Mr. Porter: With regard to service production, certainty with the American studios is paramount. They are planning budgets two years in advance, so we are dealing with next year's work already. It is important that they know what is available and what is not available to them. Every conversation I have had with my friends south of the line is all about certainty on a go-forward basis

The Chair: I want to thank the witnesses. Mr. Porter, on a personal note, we had a colleague here in the Senate from your organization by the name of Mr. Lawson. Do you see him?

Le sénateur Ringuette : Merci de cette précision.

J'aimerais faire un commentaire à l'intention de mes collègues et des téléspectateurs et de nos témoins. Je fais de la politique depuis maintenant 20 ans. Pour autant que je me souvienne, c'est la première fois que je vois des gens qui se situent normalement aux deux extrêmes d'une problématique, à savoir la profession comptable et les syndicats. Les deux sont en face de nous aujourd'hui et disent la même chose. Vous avez prononcé les mêmes trois paroles. Vous avez dit qu'il faut lever l'incertitude et qu'il faut la cohérence et la prévisibilité. Vous l'avez dit tous les deux. C'est presque un événement historique auquel nous assistons ici, que vous deux qui représentez des entités différentes de l'industrie disiez exactement la même chose.

Je fais remarquer à mes collègues qui s'y connaissent en finances que c'est là certainement une première, selon moi.

Le sénateur Jaffer: J'ai trouvé vos deux présentations très instructives. Une chose qui m'a frappée est qu'il vous suffit d'être aussi bon que les autres. Vous n'avez pas besoin d'être meilleurs ou différents. Connaissez-vous une autre juridiction, et là je m'intéresse surtout aux États-Unis, appliquant dans sa législation cette notion de « contraire à l'ordre public » proposée ici?

M. Clarance: Non. La plupart des États américains ont la même exclusion de la pornographie, mais celle-ci est définie. C'est très simple: tout ce qui est pornographique est exclu. Certes, je suppose qu'il y a là un élément de subjectivité, mais je crois que tout le monde a une idée assez claire de ce qui tombe dans cette catégorie et peut déterminer avec un bon degré de certitude si un projet donné est ou non pornographique.

Plus de 40 États ont maintenant un programme de crédits d'impôt. Ils sont tous largement inspirés du nôtre; nous avons montré la voie. La concurrence est féroce. Avec le dollar au niveau actuel, nous avons des rivaux. En fin de compte, le coût est le facteur prédominant qui va amener un producteur à choisir un lieu de tournage ou une juridiction plutôt qu'une autre. Nous devons être compétitifs et si vous jetez le doute sur l'obtention de cette économie de coût, les choses iront mal.

Le sénateur Jaffer: Comme vous le savez, la ministre a offert de former un comité pour établir les lignes directrices. Si les lignes directrices sont connues d'avance, est-ce que cela ne suffira pas? Pourquoi cette inquiétude?

M. Clarance : S'il existait des lignes directrices et des paramètres à la lumière desquels on pourrait juger ou évaluer la production, je pense que cela irait.

M. Porter: Pour ce qui est des services de production, la certitude est primordiale aux yeux des studios américains. Ils établissent leurs budgets des années d'avance, et nous parlons donc déjà du travail de l'année prochaine. Il importe qu'ils sachent ce qui est disponible et ce qui ne l'est pas. Dans chaque conversation que j'ai avec mes amis du sud de la frontière, il n'est question que de certitude pour l'avenir.

Le président : Je tiens à remercier les témoins. Monsieur Porter, sur une note personnelle, nous avions un collègue ici, au Sénat, qui était membre de votre organisation et se nommait M. Lawson. Le voyez-vous?

Mr. Porter: No, I do not see him. He is a little farther west sometimes.

The Chair: If you do, give him our best. Thank you very much. You have been helpful to our deliberations.

Honourable senators, continuing our study of Bill C-10, we are privileged to have as our next witnesses three gentlemen, Mr. John Limeburner, Chair, Treasury and Investment Committee, Canadian Association of University Business Officers; Mr. Darrell Cochrane, Chair, Taxes Committee of the same organization; and Mr. John Lyon, Managing Director, Investment Strategy, University of Toronto Asset Management Corporation.

I believe you folks were in the room during the previous testimony so there is no need for us to introduce ourselves. We are interested in what you have to say, in particular with respect to another provision of the bill, not the one dealing with films and video tax credits but rather some of the rules that are proposed with respect to pension funds and the like.

[Translation]

John Limeburner, Chair, Treasury and Investment Committee, Canadian Association of University Business Officers: Mr. Chair, thank you for this opportunity to take part in your consideration of Bill C-10. I am John Limeburner, Chair of the Treasury and Investment Committee of the Canadian Association of University Business Officers (CAUBO).

[English]

I am also the university treasurer and director of pension investments at McGill University, where I am responsible for the management of our endowment fund and our pension fund, \$900 million and \$1.3 billion respectively in total market value.

Mr. Darrell Cochrane is the chair of CAUBO's Taxes Committee and the comptroller of Dalhousie University with \$300 million and \$700 million market value in the endowment and pension funds respectively.

CAUBO represents 106 universities and colleges across Canada. These universities, colleges and charities hold in excess of \$10 billion in invested assets in endowments that provide continuous support for student scholarships and awards, fellowships, academic appointments and research, equipment and facilities and library materials. The support provided by these endowments and other related investments is critical in providing opportunities for students to obtain a world-class education and to promote leading-edge research. A further \$34 billion is held in the pension funds of our member institutions.

CAUBO submitted a letter to this committee, to the Minister of Finance, and to the House of Commons Standing Committee on Finance on January 29, 2008, in which our organization raised concerns about the proposed non-resident trust provisions and

M. Porter : Non, je ne le vois pas. Il est souvent un peu plus à l'ouest.

Le président : Si vous le voyez, transmettez-lui nos meilleurs vœux. Merci beaucoup. Vous nous avez été très utile pour nos délibérations.

Honorables sénateurs, poursuivant notre étude du projet de loi C-10, nous avons le privilège de recevoir comme témoins suivants trois messieurs, M. John Limeburner, président du Comité de la trésorerie et des placements de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire, M. Darrell Cochrane, président, Comité des taxes de la même organisation, et M. John Lyon, directeur général, Stratégie d'investissement, University of Toronto Asset Management Corporation.

Je crois que vous étiez dans la salle lors des témoignages précédents et il n'est donc pas nécessaire que nous nous présentions. Nous sommes intéressés par ce que vous avez à dire, en particulier concernant une autre disposition du projet de loi, non pas celle relative aux crédits d'impôt pour productions cinématographiques et magnétoscopiques, mais plutôt concernant les règles proposées pour les fonds de pension et autres.

[Français]

John Limeburner, président, Comité de trésorerie et de placement, Association canadienne du personnel administratif universitaire: Monsieur le président, nous vous remercions de nous donner cette occasion de prendre part à vos délibérations sur le projet de loi C-10. Je suis John Limeburner, président, Comité de trésorerie et de placement de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU).

[Traduction]

Je suis également le trésorier et l'administrateur des fonds de retraite de l'Université McGill, où je suis chargé de la gestion de notre fonds de dotation et de notre caisse de retraite, ayant respectivement une valeur marchande de 900 millions et de 1,3 milliard de dollars.

M. Darrell Cochrane est le président du Comité des impôts de l'ACPAU et le contrôleur de l'Université Dalhousie, dont les fonds de dotation et de pension ont respectivement une valeur marchande de 300 millions et 700 millions de dollars.

L'ACPAU représente 106 universités et collèges des différentes régions du Canada qui, avec leurs organismes de bienfaisance, détiennent plus de 10 milliards de dollars de placements dans des fonds de dotation qui financent en continu des bourses d'études et des prix, des bourses de recherche, des nominations professorales, des recherches, des équipements et installations et des documents de bibliothèque. Le soutien fourni par ces dotations et d'autres placements connexes est essentiel pour dispenser aux étudiants un enseignement de calibre international et promouvoir la recherche de pointe. Par ailleurs, les actifs des caisses de retraite de nos membres s'élèvent à 34 milliards de dollars.

Le 29 janvier 2008, l'ACPAU a adressé à votre comité, au ministre des Finances et au Comité permanent des finances de la Chambre des communes une lettre dans laquelle nous faisons part de nos réserves à l'égard des dispositions proposées visant les

the potentially severe negative effect, presumably unintentional, of the proposed legislative amendments to the current and future investment practices of Canadian tax-exempt universities and colleges. In that letter, CAUBO strongly recommended that Bill C-10 be modified so that a provision be added to exempt tax-exempt Canadian universities and colleges from the proposed non-resident trust provisions.

We understand that this committee is aware of our letter. We also believe that the committee has received a letter submitted on CAUBO's behalf by Mr. Charles Gagnon, in which he raises several concerns caused by Bill C-10's non-resident tax trust rules to Canadian universities and colleges. We believe that the committee received a copy of an article on university endowment and pension funds that appeared in the fall 2007 issue of *University Manager*, our organization's publication.

An important message contained in that article is that our members' endowments are growing and that many are increasing their allocation to alternative strategies and investments outside of Canada. This course of action follows from the need to diversify as assets grow and to find similar opportunities to those that have helped our U.S. endowment fund counterparts achieve such strong results over the years.

Mr. Cochrane and I are joined today by Mr. John Lyon, the managing director for investment strategy at University of Toronto Asset Management Corporation, UTAM. UTAM manages the endowment fund, \$2 billion, and the pension fund, \$2.8 billion, in assets for the University of Toronto. Mr. Lyon will be pleased to respond to questions that the committee members may have about investment issues and, in his case, the issues facing the largest university endowment fund in Canada. I believe we are open for questions.

The Chair: Thank you, sir, your presentation was helpful.

Senator Goldstein: We saw the letter you submitted in January. Did you receive a response from the Department of Finance to your letter? Did you discuss your concerns with them?

Mr. Limeburner: Mr. Cochrane and I had a discussion with representatives of Finance Canada earlier this week.

Senator Goldstein: Earlier this week?

Mr. Limeburner: Yes.

Senator Goldstein: Did nothing happen between January and now?

Mr. Limeburner: No.

Senator Goldstein: What was the result of that discussion?

fiducies non-résidentes et les éventuels effets très négatifs, vraisemblablement involontaires, des modifications législatives proposées aux pratiques d'investissement actuelles et futures des universités et collèges du Canada qui bénéficient d'une exemption fiscale. Dans cette lettre, l'ACPAU recommande instamment d'amender le projet de loi C-10 pour y ajouter une disposition visant à soustraire les universités et collèges canadiens exonérés d'impôt aux dispositions visant les fiducies non-résidentes.

Nous savons que votre comité a pris connaissance de notre lettre et qu'il a également reçu une lettre soumise au nom de l'ACPAU par M. Charles Gagnon, qui fait part des nombreuses préoccupations exprimées par les universités et les collèges du Canada à l'égard des règles fiscales visant les fiducies non-résidentes prévues dans le projet de loi. Nous pensons que le comité a reçu copie d'un article sur les fonds de dotation et de pension des universités paru dans le numéro d'automne 2007 de Gestion universitaire, une publication de notre organisation.

Cet article fait valoir notamment que les dotations de nos membres vont croissant et que bon nombre d'entre eux affectent une plus grande partie de leurs actifs à des stratégies et des placements non traditionnels à l'extérieur du Canada. Cette pratique résulte de la nécessité de diversifier les placements à mesure que les avoirs augmentent et de mettre à profit des opportunités semblables à celles qui ont permis aux fonds de dotation de leurs homologues américains de réaliser des rendements aussi intéressants au fil des ans.

M. Cochrane et moi sommes accompagnés aujourd'hui par M. John Lyon, responsable de la stratégie d'investissement de l'University of Toronto Asset Management Corporation, UTAM. L'UTAM gère les 2 milliards de dollars du fonds de dotation et les 2,8 milliards de dollars de la caisse de retraite de l'Université de Toronto. M. Lyon se fera un plaisir de répondre aux questions que les membres du comité pourraient avoir sur les questions de placement et, en l'occurrence, ceux du plus gros fonds de dotation universitaire du Canada. Je crois que nous sommes prêts à répondre à vos questions.

Le président : Merci, monsieur, cet exposé était utile.

Le sénateur Goldstein : Nous avons vu la lettre que vous nous avez fait parvenir en janvier. Avez-vous reçu une réponse du ministère des Finances à votre lettre? Avez-vous parlé de vos préoccupations avec lui?

M. Limeburner: M. Cochrane et moi avons eu une discussion avec des représentants de Finances Canada au début de cette semaine.

Le sénateur Goldstein : Au début de cette semaine?

M. Limeburner: Oui.

Le sénateur Goldstein: Rien ne s'est passé entre janvier et maintenant?

M. Limeburner: Non.

Le sénateur Goldstein : Qu'est-il ressorti de cette discussion?

Mr. Limeburner: They were inquiring as to whether this proposed legislation had an effect on what we were doing or proposed to do. I had the sense that our letter might have taken them by surprise. Perhaps our appearance at this hearing took them by surprise as well. Basically, they indicated that it was their belief that the proposed amendments were ones that we could work through and work around. We clearly mentioned to them that we felt that that was not the case and that it was putting a new level of burden on us in terms of due diligence and monitoring.

As we understand, the reason for this proposed legislation is in large part to close down some tax shelters that people have been using.

Senator Goldstein: That is correct.

Mr. Limeburner: We feel that the net has been thrown much too far and too wide and has captured us, as I mentioned earlier, presumably unintentionally. That was the extent of our discussions.

Senator Goldstein: Mr. Limeburner, was that discussion initiated by your group or by the Department of Finance?

Mr. Limeburner: It was a response to one or two phone calls that I left with a representative of the Department of Finance.

Senator Goldstein: You asked for a meeting.

Mr. Limeburner: Yes.

Senator Goldstein: They had not responded to your letter of January.

Mr. Limeburner: They had not responded.

Senator Goldstein: Thank you.

Senator Meighen: My question is likely impossible to answer but perhaps you could give me some order of magnitude. You indicated that foreign trusts are a part of the university's endowment fund investment strategy in order to diversify. You also indicated that if this bill were to pass in its present form, it would have a severely negative effect.

How can we quantify that? Is a certain percentage of endowment funds invested through that foreign trust vehicle?

Mr. Limeburner: It is not necessarily a foreign trust, although it may be in a particular case. When we go into private equity, we access limited partnerships, in particular, but they may be invested in trusts down the road. Therefore, we have no control over that. They may get us into some of these ineligible trusts indirectly.

For example, McGill's allocation to alternatives, which include private equity, hedge funds and real estate, is 20 per cent of our endowment fund today. That is our target allocation. We have an ability to go higher than that, and it is growing. Perhaps M. Limeburner: Les gens du ministère nous demandaient si ce projet de loi avait un effet sur ce que nous faisons ou envisageons de faire. J'ai eu l'impression que notre lettre les a pris par surprise. Peut-être notre comparution aujourd'hui les a-t-elle pris par surprise également. En gros, ils ont estimé que nous devrions pouvoir nous accommoder des changements proposés et nous y adapter. Nous leur avons clairement répondu que tel n'est pas le cas et que ces mesures nous imposent un fardeau supplémentaire sur le plan de la diligence raisonnable et du contrôle.

Si nous avons bien compris, le motif premier du projet de loi est de fermer certains abris fiscaux auxquels des contribuables ont recours.

Le sénateur Goldstein: C'est juste.

M. Limeburner: Nous pensons que le filet a été jeté beaucoup trop loin et nous a capturé, comme je l'ai mentionné plus tôt, sans doute involontairement. Voilà donc la teneur de nos discussions.

Le sénateur Goldstein: Monsieur Limeburner, cet entretien a-t-il eu lieu à l'initiative de votre groupe ou à celle du ministère des Finances?

M. Limeburner: C'était en réponse à un ou deux messages téléphoniques que j'ai laissés à un représentant du ministère des Finances.

Le sénateur Goldstein : Vous y demandiez une rencontre.

M. Limeburner: Oui.

Le sénateur Goldstein : Ils n'avaient pas répondu à votre lettre de janvier.

M. Limeburner: Ils n'avaient pas répondu.

Le sénateur Goldstein : Merci.

Le sénateur Meighen: Il vous est sans doute impossible de répondre à ma question mais vous pourrez peut-être me donner un ordre de grandeur. Vous avez dit que les fiducies étrangères sont un élément de la stratégie de placement des fonds de dotation universitaires, dans un but de diversification. Vous avez dit également que si le projet de loi est adopté en la forme actuelle, cela aura pour vous des répercussions très néfastes.

Pouvez-vous chiffrer ces répercussions? Est-ce qu'un pourcentage donné des fonds de dotation sont placés dans des fiducies étrangères?

M. Limeburner: Ce n'est pas nécessairement une fiducie étrangère, mais ce n'est pas impossible dans des cas particuliers. Lorsque nous achetons des actions privées, il peut s'agit de sociétés en commandite, notamment, mais qui peuvent ensuite investir dans des fiducies ultérieurement. Par conséquent, nous n'avons aucun contrôle là-dessus. Cela pourrait nous amener indirectement à posséder des parts de ces fiducies inadmissibles.

Par exemple, la part allouée par McGill aux placements non traditionnels, qui comprennent les fonds spéculatifs sur des actions privées et les biens immobiliers est aujourd'hui de 20 p. 100 de notre capital de dotation. C'est la part cible. Nous

Mr. Lyon could speak to that more closely because they are the largest fund and have moved in that direction much more than we have.

A number of my colleagues and I have gone to respective existing investments and have determined that nothing appears to put us offside. That does not mean that something in the future will not put us there. The issue is the burden on us in each case of looking at a new investment and trying to determine whether it contains anything that would put us offside. Quite frankly, that burden bears great cost, but that is part of our territory. The real issue is the fundamental unfairness of the unlevel playing field in the situation.

Mr. Lyon and I are both responsible for the management of endowments and pension funds. He might say in many cases, as I do, to look for one investment that is appropriate for both funds. We might have to discard an investment for the endowment because it does not fit the rules, which fundamentally changes what we do and reduces our universe of investable opportunities.

The CAUBO article that went out indicates that many are increasing exposure to alternatives, which means moving investment dollars outside Canada to the U.S. as well as to Europe and Asia.

Senator Meighen: I want to pursue what happens when you follow down the line, which I also want to pursue with Finance Canada officials when they appear after you. There are differences between high-tax jurisdictions and low-tax jurisdictions. You just mentioned the United States and Europe. When you invest in a limited partnership, do you try to follow it down the line to see where it, in turn, invests? What would be your reaction if you found that it would be investing in so-called low-tax jurisdictions?

Mr. Limeburner: In my view, given that at the end of the day we are tax-exempt, especially in the United States through the tax treaty, tax is not an issue. Those structures are usually limited partnerships, so they would flow through to the ultimate beneficiary. Typically, I do not give that much concern. Rather, I look at geographic exposure so that I achieve a balance in the portfolio allowing me to have amounts in the U.S. or in Europe. That is how I would approach it. Currently, the tax issue is not much of an issue for us.

The Chair: Senator, you would not want to have any of that \$750 million put at risk.

Senator Meighen: I certainly would not. We have not quite got there yet, chair. We are over \$400 million.

The Chair: Mr. Lyon, would you agree with the statements made by Mr. Limeburner on the issue of the tax-exempt and these trusts?

avons la possibilité d'aller plus haut que cela, et la part va croissant. Peut-être M. Lyon pourrait-il vous en parler un peu plus car il administre le fonds le plus important et est allé beaucoup plus loin dans cette direction que nous.

Un certain nombre de mes collègues et moi-même avons passé en revue nos placements actuels et déterminé que rien ne semble nous rendre inadmissibles. Cela ne signifie pas que cela n'arrivera pas à l'avenir. Le problème est le fardeau qui nous est imposé, l'obligation, pour chaque nouveau placement, d'essayer de déterminer s'il contient quelque chose qui nous rende imposable. Très franchement, ce fardeau comporte un coût considérable, mais ce n'est pas le plus grave. Le vrai problème, c'est l'iniquité fondamentale du terrain de jeu inégal ainsi créé.

M. Lyon et moi-même sommes tous deux responsables de la gestion des dotations et des fonds de pension. Il est souvent amené, tout comme moi, à rechercher un placement qui soit approprié pour les deux fonds. Nous pourrions devoir nous défaire d'un placement du fonds de dotation parce qu'il ne répond pas aux règles, ce qui transformera radicalement ce que nous faisons et réduira l'univers de nos possibilités de placement.

L'article publié par l'ACPAU indique que beaucoup d'universités accroissent leur exposition aux placements non traditionnels, ce qui suppose d'investir à l'étranger, aux États-Unis, ainsi qu'en Europe et en Asie.

Le sénateur Meighen: J'aimerais m'attarder sur ce qui se passe lorsque vous suivez la ligne, car j'aimerais également en parler avec les fonctionnaires de Finances Canada lorsqu'ils comparaîtront après vous. Il existe des différences entre les juridictions à forte et à faible imposition. Vous venez de mentionner les États-Unis et l'Europe. Lorsque vous investissez dans une société en commandite, cherchez-vous à suivre le placement pour voir où cette société, à son tour, investit? Quelle serait votre réaction si vous constatiez qu'elle investit dans ce que l'on appelle des juridictions à faible imposition?

M. Limeburner: À mon avis, étant donné qu'en fin de compte nous sommes exonérés d'impôt, surtout aux États-Unis par le biais du traité fiscal, l'impôt n'est pas un problème. Ces structures sont habituellement des sociétés en commandite, si bien qu'elles transmettent les bénéfices jusqu'au bénéficiaire ultime. Typiquement, cela ne me préoccupe donc pas beaucoup. Je considère plutôt l'exposition géographique de façon à avoir un portefeuille équilibré entre les États-Unis et l'Europe. Voici comment j'aborde cela. À l'heure actuelle, la fiscalité n'est pas tellement un enjeu pour nous.

Le président : Sénateur, il ne s'agirait pas d'exposer à un risque ces 750 millions de dollars.

Le sénateur Meighen: Certainement pas. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, monsieur le président. Nous sommes à plus de 400 millions de dollars.

Le président: Monsieur Lyon, souscrivez-vous à ce que M. Limeburner a dit sur la question de l'exonération fiscale et ces fiducies?

John Lyon, Managing Director, Investment Strategy, University of Toronto Asset Management Corporation: Very much so. UTAM is probably a good illustration of the direction that the university endowment investing community in Canada is headed. We are probably a little farther along the curve than many other organizations. Mr. Limeburner mentioned a 20 per cent target. We run the university's endowment and pension funds each with a 45 per cent target for alternative assets.

To put some numbers to it in the context of what we are managing, we currently have about \$1.3 billion of commitments to over 60 private funds on a global basis across venture, buyout, oil and gas, commodities and real estate. We have another \$1.3 billion in about 30 hedge funds, also global in scope. All of these cover a broad range of target industries and target strategies. Many of them could not be thought of as exotic, but many of them definitely have complex investment strategies.

The underlying structures they invest through can vary widely. At some point, it is almost impossible to follow the chain all the way down to the underlying investments. In our case, there are over 750 investments inside those 60 private funds across all different kinds of asset types, including infrastructure.

From our perspective, we very much support Mr. Limeburner's comments and CAUBO's position because we are tax-exempt. We are looking at simply an expected after-tax return for a certain risk level. To the extent that tax uncertainty is introduced through the existing wording, it creates a fairly severe potential problem for us.

Senator Ringuette: Thank you very much for your presentation. I should say that I am surprised that the Department of Finance officials only called you back earlier this week. However, I am not really surprised, knowing the way they have operated on this bill.

A month ago, a group of witnesses with the same concern as you in regard to the non-resident provision received what they called a "comfort letter." When you met with them earlier this week, did they show you this comfort letter?

Mr. Limeburner: We are aware of it because, as I mentioned earlier, our university pension funds are for the most part members of the Pension Investment Association of Canada, PIAC. To the extent that letter is comfort, it would cover them. We are familiar with it, and we are aware that PIAC was sending its letter. Ours was sent about the same time in January.

There was no mention that the tax-exempts would be covered by a comfort letter. There seemed to be a reluctance to talk about extending it. The primary part of our discussion, as I recall — and Mr. Cochrane can support me here — was that Finance Canada

John Lyon, directeur général, Stratégie d'investissement, University of Toronto Asset Management Corporation: Tout à fait. L'UTAM est probablement une bonne illustration de la direction dans laquelle s'engagent les gestionnaires des fonds de dotation universitaire du Canada. Nous sommes probablement un peu en avance sur beaucoup d'autres. M. Limeburner a mentionné une cible de 20 p. 100. Nous gérons les fonds de dotation et de pension de l'université avec une cible de 45 p. 100 de placements non traditionnels.

Pour vous donner une idée des chiffres, nous avons actuellement près de 1,3 milliard de placements dans plus de 60 fonds privés du monde, représentant toute la gamme des fonds, depuis les capitaux-risques, les acquisitions, le pétrole et le gaz, les produits de base et l'immobilier. Nous avons un autre 1,3 milliard de dollars dans une trentaine de fonds spéculatifs, également à l'échelle mondiale. Tous ces placements couvrent un large éventail d'industries et de stratégies. Nombre de ces fonds ne pourraient pas être considérés comme exotiques, mais beaucoup d'entre eux ont certainement des stratégies d'investissement complexes.

Les structures sous-jacentes par le biais desquelles ils investissent peuvent varier considérablement. À un moment donné, il devient presqu'impossible de suivre toute la chaîne jusqu'aux placements sous-jacents. Dans notre cas, il y a plus de 750 de ces structures sous-jacentes à ces 60 fonds privés, couvrant tous les types possibles d'avoirs, y compris les infrastructures.

Selon notre point de vue, nous faisons tout à fait nôtres les remarques de M. Limeburner et la position de l'ACPAU car nous sommes exonérés d'impôt. Nous recherchons simplement un certain rendement après impôt pour un certain niveau de risque. Dans la mesure où le libellé actuel introduit une incertitude fiscale, cela nous cause un gros problème potentiel.

Le sénateur Ringuette: Merci beaucoup de votre exposé. Je dois dire que je suis surprise que les fonctionnaires du ministère des Finances ne vous aient rappelé qu'au début de la semaine. Cependant, je ne suis pas réellement étonnée, sachant de quelle manière le ministère a fait les choses avec ce projet de loi.

Il y a un mois environ, un groupe de témoins nourrissant la même préoccupation que vous à l'égard de la disposition sur les fiducies non-résidentes a reçu ce qu'ils appellent une « lettre de confort ». Lorsque vous avez rencontré les fonctionnaires au début de cette semaine, vous ont-ils montré cette lettre de confort?

M. Limeburner: Nous en avons connaissance car, comme je l'ai déjà mentionné, les fonds de pension universitaires sont pour la plupart membres de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite. Dans la mesure où cette lettre offre un confort, elle les couvre. Nous sommes au courant, et nous savions que l'association envoyait sa lettre. La nôtre est partie à peu près en même temps, en janvier.

Il n'a pas été question que les fonds exonérés seraient couverts par une lettre de confort. Il semblait y avoir une réticence à élargir cette couverture. Le message principal qui ressortait de notre discussion, si je me souviens bien — et M. Cochrane pourra

officials were interested in finding ways to make the legislation work for our situation. Would that be fair to say?

Darrell Cochrane, Chair, Taxes Committee, Canadian Association of University Business Officers: Yes, I would agree with that.

Senator Ringuette: Have they offered a comfort letter?

Mr. Limeburner: No, they have not offered a comfort letter. **Senator Ringuette:** Would a comfort letter comfort you?

Mr. Limeburner: We asked in our letter and our position today is that we would like to see the legislation amended to exclude tax-exempts. That has been argued by other witnesses before this group.

Also, on the discussion about what comfort is in a comfort letter, I know a witness here made the case that it is an accepted fact that —

Senator Ringuette: Two witnesses.

Mr. Limeburner: With the uncertainty in the present-day government, comfort with legislation in place that is retrospective to early 2007 does not, speaking for myself, offer a lot of comfort. That would have to be a further discussion that has not yet been discussed with Finance Canada.

We heard the earlier group talk about uncertainty and complexity. We feel the same way about this bill. It provides another level of uncertainty and the downside is so severe.

If it were an implication for a portion of tax on what we have invested, that would be one thing; but we would be responsible for the tax payable on the whole entity. That is what is so sweeping. We are tax-exempt. The rules are changing here for no good reason. We asked Finance Canada why tax-exempts were caught, and I did not feel we got a satisfactory answer, that we were caught in the net and there is no reason why an exemption should be given. I have a problem with that.

Senator Ringuette: Have you spoken with your legal adviser about what kind of amendment needs to be brought forth to accomplish what you are seeking?

Mr. Limeburner: In terms of specific language, no, we have not.

I do note from the evidence that the Investment Council Association of Canada, ICAC, suggested an amendment in December. It seemed a very basic amendment to say that tax-exempts, if they are deemed to have made contributions, are deemed not to have made the contribution.

I do not know if that would work. That would have to be discussed with Finance Canada, but I would think something similar that clearly states that tax-exempts — in our case universities and colleges, although I do not think it could be

confirmer — était que les fonctionnaires de Finances Canada voulaient chercher des façons d'adapter la législation à notre situation. Est-ce une bonne interprétation?

Darrell Cochrane, président, Comité des impôts, Association canadienne du personnel administratif universitaire : Oui, je suis d'accord.

Le sénateur Ringuette : Vous ont-ils offert une lettre de confort?

M. Limeburner: Non, ils n'ont pas offert de lettre de confort.

Le sénateur Ringuette : Est-ce qu'une lettre de confort vous conforterait?

M. Limeburner: Nous avons demandé dans notre lettre, et c'est notre position aujourd'hui, que le projet de loi soit amendé de façon à exclure les fonds exonérés. C'est ce que d'autres témoins que vous avez reçus ont demandé aussi.

En outre, sur la question de savoir quel confort apporte une lettre de confort, je sais qu'un témoin ici a fait valoir que...

Le sénateur Ringuette : Deux témoins.

M. Limeburner: Vu la précarité du gouvernement actuel, une lettre de confort face à une loi applicable rétroactivement jusqu'au début de 2007 ne me conforte personnellement pas beaucoup. Il faudrait pour cela avoir une discussion ultérieure avec Finances Canada sur ce sujet, qui n'a pas encore été abordé.

Le groupe précédent a parlé d'incertitude et de complexité. Nous pensons la même chose de ce projet de loi. Il introduit un autre niveau d'incertitude, avec de graves répercussions négatives.

S'il ne s'agissait que de l'imposition de nos placements propres, ce serait une chose; mais nous serions responsables de l'impôt payable par toute l'entité. C'est cela qui est si brutal. Nous sommes exemptés d'impôt. On modifie les règles sans bonne raison. Nous avons demandé à Finances Canada pourquoi les fonds exemptés sont pris dans le filet, et je ne crois pas avoir eu de réponse satisfaisante, sinon que nous étions dans le filet et qu'il n'y avait aucune raison d'accorder une exemption. Je n'admets pas cela.

Le sénateur Ringuette : Avez-vous parlé avec vos conseillers juridiques du texte d'un amendement qui pourrait vous apporter ce que vous recherchez?

M. Limeburner : Si vous parlez d'un libellé précis, non.

J'ai remarqué que, lors de son témoignage en décembre, l'Association des conseillers en gestion de portefeuille du Canada suggérait un amendement. Ce semble être un amendement très simple disant que les fonds exonérés, s'ils sont considérés comme ayant avoir fait des contributions, sont réputés ne pas les avoir faites.

Je ne sais pas si cela marcherait. Il faudrait en discuter avec Finances Canada, mais je pense que quelque chose de similaire, disant clairement que les fonds exonérés — dans notre cas les universités et collèges, encore que je ne pense pas qu'il faille être spelled out as such, it would have to be a much broader term — are exempt from this particular part of the legislation. Further than that, no, we have not addressed the issue.

The Chair: Flowing from the senator's questions and your answer, I have understood you to say that even though you did have meetings within the past week, or at least a dialogue with people from Finance Canada, you had no sense following those discussions that they empathized with your position and might consider relief.

Mr. Limeburner: It was a phone conversation, and there was no indication that they were considering relief.

The Chair: Is that all there has been since your letter of January?

Mr. Limeburner: Yes.

The Chair: Well, stay tuned. They are coming here in a few minutes

Senator Moore: You just triggered a thought. In your discussion, Mr. Limeburner, did the officials acknowledge that you are tax-exempt and that they want you to remain tax-exempt?

Mr. Limeburner: They acknowledged that we are tax-exempt. They did not indicate that they wanted us to remain tax-exempt in terms of this particular provision.

I mentioned that the discussion was more that there are exemptions under the proposed amendments, and surely you can fall under those amendments. Is that right?

Mr. Cochrane: Yes.

Senator Moore: That does not sound very comforting.

Senator Goldstein: Gentlemen, we are obviously quite concerned about the problem you raise. I think everyone wants to try to find a solution to that problem and a variety of other problems that have been raised with us.

Although you are not speaking here today for any tax-exempts other than universities and colleges, do I take it correctly that the same preoccupations that you have would be equally applicable to hospital foundations, to Canadian Cancer Society foundations or to the Jewish Community Foundation of Montreal, which I chaired until I arrived in the Senate, which has \$200 million worth of investments?

All of these tax-exempt non-profits, if I can use that terminology, fall into the same basket that you are concerned about; is that correct?

Mr. Limeburner: I would say yes to that. It would include high school foundations, one of which my son attends, which is Minister Flaherty's own high school alma mater. Any tax-exempt entity today — a registered charity, for example — is caught in the same net. There is no distinction.

aussi précis, il faudrait trouver un terme beaucoup plus large — sont exemptés de cette partie de la loi. Hormis cela, nous n'avons pas réfléchi à un libellé.

Le président: Suite aux questions du sénateur et de vos réponses, il m'apparaît que, bien que vous ayez eu des réunions la semaine dernière, ou du moins un dialogue, avec les fonctionnaires de Finances Canada, vous n'en avez pas retiré l'impression qu'ils comprennent votre position et envisagent un remède.

M. Limeburner: C'était une conversation téléphonique, et il n'y avait aucune indication qu'ils envisageaient un remède.

Le président : Est-ce le seul contact que vous ayez eu depuis votre lettre de janvier?

M. Limeburner: Oui.

Le président : Eh bien, restez à l'écoute. Ils seront là dans quelques minutes.

Le sénateur Moore: Vous venez de me donner une idée. Lors de votre conversation, monsieur Limeburner, les fonctionnaires ont-ils reconnu que vous êtes exonérés d'impôt et qu'ils souhaitent que vous le restiez?

M. Limeburner: Ils ont reconnu que nous sommes exonérés d'impôt. Ils ne nous ont pas dit qu'ils souhaitaient que nous le restions, au regard de cette disposition particulière.

J'ai mentionné que la discussion était davantage à l'effet que les modifications proposées prévoient des exemptions et que nous devrions pouvoir nous débrouiller pour en bénéficier. Est-ce bien ainsi?

M. Cochrane: Oui.

Le sénateur Moore : Cela ne semble pas très réconfortant.

Le sénateur Goldstein: Messieurs, nous sommes évidemment très préoccupés par le problème que vous soulevez. Je pense que tout le monde veut chercher une solution à ce problème et à divers autres qui nous ont été présentés.

Bien que vous ne vous exprimiez pas aujourd'hui pour le compte d'autres fonds exonérés autres que les universités et collèges, est-il exact que les préoccupations que vous exprimez valent tout autant pour les fondations hospitalières, les fondations de la Société canadienne du cancer ou la Fondation communautaire juive de Montréal, que j'ai présidée jusqu'à ma nomination au Sénat, et qui a des placements de l'ordre de 200 millions de dollars?

Toutes ces fondations sans but lucratif exonérées d'impôt, si je puis utiliser ces termes, font partie du même panier que vous; est-ce exact?

M. Limeburner: Je dirais que oui. J'y engloberais les fondations d'écoles secondaires, dont l'une que fréquente mon fils et dont le ministre Flaherty est lui-même issu. Toute entité exonérée d'impôt aujourd'hui — par exemple une organisation caritative enregistrée — est prise dans le même filet. Il n'y a pas de distinction.

Senator Goldstein: We will be hearing from the department in a few minutes, but I understood you to say that they feel comfortable — and we will let them speak for themselves — that the amendments they will be proposing will grant you relief. At the moment, you are not as comfortable as they are.

Mr. Limeburner: It would grant us relief in the sense that, yes, we would have to, in going into future investments, determine and ensure that those particular investment vehicles fell within the exemptions.

Senator Goldstein: I see. That is what you were talking about earlier: proposing a burden that you would not want to have.

Mr. Limeburner: That is right, and it is not only the administrative burden of having to do the due diligence and the monitoring and bearing the legal costs. All that is minor compared to the implications for us of not being able to invest in the largest possible universe.

[Translation]

Senator Fox: If it gives you comfort, clause by clause consideration will not take place before the fall. Does the fact that the bill has not yet been passed put you in a difficult situation?

Mr. Limeburner: We must consider the possibility of it being passed. I just finished doing research for a manager of investments in emerging markets. One might invest in Ireland, in Europe and elsewhere. Some trusts might eventually be affected by this Bill.

[English]

The Chair: Decisions they might make in the interim are affected by the lack of clarity.

Mr. Limeburner: Looking at these vehicles now and at the proposed amendments, I have asked the managers whether the vehicles they are proposing are eligible or ineligible, or will they fall within the exceptions? Therefore, the managers are incurring legal costs to go back and find out whether or not their vehicles do, and in one particular meeting the sense was perhaps that they did not fall within the exemption.

[Translation]

We have problems at the present time.

Senator Fox: You represent a group that is extremely important to Canada, which owns huge capital. Did the Department of Finance consult you in preparing this bill in order to determine if it could have a negative impact on your business?

Mr. Limeburner: No.

Senator Fox: There have been no consultations nor any white paper announcing this might be brought forward?

Mr. Limeburner: No.

Le sénateur Goldstein: Nous entendrons les fonctionnaires du ministère dans quelques minutes, mais si j'ai bien compris ce que vous avez dit, ils se sentent assurés — et nous les laisserons parler pour eux-mêmes — que les modifications qu'ils vont proposer vous soulageront. Mais pour le moment, vous n'êtes pas aussi rassurés qu'eux.

M. Limeburner : Ils nous soulageraient en ce sens que, oui, nous devrions veiller à l'avenir, avant d'effectuer des placements, de nous assurer que ces véhicules d'investissements particuliers répondent aux conditions d'exonération.

Le sénateur Goldstein : Je vois. C'est ce que vous disiez tout à l'heure : cela vous impose un fardeau dont vous ne voulez pas.

M. Limeburner: C'est juste, et il n'y a pas que le fardeau administratif des vérifications préalables et du suivi, plus les frais juridiques. Tout cela est mineur comparé aux conséquences pour nous si nous ne pouvons investir dans l'univers le plus large possible.

[Français]

Le sénateur Fox : Si cela peut vous encourager, l'étude article par article n'aura pas lieu avant l'automne. Le fait que le projet de loi ne soit pas encore adopté vous met-il dans une position difficile?

M. Limeburner: Nous devons considérer la possibilité qu'il soit adopté. Je viens de terminer des recherches pour un gestionnaire de marchés émergeants. On peut investir en Irlande, en Europe et ailleurs. Peut-être que des fiducies seront éventuellement affectées par cette loi.

[Traduction]

Le président : Des décisions peuvent être prises dans l'intervalle qui se ressentiront du manque de clarté.

M. Limeburner: En considérant ces véhicules aujourd'hui et les modifications proposées, j'ai demandé aux gestionnaires si les véhicules qu'ils recommandent sont admissibles ou inadmissibles, ou s'ils répondront aux conditions d'exonération. Par conséquent, les gestionnaires encourent déjà des frais juridiques en vue de déterminer si leurs véhicules sont admissibles ou non, et on m'a fait part lors d'une réunion en particulier que ce n'était peut-être pas le cas.

[Français]

À l'heure actuelle, nous avons des problèmes.

Le sénateur Fox : Vous représentez un groupe extrêmement important au Canada, qui possède de gros capitaux. Dans la préparation du projet de loi, le ministère des Finances Canada vous a-t-il consulté pour savoir s'il y aurait des effets négatifs ou non sur vos activités?

M. Limeburner: Non.

Le sénateur Fox : Aucune consultation ni aucun livre blanc n'annonçaient ce genre de choses?

M. Limeburner: Non.

[English]

The Chair: Since there are no other questions, on behalf of the committee, I thank you three gentlemen very much. This has been helpful for us. I wanted to make sure that letter of January forms part of our record.

Mr. Limeburner: The other letter that is important to have is the letter from Mr. Gagnon.

The Chair: We have that, yes.

Honourable senators, our next group of witnesses are not here for the first time on this bill, although Mr. Hamilton may be here for the first time. We have before us Bob Hamilton, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada. His reputation precedes him. He is an eminent civil servant who I know will help us here today.

Mr. Ernewein, I believe this is the fifth time we have seen you in connection with this bill; and Mr. Lalonde, thank you for coming.

When we called you last week to come today, it appeared at the time that it would be on the narrow issue of the points raised by the Desjardins Group from Montreal. I subsequently met with you in my office, Mr. Ernewein, on that particular issue that very day.

I can tell you that the Quebec representatives, who are familiar with the Desjardins Group, were concerned by their testimony. They have written to us, and we have a letter here that will form part of the record. It is being translated. It came in the past hour from the Desjardins Group. I believe you have had discussions with them. They are comfortable regarding the problem that they alluded to.

I will ask you gentlemen to describe that situation, which evolves from a difference between a common-law trust and a civil-law trust under the civil code of Quebec and the implications of the Supreme Court decision in the matter of *Thibault*. Regarding the provision in Bill C-10 that relates to this particular matter of RRSPs issued in certain trust vehicles, it was contemplated that you might to have some changes in the year 2010 as mentioned. That is the Desjardins issue.

I direct this comment particularly to Mr. Hamilton, because you have not been here. We have been wrestling with this bill since November. Before we had it here at this committee, many of us also had briefings from the officials about it in contemplation of second reading and other aspects.

You have seen most of the transcripts, so there is no point in going over old ground regarding its being a simple housekeeping bill. The reality is that it has become — and I characterized it as such last night on the record — a sick puppy in need of medicine.

[Traduction]

Le président : Puisqu'il n'y a pas d'autres questions, je vous remercie infiniment tous trois, au nom du comité. Cela a été très utile pour nous. Je veux m'assurer que la lettre de janvier fasse partie de notre dossier.

M. Limeburner: L'autre lettre importante est celle de M. Gagnon.

Le président : Oui, nous l'avons.

Honorables sénateurs, notre prochain groupe de témoins ne comparaît pas pour la première fois au sujet de ce projet de loi, sauf peut-être que M. Hamilton est ici pour la première fois. Nous recevons donc Bob Hamilton, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada. Sa réputation le précède. Il est un éminent fonctionnaire dont je sais qu'il nous sera utile aujourd'hui.

Monsieur Ernewein, je crois que c'est la cinquième fois que nous vous voyons en rapport avec ce projet de loi; et monsieur Lalonde, merci d'être venu.

Lorsque nous vous avons demandé la semaine dernière de venir nous rencontrer aujourd'hui, il semblait que ce serait uniquement pour traiter des points très précis soulevés par le Groupe Desjardins de Montréal. Je vous ai rencontré ultérieurement dans mon bureau, monsieur Ernewein, le même jour, pour traiter de cette question particulière.

Je peux vous dire que les représentants du Québec, qui connaissent bien le Groupe Desjardins, ont été préoccupés par son témoignage. Le groupe nous a écrit, et nous avons ici une lettre qui sera versée au dossier. Elle est en cours de traduction. Elle nous est arrivée au cours de la dernière heure en provenance du Groupe Desjardins. Je crois que vous avez eu des discussions avec lui. Il considère que le problème qu'il a soulevé est réglé.

Je vais vous demander, messieurs, de décrire cette situation, qui résulte d'une différence entre une fiducie de common law et une fiducie de droit civil sous le régime du Code civil du Québec et de l'arrêt de la Cour suprême dans la cause *Thibault*. En ce qui concerne la disposition du projet de loi C-10 relative à cette question particulière des REER constitués en certains mécanismes fiduciaires, il est question que vous apportiez quelques changements en 2010, tel que mentionné. Voilà la question Desjardins.

J'adresse les remarques qui suivent particulièrement à M. Hamilton, car vous n'avez pas suivi nos travaux. Nous nous débattons avec ce projet de loi depuis le mois de novembre. Avant que nous en soyons saisis dans ce comité, nombre d'entre nous avons également eu des séances d'information avec les fonctionnaires en prévision de la deuxième lecture et sur d'autres aspects.

Vous avez lu la plupart des transcriptions, il ne sert donc à rien que je remâche la vieille antienne voulant qu'il s'agirait là d'un simple projet de loi d'ordre administratif. La réalité est que cette mesure est devenue — et je l'ai qualifiée ainsi publiquement hier

We have had so many witnesses — more than 70 as of today. There are serious problems with this bill.

Recently, a group from the very credible Joint Committee on Taxation of the Canadian Bar Association and the Canadian Institute of Chartered Accountants was before us. This brick they gave us is a compendium of letters they have written to your department in relation to matters covered in this bill.

They were here as representatives of their profession but not on personal client matters or any commercial or private interests. They were here in the spirit of the professional associations they represent. They were concerned, and we tend to agree, that the accounting and tax lawyer professions are the ones who make the tax legislation work or not work. They are the ones who have to deal with it, once it has been legislated on the one hand and enforced on the other by Canada Revenue Agency. They feel they have a vested interest in legislation as it comes out. If, in their view, it is not workable, they have a dialogue with people like you to try to find a workable solution. In this case, they used strong language, as I think you have seen in the transcript. Two of the individuals had worked within the department on secondment during the course of the process, during the legal history leading up to these provisions.

This committee is committed now to working together to find a solution to save this proposed legislation and to try to get amendments that make sense, that will render the provisions in question workable. These gentlemen from these associations have offered to give their free time to work cooperatively. We are hoping that you will be open to that. We had discussions with the office of the Minister of Finance. These are serious matters, and the committee is very keen to see them resolved. Nothing is black and white in this world, particularly when you get into tax and similar legislation. However, there needs to be a bit of give and take, and the big word "compromise" may be necessary in this case.

The only other thing I would add is that you have heard not only from me but from other members of this committee and of the Senate on the idea of omnibus bills of this nature, where departments save up a whole series of issues and then, when it is appropriate or the system allows it, come forward with these big bills. Such bills are inherently dangerous, risky and difficult to work with. For people like us, it is really tough. It is one of the reasons such bills sail through the House of Commons without any study; it is such complicated stuff, and there are so many unrelated provisions in the bill.

In my first year as a senator in 1993, there was a learned Liberal senator from Nova Scotia who made it a career to study how Parliament works or should work. I remember him speaking about the evils of omnibus bills. We have been seeing again, even this morning, the evils. I say that openly for the record.

soir — un chiot malade en manque de remède. Nous avons entendu une foule de témoins — plus de 70 en date d'aujourd'hui. Ce projet de loi présente des problèmes sérieux.

Des représentants du très crédible Comité mixte du droit fiscal de l'Association du Barreau canadien et de l'Institut Canadien des Comptables Agréés ont comparu récemment devant nous. Cette brique qu'ils nous ont remise est un recueil de lettres qu'ils ont adressées à votre ministère concernant des aspects du projet de loi.

Ils ont comparu à titre de représentants de leur profession et non pas relativement aux affaires de clients personnels ou d'intérêts commerciaux ou privés. Ils étaient là dans l'esprit des associations professionnelles qu'ils représentent. Ils considèrent, et nous tendons à être d'accord, que les professions juridiques et comptables sont celles qui font que la législation fiscale fonctionne ou ne fonctionne pas. Ce sont eux qui doivent s'en accommoder, une fois qu'elle a été adoptée et mise à exécution par l'Agence du revenu du Canada. Ils pensent avoir un intérêt direct dans les textes au moment de leur adoption. Si, à leur avis, la loi n'est pas praticable, ils entament un dialogue avec des gens comme vous pour essayer de trouver une solution pratique. En l'occurrence, ils n'ont pas mâché leurs mots, comme vous avez pu le voir dans la transcription, je suppose. Deux de ces personnes travaillaient au ministère en détachement au cours de ce processus et ont suivi tout l'historique juridique conduisant à ces dispositions.

Notre comité est maintenant résolu à collaborer pour trouver une solution afin de sauver ce projet de loi et obtenir des amendements rationnels, qui puissent rendre les dispositions en question praticables. Ces messieurs représentant ces associations ont offert leur temps gratuitement pour travailler en collaboration. Nous espérons que vous accepterez cette offre. Nous avons eu des discussions avec le cabinet du ministre des Finances. Il s'agit là de problèmes graves et le comité est très désireux de les résoudre. Rien n'est noir et blanc en ce bas monde, particulièrement lorsqu'on parle de législation fiscale et de mesures similaires. Cependant, il faut un peu de donnant-donnant et le mot « compromis » s'impose peut-être en l'occurrence.

La seule autre chose que j'ajouterais est que vous savez ce que, non seulement moi mais aussi d'autres membres de ce comité et du Sénat, nous pensons des projets de loi-cadre de cette nature, où des ministères accumulent toute une pile de mesures et puis, lorsque le moment est bon ou que le système le permet, déposent ces gros projets de loi. Ils sont intrinsèquement dangereux, risqués et difficiles à manier. Pour des gens comme nous, c'est réellement difficile. C'est l'une des raisons pour lesquelles ces projets de loi sont adoptés par la Chambre des communes sans étude aucune, car ils contiennent tellement de dispositions sans rapport entre elles et extrêmement complexes.

Au cours de ma première année de sénateur en 1993, il y avait un distingué sénateur libéral de la Nouvelle-Écosse qui a passé sa vie à étudier comment le Parlement fonctionne ou devrait fonctionner. Je me souviens de tout le mal qu'il disait des projets de loi-cadre. Nous avons pu constater, même encore ce matin, ces vices. Je le dis carrément, pour que cela se sache.

I think you are dedicated civil servants who really care as well. There needs to be some mutual understanding, and not at the other end of a phone. Hopefully in the future we can try to avoid this kind of thing and the terrible situations we are getting into.

I believe my vice-chair would like to say a few words.

Senator Goldstein: I would like to second what the chair has indicated. All of us around the table understand that you have a vital job to do and that you do it well. We are proud of the fact that you do it as well as you do.

Sometimes your desire to make sure that the tax burden is shared fairly by all Canadians perhaps overcomes the need to try to understand that sometimes there are exceptions and that, occasionally, dealing with those exceptions legislatively has the unintended consequence of creating collateral damage or perceived collateral damage on the part of other people, who are not envisaged or not intended to be envisaged by the legislation. You try to solve that with comfort letters.

We want to encourage you to work with this group of people who will be coming to work with you on a pro bono basis. We hope and expect that the result of their work with you during the course of the summer, while we are in recess, will have the result of creating amendments that everyone can live with so that we can get on with doing other work in this committee and not spend our entire time on this bill.

Certain areas — and we are lay people, not tax experts — appear to us to cry for amendment, or at the minimum clarification, in a manner other than comfort letters but in a way in which comfort is given to people who have no personal interest. I am talking specifically about our previous witnesses. Their only interest is to ensure that their not-for-profit organizations do not find them themselves inappropriately or unnecessarily taxed. I am sure the department has no intention of that happening.

If those intentions are common, as between the department and the various interveners, then surely and hopefully you will be able to arrive at a set of satisfactory conclusions that will allow all the stakeholders to leave with some comfort. We would find it difficult to be obliged to propose amendments ourselves. We would rather not do that. We would rather you did it.

The Chair: Thank you, Senator Goldstein. I know you are aware of this. This particular committee has a long history, since 1867. It is the oldest committee in Parliament. It has a tradition of working cooperatively amongst the members in a reasoned, non-partisan way. When there are issues such as the ones we have here, we try to develop a consensus in the committee, so that if we propose amendments we would not have a bunch of Tory amendments on one side of the table and a bunch of Liberal amendments on the other. In this case that is what we hope to achieve, and we need your help in that regard.

Je pense que vous êtes des fonctionnaires dévoués qui voulez vraiment bien faire. Il faut parvenir à trouver un terrain d'entente, et pas seulement au bout d'un téléphone. J'espère qu'à l'avenir nous pourrons éviter ce genre de choses et les situations terribles dans lesquelles nous atterrissons.

Je crois que mon vice-président aimerait dire quelques mots.

Le sénateur Goldstein: Je souscris à ce que le président vient de dire. Nous tous autour de cette table comprenons que vous avez un travail vital à faire et que vous le faites bien. Nous sommes fiers du fait que vous le fassiez aussi bien que vous le faites.

Parfois, le désir de partager le fardeau fiscal également entre tous les Canadiens occulte peut-être la nécessité d'essayer de comprendre que, parfois, il y a des exceptions et que, à l'occasion, vouloir couvrir ces exceptions par des mesures législatives a pour conséquence non intentionnelle de causer des dommages collatéraux, ou du moins des dommages collatéraux apparents, à d'autres qui ne devraient pas être visés par la loi ou que l'on n'a pas l'intention de viser. Vous cherchez à régler ces problèmes au moyen de lettres de confort.

Nous voulons vous encourager à travailler avec ce groupe de personnes qui offrent de le faire à titre gratuit. Nous espérons et escomptons que le résultat de leur travail avec vous, dans le courant de l'été, pendant que nous sommes en intersession, consistera en des amendements que tout le monde puisse accepter, afin que nous, dans ce comité, puissions entreprendre un autre travail au lieu de passer tout notre temps sur ce projet de loi.

Certains aspects — et nous sommes des profanes, non des fiscalistes — nous semblent requérir des amendements, ou à tout le moins des clarifications, sous une forme autre que des lettres de confort, de manière à rassurer ceux qui ne défendent en l'occurrence aucun intérêt personnel. Je parle plus précisément de nos témoins précédents. Leur seul souci est d'assurer que leurs organisations sans but lucratif ne se retrouvent pas indûment ou inutilement imposées. Je suis sûr que le ministère n'a nullement l'intention de les imposer.

Si ces intentions sont communes, si le ministère et les divers intervenants en sont d'accord, vous allez sûrement, je l'espère, pouvoir dégager un ensemble de solutions satisfaisantes qui puissent rassurer tout le monde. Nous n'aimerions guère être obligés de proposer des amendements nous-mêmes. Nous préférerions ne pas être placés dans cette position et que vous le fassiez vous-mêmes.

Le président: Merci, sénateur Goldstein. Je sais que vous ne l'ignorez pas, mais notre comité a une longue histoire qui remonte à 1867. C'est le comité le plus ancien du Parlement. Il a pour tradition de travailler par coopération entre ses membres, d'une manière raisonnée, non partisane. Lorsqu'il se pose des problèmes comme ceux que nous avons ici, nous cherchons à dégager un consensus au sein du comité, de telle façon que si nous proposons des amendements, nous n'ayons pas d'un côté de la table un paquet d'amendements conservateurs et de l'autre un paquet d'amendements libéraux. J'espère que nous y parviendrons en l'occurrence, et nous avons besoin de votre aide à cet égard.

Over to you now, sir. Perhaps you might deal first with the Desjardins matter. We have said quite a few things, and you certainly have the right of redress. Hopefully, we can fix things.

Bob Hamilton, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Before I ask Mr. Ernewein to deal with the Desjardins issue, I have a couple of comments to make. They are perhaps not directly in response to what you have said — some things I cannot respond to — but I will attempt to provide a bit of perspective.

First, I appreciate the opportunity to be here to talk about Bill C-10. As you have indicated, both Mr. Ernewein and Mr. Lalonde have been here before on this bill, but I have not had the opportunity to be here and I appreciate it.

Bill C-10 is a large bill. It has had a history, but I do not propose to revisit that. As you have indicated, we have all seen it. I would like to offer a few comments about why, from a tax policy perspective, we think it is important that the bill be enacted in a timely fashion.

As officials from the tax policy branch, we are charged with trying to provide a tax system that generates the revenue that the government requires. It does so in a way that is as efficient as possible, does not impede business transactions any more than necessary but does so in a way that is fair and neutral across the system.

In all cases where we propose changes we like to ensure that they are enacted as efficiently as possible to provide certainty for taxpayers. That is part of our job, and part of that job is to come forward before you and other committees to explain where we can why we are proposing what we are proposing and answer any questions. That is the context within which we are here today.

We do a whole bunch of changes in the tax system. It is an evolutionary process. We will be continuing to propose changes tomorrow, the next day and in the months to come. Bill C-10 is not the last opportunity to visit these issues. We need to come back to them, and certainly we think it is important that we have a dialogue with tax practitioners and others who are interested to look at the tax system and find areas where we can improve it.

We do feel it is important, where there are proposed changes, if we can get them enacted and provide certainty, that is good; but we know that that is not the end of the dialogue. People will be coming back to us in the future with other suggested changes. From our perspective, where we propose changes it is important that they be enacted to ensure that the integrity of the tax system is protected where we are making those kinds of changes, and where we can provide some certainty to taxpayers in areas that are of interest to them.

Je vous cède maintenant la parole, monsieur. Peut-être voudrez-vous traiter d'abord de la question Desjardins. Nous avons dit pas mal de choses, et vous avez certainement le droit de répliquer. J'espère que nous parviendrons à régler les problèmes.

Bob Hamilton, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Avant de demander à M. Ernewein de parler de la question Desjardins, j'ai plusieurs remarques à faire. Elles ne répondent peut-être pas directement à ce que vous avez dit — je ne puis répondre à certaines choses — mais je vais tenter de mettre un peu les choses en perspective.

Premièrement, j'apprécie l'invitation de venir parler du projet de loi C-10. Comme vous l'avez indiqué, tant M. Ernewein que M. Lalonde ont déjà comparu au sujet de ce projet de loi, mais je n'avais pas eu l'occasion de le faire et j'apprécie d'être là.

Le projet de loi C-10 est volumineux. Il a une certaine histoire, et je n'ai pas l'intention d'y revenir. Comme vous l'avez indiqué, nous connaissons tout cela. J'aimerais offrir quelques remarques afin d'expliquer pourquoi, du point de vue de la politique fiscale, nous pensons important que le projet de loi soit promulgué en temps opportun.

En tant que fonctionnaires de la Direction de la politique de l'impôt, nous sommes chargés d'établir un régime fiscal qui produise les recettes dont le gouvernement a besoin. Ce régime le fait de manière aussi efficiente que possible, n'entrave pas plus que nécessaire les transactions commerciales et de manière généralement aussi équitable et neutre que possible.

Dans tous les cas, lorsque nous proposons des changements, nous aimerons qu'ils soient promulgués le plus rapidement possible afin de donner la certitude aux contribuables. Cela fait partie de notre travail, et une partie de ce travail est de nous présenter devant vous et d'autres comités pour expliquer de notre mieux pourquoi nous proposons ce que nous proposons et répondre aux questions éventuelles. C'est dans ce contexte que nous nous présentons devant vous aujourd'hui.

Nous apportons sans cesse des changements au régime fiscal. C'est un système évolutif. Nous continuerons de proposer des changements demain, le lendemain et dans les mois qui viennent. Le projet de loi C-10 n'est pas la dernière occasion d'examiner ces questions. Nous devrons y revenir et nous pensons certainement qu'il est important d'avoir un dialogue avec les fiscalistes et d'autres qui se penchent sur le régime fiscal pour trouver des possibilités de l'améliorer.

Nous jugeons important, lorsque des changements sont proposés, de les promulguer et si nous pouvons établir la certitude, c'est bien; mais nous savons que ce ne sera pas la fin du dialogue. L'on va venir nous soumettre à l'avenir d'autres suggestions de changements. Selon notre point de vue, lorsque nous proposons des changements, il importe qu'ils soient promulgués de manière à protéger l'intégrité du régime fiscal et d'offrir quelque certitude aux contribuables dans les domaines qui les intéressent.

With this bill, some of the changes we propose have attracted a lot of attention. Some aspects of this bill and certainly other tax changes we have done have attracted attention, but others of the changes we propose do not attract so much attention. They are more technical in nature. They are of interest to the people affected and to us to the extent that they protect the integrity of the tax system.

When we look at this bill, it is important to not lose site of those other important technical changes that are important to people that are affected by them and they are important to us, in addition to some of the changes that have attracted a lit bit more attention than some of those technical ones. We want to make the plea to look at the bill in its entirety and to consider the importance of all of those changes.

I will comment on a couple of aspects of the bill on the foreign investment entities and non-resident trust. I know you have heard a great deal of testimony on these offshore investment measures. These were put in place to curtail certain tax avoidance activities. This issue has been raised with us by the Auditor General, and if these rules were not enacted then we would perhaps be opening up the door for some to come in and exploit potential holes in the existing system.

That avoidance can have a cost. Given that these provisions are really meant to protect the tax base and prevent certain types of transactions and activities, it is inherently difficult to estimate that cost, but we do know, based on some of the transactions we have see, that it could be in the hundreds of millions of dollars.

These are changes we have proposed, as you said, to try to make the tax system fair and appropriate for all Canadians. I want to flag the fact that that is the spirit in which they have been put forward, and one reason we think it is important for the bill to be passed is to preserve the integrity and fairness of the tax system.

People have come forward to this committee and said that the rules are complicated. I would not disagree with that statement. I would just offer the comment that they are complicated because the transactions involved are complicated, and to some degree they are complicated because we have had a consultative process to try to take into account some of the concerns people had with the original proposals.

As you know, some of these proposals have been out there for a considerable period of time. People have come to us with suggestions to improve them. We have tried to incorporate those. Those typically do not simplify the provisions; they complicate them. Built upon the inherent complexity of it, I would have to acknowledge that the rules are complex, but I am not sure there is much we can do about that if we are to have effective rules, although we do try to keep things as simple as we can.

This committee has also heard testimony that is critical of the rules, and within this bill are many things that are relieving and favourable to taxpayers. There are also things that are protecting the tax base and tightening the tax system. Whenever we do that

Dans ce projet de loi, certains des changements que nous proposons ont suscité beaucoup d'attention. Certains aspects de ce projet de loi, et d'autres changements fiscaux que nous avons apportés, ont attiré une grande attention, mais ce n'est pas le cas d'autres modifications qui sont de nature plus technique. Elles intéressent les personnes concernées et nous dans la mesure où elles protègent l'intégrité du régime fiscal.

Lorsqu'on considère ce projet de loi, il convient de ne pas perdre de vue ces autres changements techniques importants qui comptent pour les personnes concernées et qui sont importants pour nous, en sus de ces autres changements qui ont suscité un peu plus d'attention que les aménagements techniques. Notre supplique est de considérer le projet de loi dans son entier et de réaliser l'importance de tous ces changements.

Je vais dire quelques mots sur les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes. Je sais que vous avez entendu un grand nombre de témoignages sur ces mesures touchant les investissements à l'étranger. Elles ont été mises en place pour endiguer certaines activités d'évitement fiscal. Notre attention a été attirée sur elles par la vérificatrice générale et si ces règles n'étaient pas promulguées, nous ouvririons peut-être la porte à certains qui pourraient exploiter les lacunes potentielles du système actuel.

Cet évitement comportement un coût. Étant donné que ces dispositions visent réellement à protéger l'assiette fiscale et à prévenir certains types de transactions et d'activités, il est intrinsèquement difficile d'en estimer le coût, mais nous savons, sur la foi de certaines transactions que nous voyons, qu'il pourrait se chiffrer par centaines de millions de dollars.

Nous avons proposé ces changements, comme vous l'avez dit, pour essayer de rendre le régime fiscal équitable et approprié pour tous les Canadiens. Je souligne que c'est dans cet esprit que nous les avons soumis et l'une des raisons pour lesquelles nous jugeons important que le projet de loi soit adopté est la préservation de l'intégrité et de l'équité du régime fiscal.

D'aucuns se sont présentés à ce comité et se sont plaints que les règles sont complexes. Je ne le conteste pas. Je réponds simplement qu'elles sont complexes parce que les transactions concernées sont complexes et, dans une certaine mesure, elles sont complexes aussi parce que nous avons procédé à une consultation afin d'intégrer certaines des objections formulées à l'égard des propositions initiales.

Comme vous le savez, certaines de ces propositions circulent depuis longtemps. D'aucuns sont venus nous proposer des améliorations. Nous avons cherché à les intégrer. En général, cela ne simplifie pas les dispositions, cela les complique plutôt. Étant donné la complexité inhérente de tout le sujet, je reconnais que les règles sont complexes, mais je ne suis pas sûr que nous puissions l'éviter si nous voulons qu'elles soient efficaces, encore que nous cherchions à garder toujours les choses aussi simples que possible.

Le comité a également entendu des témoignages critiquant ces règles, et le projet de loi contient de nombreuses dispositions qui soulagent les contribuables et leur sont favorables. D'autres dispositions protègent et resserrent l'assiette fiscale. Nous sommes kind of protection of the tax base and tightening we are used to having criticism. That criticism embodies two types: there is the type that we have to accept as being critical because we are trying to do something that shuts down something we think is inappropriate that they are trying to do; and also there have been criticisms that we have missed the boat in terms of trying to close it down. We have done something that inadvertently has an effect we had not intended, and those are the things that would hopefully be captured through the consultations as we put the bill forward. When we do tightening changes its does generally give rise to this type of reaction, and we have to recognize that as we go forward.

I had mentioned the film tax credit. You have heard a lot about that, and I will not speak to the issue of the public policy test. I would point out that within this bill there are provisions that are of benefit to the film production industry in terms of enhancing the credit and increasing the limit on qualifying labour expenditures, and these have delivered significant benefits to the industry. That is an example of the kind of thing that is in Bill C-10 that we think is important to actually get enacted and provide certainty in legislation so that these beneficial changes can move forward.

The other specific comment I would make is in the area of charities. As I have said, the bill contains both tightening and relieving measures. Some measures in the bill are beneficial to the charitable sector and allow, for example, split receipting, where we allow credits and deductions to come into place where they otherwise might not. As well, on the other side, this bill does put into legislation proposals to tighten down on charitable tax shelters and some of the inappropriate activity that we saw back in 2003 that was leading to a significant rise in this activity and which would have obvious impacts on the integrity of the system and potentially revenues. There are both sides of that in that area. Those are examples of the kinds of things that are in this bill.

I have a final specific comment on the issue you raised of comfort letters. The bill contains a large number of amendments that basically put into legislative form the comfort letters that we provide. These letters address technical aspects of the law where someone raises with us a particular provision that may be preventing a transaction or an activity that was not intended; they are very technical, not consistent with the policy, and we can be inappropriately prohibiting transactions.

In those cases, letters are provided to the taxpayers indicating that we would recommend changes in this area and then, over time, we would try to make sure those technical recommendations are enshrined in legislation. Again, that provides certainty for taxpayers that they can go forward. I believe some of your witnesses, including Mr. Ruby, Mr. Marley and the joint committee, have indicated that that is a valuable part of the process. This legislation does put effect to some of those and enact

accoutumés à être critiqués chaque fois que nous prenons ce genre de mesures protégeant et resserrant l'assiette fiscale. Ces critiques sont de deux sortes : il y a les critiques attendues parce que nous cherchons à fermer des échappatoires fiscaux que des contribuables cherchent à exploiter; et il y a les critiques disant que nous sommes à côté de la plaque, que nos mesures auront des effets imprévus, et c'est là le genre de chose que nous espérons repérer au moyen des consultations ultérieures. Lorsque nous apportons des changements resserrant l'assiette fiscale, nous obtenons généralement ce type de réaction et nous devons nous y attendre.

J'ai mentionné le crédit d'impôt pour production cinématographique. Il en a été beaucoup question ici et je ne vais pas aborder le critère de l'ordre public. Je signale simplement que ce projet de loi contient des dispositions favorables à l'industrie cinématographique, avec une augmentation du crédit et une majoration du plafond des dépenses de main-d'œuvre admissibles qui sont très avantageux pour l'industrie. C'est un exemple du genre de mesure contenue dans le projet de loi C-10 qu'il importe de promulguer, afin de donner effet à ces changements bénéfiques et d'asseoir la certitude.

Je veux aborder aussi un autre élément particulier, soit les œuvres de bienfaisance. Comme je l'ai dit, le projet de loi contient des mesures tant de resserrement que de soulagement. Certaines mesures du projet de loi sont favorables au secteur caritatif, autorisant, par exemple, le découpage des reçus, ce qui permet de toucher des crédits et de bénéficier de déductions là où ce n'était pas possible auparavant. À l'inverse, le projet de loi contient également des mesures de resserrement touchant les abris fiscaux caritatifs afin de mettre un terme à certaines des manœuvres inappropriées qui ont vu le jour en 2003 qui ont amené une multiplication de ces abris fiscaux, avec les conséquences évidentes sur l'intégrité du système et les recettes potentielles. Vous avez les deux types de mesures dans ce domaine. Voilà des exemples du genre de choses contenues dans ce projet de loi.

Je ferai une dernière remarque sur la question des lettres de confort que vous avez soulevée. Le projet de loi contient un grand nombre de modifications qui, en substance, traduisent sous forme législative les lettres de confort que nous délivrons. Ces lettres portent sur des aspects techniques de la loi, lorsque quelqu'un attire notre attention sur une disposition particulière qui peut empêcher une transaction ou une activité que nous ne voulions pas viser; ce sont là des aspects très techniques, où des résultats ne sont pas conformes à la politique et où nous pouvons empêcher par inadvertance certaines transactions.

Dans de tels cas, nous remettons aux contribuables des lettres disant que nous recommanderons des changements dans ce domaine et puis, au fil du temps, nous cherchons à incorporer ces recommandations techniques dans un texte de loi. Là encore, cela donne aux contribuables un degré de certitude qui leur permet d'effectuer ces transactions. Je crois que certains de vos témoins, notamment M. Ruby, M. Marley et le comité mixte, vous ont indiqué qu'il s'agit là d'un mécanisme précieux. Le projet

them, and that is another reason we think it is important that this bill move forward as efficiently as possible.

Also, I would re-emphasize the issue of legislative certainty. We think it is important to provide certainty so that the tax system can function smoothly and we can preserve the integrity. As long as there is some uncertainty out there about whether something will be enacted, we do not have that degree of certainty and people can always try to take chances on certain activity. For example, we know that some of the promoters of tax shelters are noting the fact that this bill has not received Royal Assent and are trying to take a run at some areas that we might think are inappropriate.

Even for those people who do not like some of the provisions in the bill, there is some benefit to providing legislative certainty and enacting it. As finance officials, as I indicated, we try to design the proposals as best we can. Once we have done that, we try to ensure we are as helpful as we can be in moving them through the legislative process and answering questions.

We do look forward to seeing them enacted and providing that certainty, knowing that the next day we will have to be back at some of the same issues and looking at particular revisions because the world does not stand still. Business structures and transactions change, and we know we will have to be continually looking at the tax system and responding to those pressures.

Again, I described it as an evolutionary process and I truly believe that. Having said that, it is nice to have some of the proposals we put forward enacted in the bill, providing the certainty, and then move forward.

It is within that context that I would like to say that as tax policy officials, we are here to help in whatever way we can to move this bill through the process and provide that kind of certainty. Part of that process is responding to whatever questions you may have. My colleagues will do the major share of the heavy lifting, given their active involvement in this file, but we are all here to try to help move forward.

That is a little bit longer than I had intended to go on with opening remarks. I wanted to provide you with my perspective. I appreciate your comments in saying we are civil servants just trying to create the best tax system we possibly can. We do not start out to try to hurt people at all. We design it the best we can, and that is the spirit in which we are coming forward to explain what is in Bill C-10 and why we think it is important to move it forward in the process.

With all of that, I will ask Mr. Ernewein to speak to the Desjardins issue and the letter you mentioned.

de loi contient et promulgue certains changements ayant fait l'objet de lettres de confort antérieures, et c'est une autre raison pour laquelle nous pensons qu'il est important que le projet de loi soit adopté dans les meilleurs délais.

Je dois souligner de nouveau la question de la certitude législative. Nous pensons qu'il est important d'établir cette certitude afin que le régime fiscal puisse fonctionner sans heurts et que nous puissions en préserver l'intégrité. Aussi longtemps qu'il règnera une incertitude quant à la promulgation de certaines de ces mesures, des contribuables vont toujours essayer de tenter leur chance avec certaines activités. Par exemple, nous savons que certains promoteurs d'abris fiscaux ont pris note du fait que le projet de loi n'a pas reçu la sanction royale et tentent quelques manœuvres que nous jugeons inappropriées.

Même pour ceux qui n'aiment pas certaines dispositions du projet de loi, il y a un avantage à établir la certitude législative et à le promulguer. Comme je l'ai dit, en tant que fonctionnaire des Finances, nous cherchons à concevoir les propositions de notre mieux. Cela fait, nous cherchons à nous montrer aussi utile que possible lors de la procédure d'examen parlementaire et à répondre aux questions.

Nous sommes impatients de voir ces changements promulgués afin d'asseoir cette certitude, sachant que dès le lendemain nous devrons remettre sur la table de travail certaines de ces mêmes questions et apporter des remaniements, car le monde ne s'arrête pas de tourner. Les structures et transactions financières changent, et nous savons que nous allons devoir continuellement adapter le régime fiscal et réagir à ces pressions.

Je répète, j'ai qualifié cela de processus évolutif et j'en suis réellement convaincu. Cela dit, il est agréable d'avoir certaines des propositions que nous formulons promulguées sous forme de loi, pour asseoir la certitude, avant de passer à autre chose.

C'est dans ce contexte que je réitère que, en tant que responsable de la politique fiscale, nous sommes ici pour faire tout notre possible pour faire avancer ce projet de loi dans le processus, afin d'établir ce genre de certitude. Pour cela il nous incombe de répondre aux questions que vous pouvez avoir. Mes collègues se chargeront de répondre à la plupart d'entre elles, car ils ont travaillé activement sur ce dossier, mais nous sommes tous là pour essayer de faire avancer les choses.

Cette intervention a été un peu plus longue que je ne l'avais prévu. Je voulais partager avec vous mon optique. J'ai apprécié vos paroles lorsque vous avez dit que nous sommes des fonctionnaires qui ne cherchent qu'à créer le meilleur régime fiscal possible. Nous n'avons pas l'intention de nuire aux gens. Nous le concevons de notre mieux et c'est dans cet esprit que nous sommes ici pour expliquer la teneur du projet de loi C-10 et pourquoi nous pensons qu'il est important de le faire avancer dans le processus.

Tout cela étant dit, je vais demander à M. Ernewein de traiter de la question Desjardins et de la lettre que vous avez mentionnée.

The Chair: Thank you, Mr. Hamilton. You made reference to a consultative process that you have in place, which was followed. We have substantial evidence that the process is flawed and has not produced the desired result.

We are at a kind of an impasse here with this bill; I will be frank with you. We are well aware, as the place of sober second thought, that we are the first ones who have had a chance to take a real look at this bill. There has been tremendous feedback — in all my 15 years here, I have not seen such an outpouring, quite apart from the film credit issues, on complicated tax measures.

I am hoping that what you just said was not a statement to the effect that it is what it is and we are not open to any changes or amendments. I hope that is not the case, because the people that are willing to sit down and work on their own time to improve these provisions would not be willing to do that if they felt they were just being stonewalled.

I did not want to go into the detail of what was specifically said by a number of distinguished people, but the transcripts are there for you to read. They told us that the consultative process actually did not work.

The minister will meet with them, I am informed, and we will try to start a process that may involve some give and take. I want to leave you with that thought. Hopefully, you can assure us that you do have a mini-window of an open mind so that we can get ahead and give you the bill as soon as possible in the fall.

Mr. Hamilton: To clarify my comment, I have a very open mind on these matters, as we have talked about before.

We are here today to talk about Bill C-10 and provide whatever help we can to understand what is in Bill C-10. We will be having discussions post-Bill C-10, whatever it might be, on a variety of tax issues and we are very open on that. The idea of my remarks was just to say we put together some changes — the government is proposing changes through Bill C-10 — and we are here to answer any questions you have on that.

I was trying to indicate that post-Bill C-10, if it is passed or after it is passed, there will continue to be discussions on tax issues that people will raise with us. We have an open mind.

People can always point to problems in the consultative process. I am not saying we are perfect or the tax system is perfect or any bill is perfect, but we do have quite an established process of putting out proposals, putting out draft legislation, having people comment on them and having lots of dialogue with people like the joint committee. Sometimes it does not work perfectly, but we think we are very open to understanding that we cannot get it perfect the first time and we do need that kind of help.

Le président: Merci, monsieur Hamilton. Vous avez fait état d'un mécanisme de consultation que vous avez en place et que vous avez suivi. Nous avons une foule d'indications montrant que ce mécanisme est défectueux et n'a pas produit le résultat voulu.

Nous sommes un peu dans une impasse avec ce projet de loi; je vais vous parler franchement. Nous avons parfaitement conscience, en tant qu'assemblée de réflexion sereine, que nous sommes les premiers à vraiment nous pencher sur ce projet de loi. Nous avons été confrontés à une rafale de réactions — depuis 15 ans que je suis ici, je n'avais encore jamais vu un tel déferlement de protestations contre des mesures fiscales complexes, sans même parler du problème du crédit cinématographique.

J'espère que ce que vous venez de dire ne signifie pas que le projet de loi restera tel qu'il est et que vous n'êtes pas ouverts à des changements ou amendements. J'espère que ce n'est pas le cas, car les personnes qui se disent prêtes à s'asseoir et à faire don de leur temps pour améliorer ces dispositions s'y refuseront si elles doivent se heurter à un mur.

Je ne voulais pas entrer dans les détails de tout ce que nous ont dit un certain nombre de personnes éminentes, mais vous pouvez lire les transcriptions. Ces personnes nous ont dit que le mécanisme de consultation a été défectueux.

Le ministre va les rencontrer, m'informe-t-on, et nous allons essayer de mettre en marche un processus qui exigera un peu de donnant-donnant. Je soumets cela à votre réflexion. J'espère que vous pourrez nous assurer que vous avez un minimum d'ouverture d'esprit afin que nous puissions avancer et vous donner ce projet de loi aussi rapidement que possible à l'automne.

M. Hamilton: Pour clarifier mes propos, j'ai l'esprit très ouvert sur ces questions, comme je l'ai indiqué.

Nous sommes ici aujourd'hui pour parler du projet de loi C-10 et apporter toute l'aide possible pour que vous puissiez comprendre son contenu. Nous aurons des discussions après le projet de loi C-10, quel que soit son sort, sur divers enjeux fiscaux et nous sommes très ouverts à cela. L'intention de mes remarques était juste de dire que nous avons assemblé un certain nombre de changements — le gouvernement propose ces changements par le biais du projet de loi C-10 — et nous sommes là pour répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir.

J'essayais de dire qu'après le projet de loi C-10, s'il est adopté ou après son adoption, nous continuerons à avoir des discussions sur des questions fiscales que les gens porteront à notre attention. Nous avons l'esprit ouvert.

Les gens peuvent toujours nous signaler des problèmes lors des consultations. Je ne dis pas que nous sommes parfaits ou que le régime fiscal est parfait ou que le projet de loi est parfait, mais nous avons un mécanisme bien établi par lequel nous soumettons des propositions, sous forme d'avant-projet de loi, en invitant les intéressés à réagir et nous dialoguons abondamment avec des gens comme le comité mixte. Parfois les résultats ne sont pas parfaits, mais nous sommes tout à fait prêts à admettre que nous ne parvenons pas à la perfection dès le premier essai et que nous avons besoin de ce genre d'aide.

I want to narrow the context of my comments to say we would be happy to talk about Bill C-10. I will not comment on what the minister may or may not do, but we certainly are open to explaining the elements of Bill C-10, why it is there, and the door will not be closed on tax policy even after Bill C-10 is passed.

Did you want to talk about Desjardins? I do not want to lose sight of that issue.

The Chair: There is a difference. My colleague Senator Eyton is the long-suffering sponsor of this bill. I think it is only fair that he should be given the floor.

Senator Eyton: Little did I know. I want to pick up on the chair's remark that we have a problem with Bill C-10. I heard you well and I understand your motivation and your openness, but we have a problem. We will not get Bill C-10 unless we come to some sort of compromise. We have heard from literally hundreds of witnesses who have raised problems that we think need to be addressed.

The makeup of this committee is such that the government does not control the committee. Legitimate points have been raised, and they must be dealt with.

I am delighted to hear about your approach and attitude post-Bill C-10, but our immediate problem is getting to Bill C-10. We want to make minimal changes, but we need to make changes. There must be some willingness on the part of all of the parties involved to get there; otherwise, we will not get it. The problems that involves for all of us, including the government, get worse day by day.

The program we have now is that we will have a summer recess. We will come back in the fall. We hope that at that stage there will be all-party agreement, or as close to it as we can get, for a package this committee can accept, which can then be reported back to the Senate and go on from there.

However, we do have a problem and we need your help.

The Chair: Thank you, Senator Eyton. I think Mr. Ernewein will speak to us about something that was at page 102. In any case, it is the Desjardins Group matter I referred to earlier.

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: Yes, thank you.

The Chair: Did you see their letter? It was copied to Mr. Hamilton. It came in this morning.

Mr. Ernewein: I am aware of their intention to send something to the committee on this point.

Je veux circonscrire le contexte de mes propos en disant que nous serons ravis de discuter du projet de loi C-10. Je ne me prononcerai pas sur ce que le ministre pourrait faire ou ne pas faire, mais nous sommes certainement prêts à expliquer les éléments du projet de loi C-10, leur raison d'être, et la porte ne sera pas fermée en matière de politique fiscale même après l'adoption du projet de loi C-10.

Souhaitiez-vous parler de Desjardins? Je ne veux pas perdre cette question de vue.

Le président : Il y a une différence. Mon collègue, le sénateur Eyton, a enduré de longues souffrances comme parrain de ce projet de loi. Il n'est que juste que je lui donne la parole.

Le sénateur Eyton: Je ne savais pas ce qui m'attendait. Je veux revenir sur la remarque du président lorsqu'il a dit que nous avons un problème avec le projet de loi C-10. Je vous ai bien écouté et je comprends votre motivation et votre ouverture d'esprit, mais nous avons un problème. Le projet de loi C-10 ne sera pas adopté à moins de trouver un compromis quelconque. Nous avons entendu littéralement des centaines de témoins qui ont soulevé des problèmes dont nous pensons qu'il faut les résoudre.

La composition de ce comité est telle que le gouvernement ne peut pas le contrôler. Des objections légitimes ont été présentées et il faut trouver des solutions.

Je suis ravi de voir quelle sera votre approche et votre attitude après le projet de loi C-10, mais notre problème immédiat, c'est l'adoption du projet de loi C-10. Nous voulons apporter des changements minimes, mais nous devons les apporter. Il faut une certaine bonne volonté de la part de toutes les parties pour y arriver, sinon il n'y aura pas de projet de loi. Les problèmes que cela nous cause à tous, y compris au gouvernement, empirent de jour en jour.

Le programme actuel est que nous allons avoir l'intersession d'été. Nous reviendrons à l'automne. Nous espérons qu'à ce moment-là il y aura un accord multipartite, ou du moins quelque chose qui s'en rapproche, sur un ensemble d'amendements que ce comité puisse accepter et qui seront ensuite envoyés au Sénat, et la procédure habituelle suivra.

Cependant, nous avons un problème et nous avons besoin de votre aide.

Le président: Merci, sénateur Eyton. Je pense que M. Ernewein va nous parler d'un point qui se trouve à la page 102. Quoi qu'il en soit, c'est l'affaire du Groupe Desjardins que j'ai mentionnée précédemment.

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada : Oui, merci.

Le président : Avez-vous vu sa lettre? Une copie a été adressée à M. Hamilton. Elle est arrivée ce matin.

M. Ernewein: Je sais qu'il comptait envoyer quelque chose au comité à ce sujet.

I should emphasize, first, that I am not trained in civil law. While I believe I have the thrust of the explanation right, I may err in some detail. Please forgive me in advance for that.

In broad strokes, Quebec, being governed by the private property law, by the civil code, did not have the concept of a trust on the original formation. I do not know how many years ago we introduced, in the Income Tax Act, a concept of a trust or deemed trust for Quebec tax purposes that provided parity between common law jurisdiction, where the trust concept is inherent, and a trust concept under Quebec or civil law.

My understanding is that in the 1994 reform of the civil code, Quebec brought into its own code the concept of a trust. Not with blinding reaction speed, but sometime later on, becoming aware of this and identifying the existence of that new civil code definition of a trust, it occurred to us as being logical that we no longer needed this deemed trust concept we had in the Income Tax Act. Therefore, we proposed, in amendments put forward a few years ago, to withdraw it and rely on the actual trust concept that was applicable in Quebec.

In the meantime, while that proposed legislation, now in Bill C-10, was out for consultation, we had a Supreme Court of Canada decision in the *Thibault* case that cast some doubt on the scope or efficacy of the civil code concept of trust — that it might not allow for the same flexibility, the same range of powers that trusts enjoyed in common law jurisdictions or that are deemed trust-facilitated.

Being aware of that decision when we had this draft out, we proposed to create a window to take stock of the effect of that decision. Bill C-10 proposes that the proposed repeal of our Income Tax Act deemed concept, which was applicable on announcement or thereabouts originally, was not to apply before 2010.

As part of our discussions, we engaged with some financial institutions to try to understand the impact of this. It is fair to say that at the time we proposed to include this window, our view was that the trust concept under the Quebec civil code would work or that adjustments could be made to financial institutions' practices to make it work. That seems a bit more doubtful now. It was not an issue in the past and it is not an issue presently because we have until 2010.

The same issue will arise in respect of the need or lack of need for the deemed tax concept of trust. We have the same issue for RRSPs, which you heard about from Desjardins, with the Budget 2008 for tax-free savings accounts. If the issue is that you cannot take money out of your RRSP under the Quebec civil code form of trust for a homebuyer's or lifelong learning plan, then there is presumably the same issue with taking money out of

Je dois souligner, tout d'abord, que je n'ai pas de formation en droit civil. Je pense que les grandes lignes de mon explication sont justes mais je peux me tromper sur quelques points de détail. Veuillez m'en excuser par avance.

Dans les grandes lignes, le Québec, étant régi par le droit de propriété privé, par le code civil, n'avait pas initialement le concept de fiducie. Je ne sais pas il y a combien de temps nous avons introduit dans la Loi de l'impôt sur le revenu la notion de fiducie réputée aux fins de l'impôt du Québec qui établissait la parité entre la common law, dans laquelle le concept de fiducie est inhérent, et un concept de fiducie en droit du Québec ou en droit civil

Je crois savoir qu'à l'occasion de la réforme de 1994 du Code civil, le Québec a introduit dans son propre code le concept de fiducie. Quelque temps après, mais sans agir à la vitesse de l'éclair, ayant appris l'existence de cette définition d'une fiducie dans le nouveau Code civil, nous avons tiré la conclusion logique que nous n'avions plus besoin de cette notion de fiducie réputée dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons donc proposé, à l'occasion d'une série de modifications soumises il y a quelques années, de la retirer et de nous en remettre à la définition réelle applicable au Québec.

Dans l'intervalle, pendant que ce projet de modification, aujourd'hui faisant partie du projet de loi C-10, faisait l'objet de consultations, un arrêt de la Cour suprême du Canada dans la cause *Thibault* a jeté quelques doutes sur la portée ou l'efficacité du concept de fiducie du code civil : celui-ci pourrait ne pas accorder la même flexibilité, le même éventail de pouvoirs que ce dont jouissent les fiducies dans les juridictions de common law ou les fiducies dites « réputées ».

Ayant eu connaissance de cet arrêt pendant que circulait cet avant-projet, nous avons décidé de créer une fenêtre pour pouvoir jauger les effets de ce jugement. Ainsi, le projet de loi C-10 propose que l'abrogation du concept de fiducie réputée dans la Loi de l'impôt sur le revenu, qui devait prendre effet initialement dès l'annonce ou peu après, ne prendrait pas effet avant 2010.

Dans le cadre de nos discussions, nous avons pris langue avec quelques institutions financières pour essayer de cerner l'impact de cela. Il est juste de dire qu'à l'époque où nous avons proposé d'inclure cette fenêtre, nous pensions que le concept de fiducie du Code civil du Québec serait utilisable ou bien que les institutions financières pourraient adapter leurs pratiques afin de le rendre utilisable. Cela semble aujourd'hui un peu plus douteux. Ce n'était pas un problème dans le passé et ce n'est pas un problème à l'heure actuelle car nous avons jusqu'en 2010.

La même interrogation quant à la nécessité ou l'absence de nécessité d'une notion de fiducie réputée qui se pose à l'égard des REER, et dont Desjardins vous a parlé, se pose à l'égard des comptes d'épargne exonérés d'impôt établis par le budget de 2008. Si le problème est que vous ne pouvez retirer votre argent d'un REER, d'un régime d'épargne logement ou d'un régime d'encouragement à l'éducation permanente avec la définition de

a tax-free savings account vehicle. That is a basic objective of the tax-free savings account under the proposal.

It seems to us that this issue will require an answer not only for the RRSPs and the existing funds but also in the context of Budget 2008's proposal on tax-free savings accounts. That will come forward to Parliament later this year. We have not made our recommendation to the minister, but an answer will be provided one way or another so that this committee or another committee would have the opportunity to consider our solution or lack thereof at that time.

The Chair: Senators, the floor is open for questions.

Senator Ringuette: Gentlemen, you are lucky that we work under the current chair and co-chair because they were very polite and diplomatic in expressing the views of most of the members of this committee.

In December, when the first issues around trusts were brought forward, we asked for a letter of comfort from the Department of Finance. That letter of comfort was presented at the eleventh hour to the group concerned at the end of April or early May. It took four months. That was not the first time that group had expressed some concern.

Another group before the committee this morning spoke to the student endowment funds in the amount of \$10 billion. The fund managers were not consulted on this bill. I am sure you heard from some kind of official at the House of Commons committee meeting on Bill C-10. You have known for quite some time about their concerns. They made numerous phone calls to the department to express their concerns about that \$10 billion. From the outset, when this committee received this bill, the first question asked by the chair was whether you had spoken with the stakeholders. We were told, yes, we have spoken with them and they all agree. Now, they are appearing before this committee and telling us that the bill has been creating uncertainty since it was tabled and is still creating uncertainty.

Yet, you come before the committee this morning saying that if we do not pass the bill, it will create uncertainty. Honestly! Of all the comments we have heard on this bill, the last comment that I needed to hear from the department, Mr. Hamilton, is that this committee will create uncertainty if it does not pass the bill.

Both the chair and deputy chair of the committee have asked whether you will work with this committee to develop the needed amendments. Your officials have heard the testimony and they have reported back to you what we have heard from the witnesses and from committee members.

Will you work with this committee to bring forth as soon as possible amendments to remove the uncertainties?

fiducie du Code civil du Québec, alors il se pose probablement le même problème de retrait d'argent d'un compte d'épargne exonéré d'impôt. Or cette possibilité de retrait est l'objectif fondamental du compte d'épargne exonéré proposé.

Il nous semble que ce problème exigera une solution non seulement dans le cas des REER et des fonds existants, mais aussi dans le contexte des comptes d'épargne exonérés proposés dans le budget de 2008. Ce projet sera soumis au Parlement plus tard cette année. Nous n'avons pas encore formulé notre recommandation au ministre, mais une réponse sera donnée sous une forme ou une autre afin que votre comité ou un autre comité puisse examiner notre solution ou absence de solution le moment venu.

Le président : Sénateurs, j'ouvre la période des questions.

Le sénateur Ringuette : Messieurs, vous avez de la chance que le comité soit placé sous la houlette du président et du vice-président actuels, car ils ont exprimé l'opinion majoritaire des membres du comité de manière très polie et diplomatique.

En décembre, lorsque les premières questions relatives aux fiducies ont été soulevées, nous avons demandé au ministère des Finances une lettre de confort. Cette lettre de confort a été présentée à la onzième heure au groupe concerné, fin avril ou début mai. Il a fallu attendre quatre mois. Ce n'était pas la première fois que ce groupe exprimait ses préoccupations.

Un autre groupe ayant comparu devant le comité ce matin a parlé des fonds de dotation universitaires qui totalisent 10 milliards de dollars. Les administrateurs de ces fonds n'ont pas été consultés sur ce projet de loi. Je suis sûr que vous avez entendu l'avis au moins de certains représentants lors des séances du comité de la Chambre des communes sur le projet de loi C-10. Vous connaissiez leurs objections depuis quelque temps. Ils ont passé de nombreux coups de téléphone au ministère pour exprimer leur crainte concernant ces 10 milliards de dollars. D'emblée, lorsque ce projet de loi a été envoyé à notre comité, la première question posée par le président était de savoir si vous aviez pris langue avec les intervenants. On nous a répondu oui, nous leur avons parlé et ils sont tous d'accord. Aujourd'hui, ils comparaissent devant le comité et nous disent que le projet de loi a engendré une incertitude dès son dépôt et que cela perdure.

Et pourtant, vous comparaissez devant le comité ce matin pour nous dire que si nous n'adoptons pas le projet de loi, cela va créer de l'incertitude. Franchement! Après tout ce que nous avons entendu concernant ce projet de loi, la dernière chose que j'avais besoin d'entendre en provenance du ministère, de la bouche de M. Hamilton, est que le comité va créer de l'incertitude s'il n'adopte pas le projet de loi.

Tant le président que le vice-président du comité ont demandé si vous alliez collaborer avec notre comité pour rédiger les amendements requis. Vos fonctionnaires ont écouté les témoignages et vous ont transmis ce que les témoins et les membres du comité ont dit.

Allez-vous collaborer avec ce comité pour présenter dans les meilleurs délais les amendements requis pour lever les incertitudes?

Mr. Hamilton: Let me provide a response to that. I appreciate the politeness and the civil tone. We are officials trying to do the best job that we can. As we come forward with proposed legislation, in particular legislation where proposals were announced a number of years ago, we put out draft legislation, have received commentary, and try to present the situation factually as best we have it and report the concerns that have been put forward to us. As mentioned earlier, to some of the concerns, we would be able to say we did not intend that and we need to think about how that would work, while to others, we would say that certain taxpayers are expressing a concern because that was what was intended. It is unfortunate from their perspective, but that is what we intended.

When we come forward, we present the situation as best we can from our perspective. Far from indicating that this committee would provide uncertainty, I guess my only plea on that front is that, in an ideal world, if a proposal put forward were enacted right away, that would be the most certainty we could provide.

In the tax area, when we put a proposal forward, we have a process of trying to develop draft legislation that makes it more tangible and provides a better basis for commentary. Then the bill is tabled in Parliament and begins that process, which we are engaged in now on Bill C-10.

My only comment is that when we are there, the most certainty we can provide to taxpayers happens when those provisions are enacted. That is a factual statement. As an official working on the tax system, it is nice to have that certainty. My comments at the beginning were to provide that context as we see it from an official's perspective.

I would add that I have no mandate to offer up amendments at the moment. I know there has been an example already where we have made a commitment through a comfort letter to recommend changes going forward should Bill C-10 be passed and to work on that. However, beyond that, I cannot make any commitments here today other than to say that as officials, when people come to us with tax issues, we are as open as we can be to try to consider them from all of the various aspects of trying to make the system efficient, not get in the way of appropriate business transactions, and be fair and neutral. That is all we can bring to the table and what we try to bring to the table.

I cannot comment further than that today, other than to explain as best we can what is in Bill C-10. I would not try to pin all of the uncertainty in the tax system in any one particular area. We try to achieve as much as we can, given that these are complex areas, and to have a process to ensure that we fine tune it where necessary and get things as right as we can, recognizing that they will not be perfect and that we will have to come back to them.

M. Hamilton: Permettez-moi de répondre à cela. J'apprécie la politesse et le ton de courtoisie. Nous sommes des fonctionnaires qui tâchons de faire le meilleur travail possible. Lorsque nous présentons un projet de loi, en particulier lorsqu'il donne effet à des propositions annoncées plusieurs années auparavant, nous faisons circuler un avant-projet de loi, recueillons les réactions et cherchons à expliquer les faits de notre mieux et à communiquer les préoccupations qui nous ont été exprimées. Comme je l'ai mentionné, face à certaines des préoccupations, nous pouvons dire que notre intention n'était pas de créer tel effet et qu'il nous faudra réfléchir, alors qu'à d'autres objections de contribuables nous devons répondre que tel était bien l'effet voulu. C'est regrettable pour eux, mais c'était le but visé.

Lorsque nous comparaissons ici, nous présentons la situation de notre mieux, selon notre optique. Loin d'affirmer que votre comité va créer de l'incertitude, ma seule exhortation ici, à ce point de vue, est pour dire que, dans un monde idéal, si une proposition était promulguée immédiatement, cela établirait la plus grande certitude possible.

Dans le domaine fiscal, lorsque nous formulons une proposition, nous avons un mécanisme par lequel nous rédigeons un avant-projet de loi, un texte qui rend les choses plus tangibles et établit une meilleure base de discussions. Ensuite, le projet de loi est déposé au Parlement et suit la procédure qui se déroule actuellement au sujet du projet de loi C-10.

Mon seul commentaire est qu'une fois arrivé à ce stade, la plus grande certitude que nous puissions donner aux contribuables est lorsque ces dispositions sont promulguées. C'est là un fait. Comme fonctionnaire travaillant sur le régime fiscal, il est bon d'avoir cette certitude. Mes remarques liminaires visaient simplement à établir ce contexte, tel que nous le voyons selon la perspective d'un fonctionnaire.

J'ajoute que je n'ai aucun mandat à l'heure actuelle d'offrir des amendements. Nous avons déjà pris l'engagement, sous forme d'une lettre de confort, de recommander des changements ultérieurs si le projet de loi C-10 était adopté et de travailler làdessus. Cependant, je ne peux prendre ici d'autres engagements, mais je peux dire que, à titre de fonctionnaire, lorsque des contribuables s'adressent à nous avec des problèmes fiscaux, nous sommes aussi ouverts que possible pour examiner les questions sous tous les angles, dans le but de rendre le système efficient, équitable et neutre, sans entraver des transactions commerciales appropriées. C'est tout ce que nous pouvons apporter à la table et c'est ce que nous cherchons à apporter à la table.

Je ne puis rien dire de plus aujourd'hui, sinon expliquer de notre mieux le contenu du projet de loi C-10. Je ne voudrais pas faire porter à un seul aspect le blâme de toute l'incertitude du régime fiscal. Nous essayons de faire tout notre possible, sachant que ce sont là des sujets complexes, pour mettre en place un processus pour assurer que nous apportons les ajustements nécessaires et avoir le meilleur système possible, tout en sachant qu'il ne sera pas parfait et nous allons devoir le remanier en permanence.

Senator Ringuette: How much certainty are you able to provide soon to the universities' \$10-billion endowment fund?

Mr. Hamilton: I will have to defer to my colleagues on that question. Certainly, we have had some discussion.

Senator Ringuette: You had one phone call, yes.

Mr. Hamilton: Perhaps Mr. Lalonde or Mr. Ernewein would care to speak to that.

We are open to hearing what they have to say to us and considering that. Whether it is in the context of Bill C-10 or subsequent to Bill C-10 is a question I will not comment on. Certainly we are always open to hearing what people have to say about possible improvements to the tax system.

Mr. Ernewein: First of all, Senator Ringuette, if I may, you said we knew about the issue of the pension funds that were raised before. I think we learned about it on the floor of the committee last December.

Second, regarding the point about our having resolved this with a comfort letter on the eve of the hearing, the record will show that we sent a letter out in early April. There was a follow-up letter at the end of the week before the committee hearing, with an email exchange following. I do not think anything turns on that, but I did want to clarify that point.

With respect to the universities, yes, we have had the occasion to speak with Mr. Limeburner and his colleague. In terms of your precise question as to the certainty, we have said to you before that we think that the definition of commercial trust — that is the rule that takes you out of the application of the non-resident trust rules because of the commerciality — is the basic rule that ought to apply. Clearly because of the committee's interest in this thing, we wanted to look at this as closely as we could.

In the case of the pension funds, one factor that resonated, I surmise, with committee members and with us was the sheer size of the pension funds. I think we were told that the amount in play was approaching \$1 trillion dollars. We were struck by the amount, the sheer scale of the investment that the pension funds were investing in exotic investments — I think I used that term at that time — in fairly sophisticated, unique structures. A power dam in another country, for example, is not your basic play, to use a bit of jargon, and thus might not fit squarely into the commercial trust definition. At least in part, that scale informed our recommendation to provide an exemption for pension funds.

We did not provide an exemption for RRSPs for direct foreign investment, because we did not see that same sense of scale, and indeed there are limitations on RRSPs to make those sorts of unique foreign investments. However, we provide an accommodation for them through the pooling vehicle on the Canadian side of the border.

Le sénateur Ringuette : Quelle certitude pouvez-vous donner rapidement concernant les 10 milliards de dollars des fonds de dotation universitaires?

M. Hamilton: Je vais m'effacer devant mes collègues sur cette question. Nous avons certainement eu quelques discussions.

Le sénateur Ringuette : Oui, un seul appel téléphonique.

M. Hamilton: Peut-être M. Lalonde ou M. Ernewein voudraient-ils en parler.

Nous sommes prêts à écouter ce qu'ils ont à dire et à y réfléchir. Que ce soit dans le contexte du projet de loi C-10 ou bien ultérieurement, c'est une question sur laquelle je ne me prononcerai pas. Certes, nous sommes toujours prêts à écouter ce que les gens ont à dire sur d'éventuelles améliorations du régime fiscal.

M. Ernewein: Premièrement, sénateur Ringuette, si vous le permettez, vous avez dit que nous étions au courant du problème des fonds de pension qui avait été soulevé plus tôt. Je pense que nous en avons eu connaissance au comité en décembre dernier.

Deuxièmement, vous dites que la question a été réglée avec une lettre de confort la veille de l'audience, mais le dossier montrera que nous avons envoyé une lettre début avril. Il y a eu une lettre de suivi à la fin de la semaine précédant l'audience du comité, avec un échange de courriel ultérieur. Ce n'est pas là un point crucial, mais je tenais à apporter ce rectificatif.

En ce qui concerne les universités, oui, nous avons eu l'occasion de parler avec M. Limeburner et son collègue. Pour ce qui est de votre question précise concernant l'incertitude, nous vous avons déjà indiqué que la définition de fiducie commerciale — c'est-à-dire la règle qui vous soustrait à l'application des règles relatives aux fiducies non-résidentes, en raison du caractère commercial — est la règle fondamentale qui devrait s'appliquer. Étant donné l'intérêt porté par le comité à cet aspect, nous voulions le revoir d'aussi près que possible.

Dans le cas des fonds de pension, un facteur qui a frappé les membres du comité et nous-mêmes est le volume énorme des fonds de pension. L'on nous a dit que les montants en jeu avoisinaient 1 billion de dollars. Nous avons été frappés par ce montant, le volume énorme d'investissements que les fonds de pension placent dans des instruments exotiques — je pense avoir utilisé ce qualificatif à l'époque — par le biais de structures particulières relativement sophistiquées. Un barrage dans un pays étranger, par exemple, ne représente pas un « jeu » ordinaire, pour employer un peu de jargon, il pourrait donc ne pas répondre précisément à la définition de fiducie commerciale. C'est en partie l'importance de ce volume qui nous a amené à recommander une exemption pour les fonds de pension.

Nous n'avons pas exempté les investissements étrangers directs des REER, parce que le volume n'est pas aussi important et parce que certaines limites empêchent les REER de recourir à ce genre de placements étrangers très particuliers. Cependant, ils bénéficient d'un accommodement par le biais du mécanisme de mise en commun du côté canadien de la frontière.

Senator Ringuette: What accommodation have you put forth for the university tax-exempts?

Mr. Ernewein: I was trying to answer that by providing context for what we did for the pension funds.

Now we come to universities. I was not here for all of their testimony, but if I have the figures straight that Mr. Limeburner and I discussed the other day, I think the university endowment funds represent approximately \$10 billion, or perhaps 1 per cent of the pension funds. The largest of the universities are in the nature of \$1 billion dollars — still big money but smaller than the pension funds, and perhaps as much as half. Perhaps in some circumstances over half of that will be invested outside of the country.

You might have a university fund, \$1-billion fund, with half of its investments outside of the country, or \$500 million. Assuming some diversification, and not having more than 10 per cent perhaps in a particular investment, it is a \$50-million investment in a particular foreign investment.

Would that sort of scale rival the pension funds? Would the uniqueness of it be such that it would be unlikely to be satisfied by the commercial trust definition? It is not clear to us that that is the case, and therefore that we should be looking again — we would say — at the commercial trust definition and see why that cannot be satisfied.

Senator Ringuette: You have not satisfied my question. You have not answered the question.

Mr. Ernewein: I am sorry. I have attempted to.

Senator Ringuette: I guess it reflects Bill C-10 — attempts. I am sorry to say, but this committee is being used as your consultative process. That is not the purpose of the Senate.

Senator Goldstein: This should not be an adversarial process. We are on the same team. We all want the same things. We want to ensure that all Canadians bear — just as you do — their fair burden of the tax system, because we need tax money in order to run the country. We are absolutely *ad idem* in that respect.

You, like we, do not want people or institutions to find themselves caught in a taxable situation that is unintended by Finance Canada and inappropriate for them. Again, we are ad idem.

Generally, as the Senate, we do not like to interfere with tax policy. We really do not want to do that. It is not our proper role, in my view, speaking only for myself.

I sympathize, and many in this committee I am sure sympathize, with the proposition you correctly put, Mr. Hamilton, that there is some measure of uncertainty from the mere fact that we are taking this long to deal with this legislation, much of which is very remedial. We are sympathetic to that and understand that. Again, we are on the same team in that respect.

Le sénateur Ringuette : Quel accommodement proposez-vous pour les fonds universitaires exempts?

M. Ernewein : J'essayais de situer le contexte de cela en expliquant ce que nous avons fait pour les fonds de pension.

Voyons maintenant les universités. Je n'ai pas été là pendant tous leur témoignage, mais si j'ai bien saisi les chiffres que M. Limeburner m'a cités l'autre jour, les fonds de dotation universitaires représentent environ 10 milliards de dollars, soit peut-être 1 p. 100 du volume des fonds de pension. Les plus grosses universités ont des fonds de l'ordre de 1 milliard de dollars — des sommes conséquentes, mais plus faibles que les fonds de pension, et peut-être la moitié placée à l'étranger. Peut-être, dans certaines circonstances, plus de la moitié sera investie à l'étranger.

Vous pourriez avoir un fonds universitaire, de 1 milliard de dollars, dont la moitié est placée à l'étranger, soit 500 millions de dollars. En supposant une certaine diversification, qui suppose de ne pas avoir plus de 10 p. 100 placés dans un instrument particulier, vous avez peut-être 50 millions de dollars placés dans un investissement étranger particulier.

Est-ce là une échelle comparable à celle des fonds de pension? Est-ce que la particularité sera telle que la définition de fiducie commerciale ne pourra s'appliquer? Il n'est pas clair à nos yeux que tel est le cas, et c'est pourquoi nous allons peut-être devoir revoir — dirais-je — la définition de fiducie commerciale et voir pourquoi elle ne pourrait s'appliquer.

Le sénateur Ringuette: Vous n'avez pas répondu à ma question. Vous n'avez pas répondu.

M. Ernewein: Désolé. J'ai essayé.

Le sénateur Ringuette : Je suppose que c'est typique du projet de loi C-10 — des tentatives. Je suis désolée de le dire, mais vous utilisez le comité comme votre mécanisme de consultation. Ce n'est pas le rôle du Sénat.

Le sénateur Goldstein: Ceci ne doit pas devenir un processus accusatoire. Nous faisons partie de la même équipe. Nous voulons tous les mêmes choses. Nous voulons assurer — tout comme vous — que tous les Canadiens supportent leur juste part du fardeau fiscal, car nous avons besoin des recettes pour administrer le pays. Nous sommes absolument en accord là-dessus.

Vous, comme nous, ne souhaitez pas que des contribuables ou des institutions se retrouvent amenés à payer des impôts qu'ils ne devraient pas avoir à payer et que Finances Canada ne veut pas leur infliger. Nous sommes là encore d'accord.

De manière générale, le Sénat n'aime pas s'ingérer dans la politique fiscale. Nous ne voulons réellement pas le faire. Ce n'est pas notre rôle, du moins à mon avis.

Je peux comprendre, tout comme beaucoup de membres de comité, j'en suis sûr, votre argument, monsieur Hamilton, lorsque vous dites que le fait que nous mettions si longtemps à adopter ce projet de loi, qui est largement de nature corrective, introduit une dose d'incertitude. Nous comprenons cela. Là encore, nous faisons partie de la même équipe de ce point de vue.

What we are very concerned about, and remain very concerned about, is what I earlier called collateral damage.

You tried to avoid some of the issues in making use of your section 248 availability for general anti-avoidance mechanisms. We are very sympathetic to that. Sometimes they work, sometimes they do not, and sometimes the courts are not sympathetic to the position taken by Finance Canada or the Minister of National Revenue with respect to anti-avoidance situations. We, like you, do not want Canadians to take advantage of a situation if they see it.

However, we, like you, understand that the Privy Council and the Supreme Court and every court in this country have said that it is the privilege of every Canadian to so organize his, her or its tax affairs so as to minimize taxation and to avoid taxation. Not evade taxation, but avoid taxation. Again, we are *ad idem*. In 99 per cent of what we are talking about, we are all on the same team.

Where we part company is where you have unintended consequences. When Mr. Ernewein just told us that, on a comparison of scale, \$50 million is not a lot in comparison to billions of dollars, that is a correct statement. However, with respect, it is not a correct consequence. The \$50 million of university funds is very important to the university.

Dealing with universities but not dealing with hospital foundations and the Canadian cancer foundations and all of these other foundations that are not trying to evade taxes — they are not-for-profit vehicles — is not acceptable to them. They are important in our society and important to Canada. Not being ready to amend in such a way as to provide clarity rather than provide interpretation — which is what you just did, Mr. Ernewein — is not acceptable to them. Speaking for myself, I would not be very happy about that.

I do not want to have to worry that some not-for-profit institution will have to go to court to establish that it does not have to pay tax. I do not think they should have to pay tax, period, and you do too.

When we are told that on the broader scale of things it is not that crucial, we do not agree with that. I do not agree with that.

I have to emphasize what the chairman said so well a few moments ago, that we are hopeful and expectant — and Senator Ringuette said the same thing — that there will be concrete and good results from the consultations that will take place during the course of the summer. Not interpretations, not "they are wrong," but whatever comfort they need that does not adversely affect the system should be given to them, in my view. I hope you will do that.

Senator Massicotte: Thank you for being with us today. I do not have much to add to what Senator Ringuette, our chairman and vice chairman have said.

Ce qui nous préoccupe grandement, et qui continue à nous préoccuper, c'est ce que j'ai appelé tout à l'heure les dommages collatéraux.

Vous avez cherché à éviter quelques-uns des problèmes en invoquant l'article 248 pour instaurer des mécanismes généraux anti-évitement. Nous comprenons très bien cela. Parfois, ces mécanismes fonctionnent bien, d'autres fois non, et parfois les tribunaux rejettent la position de Finances Canada ou du ministre du Revenu national relativement aux procédés d'évitement. Nous, comme vous, ne souhaitons pas que les Canadiens exploitent les failles qu'ils peuvent découvrir.

Cependant, nous, comme vous, savons que le Conseil privé et la Cour suprême et tous les tribunaux de ce pays ont statué que chaque Canadien a parfaitement le droit d'organiser ses affaires de manière à minimiser l'impôt et éviter l'impôt. Je parle là d'évitement, pas d'évasion fiscale. Là encore nous sommes d'accord. Nous sommes d'accord à 99 p. 100.

Là où nous nous séparons, c'est lorsque se produisent des conséquences fortuites. Lorsque M. Ernewein vient de nous dire que, comparativement, 50 millions de dollars ne représentent pas grand-chose par rapport à des milliards de dollars, c'est juste. Cependant, sauf mon respect, la conséquence n'est pas juste. Les 50 millions de dollars des fonds universitaires sont très importants pour l'université.

Régler le problème des universités mais ne pas régler celui des fondations hospitalières et des fondations de la Société du cancer et de toutes ces autres fondations qui ne cherchent pas à se soustraire à l'impôt — elles sont exonérées d'impôt — n'est pas acceptable pour elles. Elles sont importantes dans notre société et importantes pour le Canada. Refuser d'amender le projet de loi d'une manière qui en assure la clarté au lieu de s'en remettre à l'interprétation — ce que vous venez juste de faire, monsieur Ernewein — n'est pas acceptable pour elles. Moi-même je n'en serais pas très heureux.

Je ne veux pas avoir à m'inquiéter qu'une institution sans but lucratif soit obligée d'aller en justice pour établir qu'elle n'est pas obligée de payer l'impôt. Je ne pense pas qu'elle devrait payer de l'impôt, un point c'est tout, et vous êtes du même avis.

Lorsqu'on nous dit que, dans l'ordre des choses, ce n'est pas crucial, nous ne sommes pas d'accord avec vous. Je ne suis pas d'accord avec cela.

Je dois souligner ce que le président a si bien dit il y a quelques instants, à savoir que nous espérons et escomptons — et le sénateur Ringuette a dit la même chose — que les consultations qui vont se dérouler pendant l'été produiront de bons résultats concrets. Non pas des interprétations, non pas « ils se trompent », mais toutes les assurances dont ils ont besoin, qui ne mettent pas en danger le système lui-même, devraient leur être données, à mon avis. J'espère que vous allez le faire.

Le sénateur Massicotte : Merci d'être venus aujourd'hui. Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que le sénateur Ringuette, notre président et notre vice-président ont dit.

I know Mr. Hamilton because we worked together on the board of the Bank of Canada. I acknowledge that your presentation did not get the voice you had hoped. To us, it sounds like you are trying to tell us to accept the bill as a whole and maybe showing a little less openness than we thought.

I know you well enough. You are open. You are a smart person. You are well surrounded. I am sure you will come back to us with amendments.

The bottom line is that many of us will not accept the bill as written; that is our message. We do not want to negotiate because it is unacceptable. I am sure you will come back with changes, as you are smarter than we are in this matter, to please more of those persons who have complained that the bill contains serious deficiencies. Good luck, and have a good summer. We look forward to your advice.

Mr. Ernewein: Senator Goldstein, it is clear from your remarks that I have left the wrong impression. I was not suggesting that \$50 million was immaterial or unimportant. In my books, it is quite material. Rather, I was seeking to suggest that the outlet we have to provide relief to the universities, to the pension funds and to the other tax-exempts exists in the distinction between commercial and non-commercial trusts. The argument brought forward by the pension funds was that by virtue of the scale of their investments it did not fit. We did not know that argument applied to smaller scale investments.

Senator Goldstein: This bill uses the term "for greater certainty" a dozen times that I have noticed. What is to stop you from saying by way of an amendment that for greater certainty, that section does not apply to not-for-profits, and you can gear that to those that have receipts giving availability under the Income Tax Act. That would solve a lot of problems for a lot of people. Why do you not do that? Let us start with non-profits.

Mr. Ernewein: Non-profits might be the form of tax-exempts that you do not want to give this to. It might be hospitals and charities as well as the universities. You raise an important question on the broadest point of simply saying that since they are tax-exempt, why not take them out of the field. It causes concern that certain tax-exempts, in particular those that have a connection, can be used as an intermediary for foreign investments to safeguard against that.

Senator Goldstein: I am trying to encourage you to think change, and not to think finance.

Mr. Ernewein: I think we understand that.

[Translation]

Senator Fox: Regarding trusts, you stated in your opening remarks that you understand the problem completely and that you are prepared to bring forward a solution. In other words, you

Je connais M. Hamilton parce que nous avons siégé ensemble au conseil d'administration de la Banque du Canada. Je reconnais que votre présentation n'a pas donné le ton que vous espériez. À nos oreilles, il semble que vous essayiez de nous dire d'accepter le projet de loi tel qu'il est et que vous faites peut-être preuve d'un peu moins d'ouverture que nous l'espérions.

Je vous connais suffisamment bien. Vous êtes ouvert. Vous êtes intelligent. Vous êtes bien entouré. Je suis sûr que vous allez nous revenir avec des amendements.

La réalité est que nombre d'entre nous n'allons pas accepter le projet de loi en l'état; voilà notre message. Nous ne voulons pas négocier, car il est inacceptable. Je suis sûr que vous allez revenir avec des changements, car vous êtes plus experts que nous dans ce domaine, pour satisfaire les personnes qui se plaignent des graves déficiences du projet de loi. Bonne chance, et bon été. Nous sommes impatients d'entendre votre conseil.

M. Ernewein: Sénateur Goldstein, vos propos m'indiquent que j'ai donné une fausse impression. Je ne voulais pas dire que 50 millions de dollars sont des broutilles ou ne comptent pas. Je pense tout le contraire. Je voulais plutôt dire que la solution pour soulager les universités, les fonds de pension et autres entités exemptées d'impôt réside dans la distinction entre fiducies commerciales et non commerciales. L'argument présenté par les fonds de pension est que, du fait du volume de leurs investissements, ils ne répondent pas à la définition. Nous ne savions pas que cet argument s'appliquait aussi aux placements de montants moindres.

Le sénateur Goldstein: J'ai remarqué que le projet de loi emploie une demi-douzaine de fois l'expression « il est entendu que ». Qu'est-ce qui vous empêche de dire dans un amendement qu'il est entendu que cet article ne s'applique pas aux entités sans but lucratif, celles habilitées à émettre des reçus aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cela réglerait beaucoup de problèmes pour beaucoup de gens. Pourquoi ne faites-vous pas cela? Commençons avec les entités sans but lucratif.

M. Ernewein: Les entités sans but lucratif peuvent être la structure d'entités exemptes à laquelle il ne faudrait pas donner cela. Il peut s'agir d'hôpitaux et d'œuvres de bienfaisance ainsi que d'universités. Vous soulevez une question importante en préconisant de retrancher globalement toutes les sociétés sans but lucratif. En effet, certaines entités exemptes, en particulier celles qui ont une connexion, peuvent servir d'intermédiaires pour effectuer des placements étrangers et il faut se prémunir contre cela

Le sénateur Goldstein : J'essaie simplement de vous encourager à penser changement, et à ne pas penser finances.

M. Ernewein: Je crois que nous comprenons cela.

[Français]

Le sénateur Fox : En ce qui concerne les fiducies, dans votre déclaration d'ouverture vous avez indiqué que vous comprenez fort bien le problème et que vous êtes prêts à le régler. En d'autres

do not want to put at a competitive disadvantage trust companies or companies having investments in trust RRSPs vis-à-vis regular banks.

It is noteworthy that the Canadian Bankers Association supports the changes requested by the Mouvement Desjardins and the other trust companies in Quebec.

There is going to be a three month recess before we resume our consideration. When we do, you will be able to propose an amendment. It is fine and dandy to be talking about 2010 but this is just around the corner, a matter of a few months. Since you have indicated that you might bring forward amendments by the time we return, can we take for granted that this matter will be settled by the fall?

The Chair: Excuse me, just to clarify. We referred several times to a letter dated June 12 from Desjardins Group which we received this morning at 11:25. We sent this letter to be translated into English. I would like to emphasize that this letter was sent to our Clerk and that it will be placed on the record in both official languages.

Senator Fox: When Mr. Steven Ruby, who is a lawyer whom you know very well and who has expertise in several areas, raised the question of property transfers between generations in a document he submitted to us, he said there is a perverse effect in the sense that if you transfer property between generations in a family, there would be more tax payable than if the family business were sold to a third party. I cannot imagine that you would want to discourage intergenerational transfers within a family. I would like to have your comments on these two issues.

Mr. Hamilton: I will ask one of my colleagues to answer both questions.

[English]

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Divison, Tax Policy Branch, Department of Finance Canada: With respect to the first question concerning Desjardins and whether we will come forward in the fall with amendments, it is consistent with other questions about whether we will be come forward with amendments. As Mr. Hamilton indicated, we do not have a mandate to do that, so we cannot say yes or no. I can say, and repeat what Mr. Ernewein said, that the same issue arises with respect to the tax-free savings account, which is part of Budget 2008. We expect that the Minister of Finance will want to table a bill implementing the remaining measures outstanding from Budget 2008 to the extent that action is needed, and one would expect that to be the place for something like that.

With respect to your second question and the issue of what has been referred to as "restrictive governance," we are talking about covenants not to compete. A couple of tax cases gave us some pause, Fortino v. Canada and Manrell v. Canada. Those two cases read together stood for the proposition that an amount received by a shareholder for a covenant not to compete was tax free. We all would have liked to go to the status quo ante where one saw

mots, vous ne voulez pas que les compagnies qui sont des fiducies ou qui ont des titres comme des REER en fiducie soient dans une position non concurrentielle par rapport aux sœurs bancaires.

On a d'ailleurs remarqué que l'Association des banquiers canadiens appuyait les changements demandés par le Mouvement Desjardins et les autres fiducies au Québec.

Il va y avoir un hiatus de trois mois avant de reprendre les travaux. Au moment de reprendre nos travaux, vous pourrez présenter un amendement. C'est toujours beau de parler de 2010, mais cela me semble être demain plutôt que dans plusieurs mois. Avec le laps de temps avant le retour et l'indication que vous allez probablement proposer des amendements, pouvons-nous tenir pour acquis que cet aspect soit réglé à l'automne?

Le président: Je m'excuse, mais simplement pour clarifier la situation, nous avons fait référence à plusieurs reprises à la lettre du 12 juin, reçue à 11 h 25 ce matin, du Groupe Desjardins. Nous avons fait traduire la lettre en anglais. J'aimerais souligner le fait que la lettre est adressée à notre greffière et qu'elle est déposée, dans les deux langues officielles, pour faire partie de ce dossier.

Le sénateur Fox: Lorsque M. Steven Ruby, qui est un avocat que vous connaissez fort bien et qui a beaucoup d'expertise dans certains secteurs, a soulevé la question de transfert de propriété entre génération et dans son document déposé devant nous, il a dit qu'il y avait un effet pervers dans le sens que si vous faisiez un transfert de propriété intergénération, il y aurait plus d'impôt à payer que lorsqu'on vend la compagnie familiale à un tiers. Je ne peux pas m'imaginer que vous voulez défavoriser les transferts intergénérationnels d'une même famille. J'aimerais avoir vos commentaires sur ces deux questions.

M. Hamilton : Je vais demander à un de mes collègues de répondre aux deux questions.

[Traduction]

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt, ministère des Finances Canada: Pour ce qui est de la première question concernant Desjardins et celle de savoir si nous allons présenter des amendements à l'automne, la réponse est la même qu'à d'autres questions demandant si nous allons proposer des amendements. Comme M. Hamilton l'a indiqué, nous n'avons pas de mandat pour cela, et nous ne pouvons donc répondre ni oui ni non. Je peux dire, et je répète ce que M. Ernewein a dit, que le même problème se pose à l'égard du compte d'épargne exonéré annoncé dans le budget de 2008. Nous nous attendons à ce que le ministre des Finances veuille déposer un projet de loi donnant effet aux mesures restantes du budget de 2008 dans la mesure où cela est nécessaire, et l'on peut penser que ce sera le lieu pour inscrire une disposition de cette sorte.

Pour ce qui est de votre deuxième question et le problème de ce que l'on a appelé la « gouvernance restrictive », nous parlons de clauses de non-concurrence. Plusieurs affaires fiscales nous ont amenés à réfléchir, *Fortino c. Canada* et *Manrell c. Canada*. Ces deux jugements lus ensemble établissent qu'un montant reçu par un contribuable en échange d'un engagement de non-concurrence n'est pas imposable. Nous aurions tous préféré le statu quo ante,

those covenants but did not see an amount broken out of the deal to be specifically in consideration of the covenant. These court decisions gave rise to the startling proposition of a tax-free receipt in the context of the disposition of a business. We began to see many taxpayers assigning a value to a non-compete covenant in a variety of situations, even to the point where taxpayers would enter into covenants not to compete with their own corporations. That became unsustainable as part of the tax system, and as a result we had to move to implement these rules.

However, we were faced with a problem. The court decisions established the principle that a personal covenant gave rise to a tax-free receipt and brought to the limit, which means that you can have any personal covenant and achieve a tax-free amount. These rules had to be fairly comprehensive and to deal across the board with all kinds of covenants, but we dealt more particularly with the covenants not to compete because they were the more common ones in place. Other covenants would have come forth in order to take advantage of the decisions.

In designing those rules, it became apparent that there was a great willingness on the part of non-arm's-length taxpayers to enter into transactions to create tax-free receipts in order to achieve the benefit before and, with these rules in place, to achieve whatever benefits could be obtained by recharacterizing the receipts from an amount on income account to amount on capital account. Accordingly, their rules are different for non-arm's-length transactions than they are for arm's-length transactions.

Mr. Ruby has presented the case. He has probably picked the poster boy of all cases where it looks rather startling. However, these rules deal with non-arm's-length transactions in general. They can deal with transactions between two individuals, between an individual and a corporation or between two corporations.

When you start looking at transactions between two corporations, there can be various scenarios. Amounts can be paid allegedly for a non-competition payment, and situations arise where you can funnel those payments to individuals. You can see situations where there will be, at least, attempts to convert what would otherwise be corporate surplus coming out as dividends to potentially tax-preferred capital gains or even tax-free capital gains to the extent that the amounts received were receivable under the lifetime capital gains exemption. That exemption has been increased to \$750,000.

The conclusion to all this is that yes, Mr. Ruby is correct. He has pointed out a good example. Given the history of this particular file, it is apparent that non-arm's-length transactions are a problem. As I have mentioned, they can be used to convert what would otherwise be income amounts to tax-preferred or tax-free capital gains and, as a result, we have different rules.

où ces clauses ne faisaient pas l'objet d'un montant distinct du prix de vente. Ces décisions de justice établissaient la notion surprenante d'un encaissement libre d'impôt dans le contexte de la vente d'une entreprise. Nous avons commencé à voir de nombreux contribuables attribuer une valeur à une clause de non-concurrence dans diverses situations, à tel point que les contribuables concluaient une convention de non-concurrence avec leur propre société. Cette situation est devenue ingérable dans le cadre du régime fiscal et il nous a donc fallu mettre en œuvre ces règles.

Cependant, nous étions face à un problème. Les décisions de justice établissaient le principe qu'une convention personnelle autorisait un encaissement libre d'impôt et, à la limite, cela signifiait que l'on pouvait conclure n'importe quelle convention personnelle associée à un montant libre d'impôt. Il fallait donc que ces règles soient très larges pour couvrir toutes sortes de conventions possibles, même si nous visions plus particulièrement les conventions de non-concurrence parce qu'elles étaient les plus courantes. Mais d'autres conventions auraient vu le jour afin de mettre à profit ces décisions de justice.

En concevant ces règles, il est devenu apparent qu'il y avait un grand désir de la part de contribuables ayant un lien de dépendance de conclure des transactions donnant lieu à des encaissements libres d'impôt avant que ces règles n'entrent en vigueur et, par après, réaliser toutes les économies d'impôt possibles en transférant ces encaissements d'un compte de revenu à un compte de capital. Par conséquent, les règles sont différentes pour ce qui est des transactions avec lien de dépendance et les transactions sans lien de dépendance.

M. Ruby a présenté l'argument. Il a probablement choisi le cas le plus flagrant, le plus surprenant. Cependant, ces règles couvrent les transactions sans lien de dépendance en général, c'est-à-dire aussi bien les transactions entre deux particuliers, entre un particulier et une société ou entre deux sociétés.

Lorsqu'on considère les transactions entre deux sociétés, il peut y avoir plusieurs scénarios. Des montants peuvent être censément versés pour une clause de non-concurrence et dans certaines situations il est possible de canaliser ces paiements vers des particuliers. Vous pouvez voir des situations où l'on va au moins tenter de convertir ce qui serait autrement des bénéfices de sociétés distribués comme dividendes en gains en capital à traitement fiscal préférentiel ou même en gains en capital libres d'impôt dans la mesure où les montants reçus sont admissibles à l'exonération cumulative des gains en capital. Cette exemption a été portée à 750 000 \$.

La conclusion de tout cela est que oui, M. Ruby a raison. Il a cité un bon exemple. Vu l'historique de ce dossier particulier, il est apparent que les transactions sans lien de dépendance sont un problème. Comme je l'ai mentionné, elles peuvent être utilisées pour convertir des montants qui seraient autrement des revenus en gains en capital à taux préférentiel ou libres d'impôt, et c'est pourquoi nous avons des règles différentes.

That is not unique in the Income Tax Act. We have stop-loss rules for non-arm's-length transactions and a variety of rules that apply in the case of non-arm's-length transactions that are more stringent than in the case of an arm's-length standard.

Senator Massicotte: The legislation deals with RRSPs and savings accounts. However, I would urge you, based on Mr. Hamilton's argument of certainty, that it would be important for the minister or the ministry to make a statement for the public to expect something. There is uncertainty for these people, and 2010 is only a year and a half way. These large companies need certainty, and if you can provide that more formally without expressing precise legislation, I think it would be useful

Senator Meighen: Like some of my other colleagues, I am not a tax lawyer, which will become readily apparent, although I confess I was a lawyer in a different jurisdiction.

Will the foreign trust be subject to a non-resident tax if there is a Canadian resident contributor?

Mr. Ernewein: Yes.

Senator Meighen: One of our witnesses suggested that other jurisdictions did not have that sort of rule. If that rule were adopted by other jurisdictions, you would have every jurisdiction under the sun fighting over the trust and taxing it. It would be a ludicrous situation. As long as you could trace some connection to the trust back to a resident, then you would get your share of tax.

Whenever we talk about non-resident trusts and tax avoidance and evasion, one thinks of sunny islands and low-tax jurisdictions. If it is a non-resident trust in a high-tax jurisdiction, such as Western Europe or the United States, why are we not satisfied with that being a jurisdiction where tax will be appropriately levied as it is in our country? Why do we want to extend the rule so far that it borders on the ludicrous?

Mr. Ernewein: I appreciate the question. It was Mr. Ruby who raised this in his testimony, and I appreciate the opportunity to speak to it.

First, we used to think what your question implies. We should be able to make a distinction if another jurisdiction had a high or comparable tax rate and we could rely on their rules. Indeed, the original proposals on the non-resident trust measures included an exemption for U.S. trusts on the view that it was comparable tax rate and that they would ensure sufficient tax was paid.

However, that proved not to be the case, but not because their tax rate was judged to be insufficient. The U.S. has great rules as far as I am aware in going after trusts that are used by U.S. residents or citizens to avoid U.S. tax. They are understandably less concerned with the use of U.S. trusts by non-U.S. residents or citizens to avoid third-country tax.

Ce n'est pas la seule occurrence dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Nous avons des mesures de limitation des pertes pour les transactions avec lien de dépendance et diverses règles s'appliquent à ces transactions qui sont plus strictes que la norme appliquée aux transactions sans lien de dépendance.

Le sénateur Massicotte: Le projet de loi concerne les REER et comptes d'épargne. Cependant, je vous exhorte, dans l'intérêt de la certitude préconisée par M. Hamilton, de faire une annonce, émanant du ministre ou du ministère, pour faire savoir au public qu'un amendement va venir. Ces gens vivent dans l'incertitude et 18 mois seulement nous séparent de 2010. Ces grosses sociétés ont besoin de certitude, et si vous pouvez la leur apporter plus officiellement, sous une forme autre qu'un amendement précis, je pense que ce serait utile.

Le sénateur Meighen: Comme mes autres collègues, je ne suis pas avocat fiscaliste, ce qui va devenir vite apparent, mais je confesse avoir été avocat dans un domaine différent du droit.

Est-ce que la fiducie étrangère sera assujettie à l'impôt de non-résident s'il y a un contribuant résident?

M. Ernewein: Oui.

Le sénateur Meighen: L'un de nos témoins a dit que d'autres juridictions n'appliquent pas une telle règle. Si cette règle était adoptée par d'autres juridictions, toutes les juridictions du monde se battraient entre elles pour imposer la fiducie. Ce serait une situation ridicule. Le pays obtiendrait sa part d'impôt dès lors qu'il peut établir le moindre lien entre la fiducie et résident.

Chaque fois que nous parlons de fiducies non-résidentes et d'évitement et d'évasion fiscale, on songe aux îles ensoleillées et aux paradis fiscaux. S'il s'agit d'une fiducie non-résidente établie dans un pays à forte imposition, comme ceux d'Europe occidentale ou les États-Unis, pourquoi ne pas nous satisfaire du fait qu'un impôt similaire à celui qui serait perçu chez nous va l'être dans ce pays? Pourquoi pousser la règle jusqu'aux frontières du ridicule?

M. Ernewein: J'apprécie la question. C'est M. Ruby qui l'a soulevée dans son témoignage et j'apprécie la possibilité de répondre.

Premièrement, nous pensions d'abord ce que votre question implique. Nous devrions pouvoir faire une distinction si l'autre juridiction a un taux d'imposition élevé ou comparable et si nous pouvions nous en remettre à ces règles. De fait, les règles initiales portant sur les fiducies non-résidentes prévoyaient une exemption pour les fiducies américaines, considérant que le taux d'imposition était comparable et que les États-Unis veilleraient à ce qu'une taxe suffisante soit payée.

Cependant, cela ne s'est pas avéré être le cas, mais non parce que leur taux d'imposition était jugé insuffisant. Les États-Unis ont d'excellentes règles, à ma connaissance, lorsqu'il s'agit d'imposer les fiducies utilisées par des résidents ou citoyens américains désireux d'éviter l'impôt américain. Ils sont moins préoccupés, et c'est compréhensible, par le recours à des fiducies américaines par des non-résidents ou des ressortissants étrangers cherchant à éviter l'impôt du pays tiers.

Therefore, we saw situations after we proposed our exemption under which U.S. trusts were being used. The simplest case is to earn income from a third country. The income was not being taxed by the third country or by the U.S. because they did not care. It was income considered to be earned by a non-U.S. person, that is, a Canadian; and Canada thought that the income rested with the trust and was not taxing it either.

In that example, you had a comparable or even a high-rate tax jurisdiction for which the premise that sufficient tax was being paid did not hold. That was the main reason that the proposed exemption for the U.S. trusts was withdrawn several months after the budget proposal. It also puts aside all the decisions about what constitutes a high or low rate. Even in the case of a high-rate jurisdiction, there seemed to be some fundamental issues.

Senator Meighen: I think I am hearing that there is a jurisdiction that does not care to raise tax money. I find that difficult to understand. You are saying the Americans are so rich that they do not care about money they could otherwise tax.

Is there no way of saying that if it is not taxed, we will tax it?

Mr. Ernewein: I think there is a way of saying that if it is not taxed, we will tax it. It is the way we do it, which is to say that we will make you resident here and impose a tax. If you paid tax in the other jurisdiction, we will give you a foreign tax credit.

Mr. Ruby and Mr. Gagnon raised this issue in December about whether our crediting rules work as well as they ought to. It is over the concern that there is a 15 per cent cap, and beyond that you need to go to competent authority. We know that is the case, and we thought it was reasonable in the sense that we think this trust is resident in Canada. That is what informs the rules we have now.

If another country thinks that trust is resident there, why should we always stand second? Perhaps there ought to be a debate over who should give credit for whose tax.

Simply to lay it all out before you, an alternative is to say no, to say that we should always stand second and guarantee that there will not be double taxation by providing a credit up to the full amount of foreign tax paid, whatever it is. I think this is sometimes more of an academic rather than a practical question. We have observed that it is, many times, the sunnier places where these trusts are located and there is not as much to worry about over double taxation arising. However, it can, and when it does, the question is whether to resolve it through double taxation or whether it should be subject to some negotiation.

Senator Moore: I want to say that I thought the chair's opening comments were superb in setting out the position of the committee.

Par conséquent, nous avons vu des situations, après que nous ayons proposé notre exemption, de recours à des fiducies américaines. Le cas le plus simple consiste à gagner un revenu dans un pays tiers. Ce revenu n'était pas imposé par le pays tiers ni par les États-Unis parce qu'ils n'y avaient pas intérêt. C'était un revenu considéré gagné par un non-ressortissant américain, c'est-à-dire un Canadien; et le Canada pensait que le revenu appartenait à la fiducie et ne l'imposait pas non plus.

Dans cet exemple, vous aviez une juridiction à taux d'imposition comparable ou même supérieur pour laquelle la prémisse qu'un impôt suffisant serait payé ne tenait pas. C'est principalement pour cette raison que l'exemption des fiducies américaines proposée a été retirée plusieurs mois après le budget. Cela annule également toutes les décisions sur ce qui constitue un taux élevé ou faible. Même dans le cas d'une juridiction à taux élevé, il semblait exister quelques problèmes fondamentaux.

Le sénateur Meighen: Vous semblez dire qu'il existe une juridiction qui ne se soucie pas de percevoir des impôts. Je trouve cela difficile à comprendre. Vous dites que les Américains sont tellement riches qu'ils ne se soucient pas de revenus qu'ils pourraient autrement imposer.

N'y a-t-il pas moyen de dire que si les États-Unis n'imposent pas, nous allons le faire?

M. Ernewein : Si, ce moyen existe, et c'est celui que nous employons, consistant à dire que nous allons faire de vous un résident du Canada et vous imposer. Si vous avez payé de l'impôt dans l'autre pays, nous vous accorderons un crédit pour impôt étranger.

M. Ruby et M. Gagnon ont soulevé en décembre la question de savoir si nos règles de crédit fonctionnent aussi bien qu'elles le devraient. L'objection est qu'il y a un plafond de 15 p. 100 et au-delà vous devez vous adresser à l'autorité compétente. Nous savons que c'est le cas, et nous avons pensé que c'est raisonnable en ce sens que nous pensons que la fiducie est résidente du Canada. C'est la raison d'être des règles que nous avons maintenant.

Si un autre pays pense que la fiducie est résidente chez lui, pourquoi devrions-nous toujours arriver au deuxième rang? Peut-être faudrait-il un débat sur qui doit donner un crédit pour l'impôt payé à qui.

Pour vous décrire la situation complètement, une option serait de dire non, nous viendrons toujours au deuxième rang et garantirons qu'il n'y aura pas de double imposition en offrant un crédit jusqu'à hauteur du montant complet de l'impôt étranger payé, quel qu'il soit. C'est souvent un débat davantage académique qu'un enjeu concret. Nous avons observé que ces fiducies sont souvent situées dans des pays ensoleillés où il n'y a guère à se préoccuper de l'éventualité d'une double imposition. Cependant, la question peut se poser et lorsque c'est le cas, il faut décider si on règle le problème par une double imposition ou bien si l'on le fait au moyen de négociations.

Le sénateur Moore : Je dois dire que les remarques liminaires du président ont expliqué superbement la position du comité.

Mr. Hamilton, you ragged the puck for 12 minutes and then you told Senator Ringuette that you have no mandate to offer amendments. I was not expecting you to come here today with amendments, but I am expecting you to say that you will be coming through with amendments after you have an opportunity to work with these volunteers who have given us wonderful presentations that have made sense to us.

We have to be in the Senate at 1:30. Most of the issues I am concerned with have been raised by other members of the committee.

I expect, too, as do others who have an interest in seeing that our universities are sustained, that they will get proper treatment. I will be watching that one very closely. That is all I have to say for now, chair.

The Chair: I would like to make the following clarification regarding Senator Moore's comments. The thrust of my remarks was not that you gentlemen would come forward with amendments, but rather that this committee will come forward with amendments based upon the input we receive from these experts in Toronto.

Our exhortation to you is please cooperate with them as they work toward preparing draft amendments for us so that the committee can get together in a non-partisan way and propose amendments to the proposed legislation. There is a technical difference, Senator Moore, in that these gentlemen are not necessarily mandated to come forward with amendments themselves, but they can certainly cooperate with these stakeholders to help us.

Senator Moore: I agree with that.

The Chair: That was my point.

Senator Moore: I know, and you are right to make that point. However, I did not feel an indication of any receptiveness for that. I may be wrong, but time will tell.

The Chair: This will be my closing, and I think Mr. Hamilton would like to say a word. I appreciate your coming here and listening to us vent. I said to my esteemed colleague to my right that this is a kind of come-to-Jesus meeting today, where we can lay the cards out on the table. It has been a rough go for us. You heard what the sponsor of the bill had to say.

We would like to get the bill passed, get it through and out of here and back through the system. We are at an impasse. We need to find a quick fix that may not be perfect, and I think I made that very clear.

I had the feeling — maybe it is wishful thinking, being a Scot — that you will be cooperative and helpful. Some of my colleagues did not get the same hopeful feeling, but it is a subjective thing. However, thank you on behalf of all of us for being here and listening to us vent. I know you are professionals and you will be there for us, as you said you will, and help us out.

Monsieur Hamilton, vous avez tenu le crachoir pendant 12 minutes et ensuite vous avez dit au sénateur Ringuette que vous n'aviez pas de mandat pour proposer des amendements. Je ne m'attendais pas à ce que vous nous arriviez aujourd'hui avec des amendements, mais je m'attends à ce que vous nous disiez que vous allez en déposer une fois que vous aurez travaillé avec ces bénévoles qui nous ont fait des présentations merveilleuses qui nous ont paru pleines de bon sens.

Nous devons être au Sénat à 13 h 30. La plupart des points que je voulais aborder l'ont déjà été par les autres membres du comité.

Je m'attends aussi, comme d'autres qui tiennent à ce que nos universités restent viables, que vous allez les traiter correctement. Je vais suivre cela de très près. C'est tout ce que j'ai à dire pour le moment, monsieur le président.

Le président: J'aimerais apporter l'éclaircissement suivant suite aux remarques du sénateur Moore. Le sens de mes propos n'était pas que j'escomptais que vous, messieurs, nous arriviez avec des amendements, mais plutôt que ce comité rédigera des amendements sur la base des avis que nous donneront ces experts à Toronto.

Notre exhortation est que vous collaboriez avec eux à la rédaction de projets d'amendements à notre intention, afin que le comité puisse s'unir de manière non partisane et apporter des amendements au projet de loi. Il y a une différence technique, sénateur Moore, en ce sens que ces messieurs ne sont pas nécessairement mandatés pour présenter des amendements euxmêmes, mais ils peuvent certainement collaborer avec ces intervenants afin de nous aider.

Le sénateur Moore : Je suis d'accord. Le président : C'était ma précision.

Le sénateur Moore : Je sais, et vous avez raison de le faire ressortir. Cependant, je n'ai pas détecté de réceptivité à cela. Je me trompe peut-être, le temps nous le dira.

Le président: Ce sera ma conclusion, et je crois que M. Hamilton aimerait dire un mot. Je vous remercie d'être venus et de nous avoir écoutés nous défouler. J'ai dit à mon estimé collègue à ma droite que la réunion d'aujourd'hui est en quelque sorte l'heure de vérité, où nous mettons les cartes sur la table. Cela a été pour nous une rude tâche. Vous avez entendu ce que le parrain du projet de loi a dit.

Nous aimerions adopter ce projet de loi, en finir ici et le renvoyer dans le système. Nous sommes dans une impasse. Nous avons besoin d'une solution rapide, qui ne sera peut-être pas parfaite, je pense l'avoir dit clairement.

J'ai retiré l'impression — c'est peut-être un vœu pieu, venant d'un Écossais — que vous allez collaborer et nous aider. Certains de mes collègues n'ont pas ce sentiment d'espoir, mais c'est chose subjective. Cependant, je vous remercie au nom de nous tous d'être venus et de nous avoir écoutés nous défouler. Je sais que vous êtes des professionnels et que vous serez là pour nous, comme vous nous l'avez assuré, et nous appuyer.

Mr. Hamilton: To close, I do not think I will make everyone happy, but thank you for inviting us and giving us the opportunity. I appreciate the clarification you made on amendments. I hope that, through this, it will help you to understand a little bit about what we are trying to do, as tax policy officials, in putting this bill forward — what we can and cannot do.

We have tried to explain some of the reasons why provisions are in the bill and why it is going forward. I think we have shown some examples where if an issue was raised with us, we felt we could deal with it in the context of passing Bill C-10, but prepared to recommend future amendments.

I think I have also indicated that we will have an open ear to proposals that people want to make to us where they think things are not working. When it comes to an issue of amending Bill C-10 or not, I will not comment upon that. However, I appreciate that we are all on the same page of trying to get a tax system that is appropriate and fair.

That is what we are striving for. From our perspective, enacting the legislation is another element of certainty that we can provide to taxpayers, even knowing we will have to come up to issues in the future.

Thank you very much for giving us an opportunity. As a tax policy official, believe me, we are used to people venting on us or telling us things we do not like.

The Chair: Thank you. You know as well as we do that this is not the normal majority Parliament or anything near that. This committee has the power to make amendments — for example, to take out the non-resident trust rules. I suggest that that would not be a constructive move and you would not like it, but we might.

What my colleagues and I have been saying is let us have educated amendments that we will initiate, but let them be sensible amendments. We need the expertise and the intended consequences of the stuff, which I think I have made clear.

Senator Fox: I have a point of order after you have freed the witnesses

The Chair: I will thank the witnesses again and declare the meeting adjourned.

Senator Fox: No, I have a point of order.

The Chair: I thought you might want to do it in camera.

Senator Fox: I do not mind doing it in camera.

The committee continued in camera.

M. Hamilton: En terminant, je ne pense pas que je vais faire plaisir à tout le monde, mais merci de nous avoir invités et donne cette occasion de nous expliquer. J'apprécie la clarification que vous avez apportée concernant les amendements. J'espère que vous aurez pu comprendre un peu mieux ce que nous cherchons à faire, en tant que fonctionnaires responsables de la politique fiscale, avec ce projet de loi — ce que nous pouvons faire et ne pouvons pas faire.

J'ai essayé d'expliquer certaines des raisons derrière les dispositions du projet de loi et pourquoi nous le présentons. Je pense avoir donné quelques exemples montrant que si un problème est porté à notre attention, nous pensons pouvoir le régler dans le contexte de l'adoption du projet de loi C-10, étant prêts à recommander d'autres modifications à l'avenir.

Je pense avoir indiqué que nous serons réceptifs également aux propositions que l'on voudra nous faire à propos d'éléments qui, aux yeux de ces personnes, laissent à désirer. En ce qui concerne l'opportunité d'amender ou non le projet de loi C-10, je ne me prononcerai pas. Cependant, je suis heureux que nous soyons tous sur la même page, soit établir un régime fiscal qui soit approprié et juste.

C'est ce que nous recherchons. Selon notre optique, promulguer le projet de loi apportera un autre élément de certitude aux contribuables, même en sachant qu'il restera certains problèmes à régler à l'avenir.

Je vous remercie de votre invitation. En tant que fonctionnaires de la politique fiscale, croyez-moi, nous avons l'habitude que les gens se défoulent sur nous et nous disent des choses que nous n'aimons pas.

Le président: Merci. Vous savez aussi bien que nous que nous ne sommes pas un Parlement majoritaire normal ni rien du genre. Le comité a le pouvoir d'apporter des amendements — par exemple, supprimer les règles relatives aux fiducies non-résidentes. J'estime que ce ne serait pas un geste constructif et vous n'aimeriez pas cela, mais nous le pourrions.

Mes collègues et moi vous disons ceci : ayons des amendements réfléchis, que nous introduirons, mais que ces amendements soient raisonnables. Nous avons besoin pour cela d'expertise et d'analyse des conséquences comme je pense l'avoir clairement montré.

Le sénateur Fox : J'aurai un rappel au Règlement lorsque vous aurez libéré les témoins.

Le président : Je remercie de nouveau les témoins et déclare la séance levée.

Le sénateur Fox: Non, j'ai un rappel au Règlement.

Le président : Je pensais que vous voudriez peut-être le présenter à huis clos.

Le sénateur Fox : Je veux bien le faire à huis clos.

La séance se poursuit à huis clos.

Canadian Association of University Business Officers:

John Limeburner, Chair, Treasury and Investment Committee;

Darrell Cochrane, Chair, Taxes Committee.

University of Toronto Asset Management Corporation:

John Lyon, Managing Director, Investment Strategy.

Department of Finance Canada:

Bob Hamilton, Senior Assistant Deputy Minister, Tax Policy Branch;

Brian Ernewein, General Director, Tax Policy Branch;

Gérard Lalonde, Director, Tax Legislation Division, Tax Policy Branch.

Association canadienne du personnel administratif universitaire :

John Limeburner, président, Comité de trésorerie et de placement;

Darrell Cochrane, président, Comité des impôts.

University of Toronto Asset Management Corporation:

John Lyon, directeur général, Stratégie d'investissement.

Ministère des Finances Canada:

Bob Hamilton, sous-ministre adjoint principal, Direction de la politique de l'impôt;

Brian Ernewein, directeur général, Direction de la politique de l'impôt;

Gérard Lalonde, directeur, Division de la législation de l'impôt, Direction de la politique de l'impôt.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing and Depository Services Ottawa, Ontario K1A 0S5

En cas de non-livraison, retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Les Éditions et Services de dépôt Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESSES

Wednesday, June 11, 2008

Cinéman Films Inc. and Sheltered Life Productions Inc.:

Carl Laudan, Producer and Director.

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son:

Brunhilde Pradier, President.

Union des artistes:

Raymond Legault, President;

Anne-Marie Des Roches, Director of Public Affairs.

Thursday, June 12, 2008

Teamsters Canada:

Al Porter, Director, Movie Making and Trade Shows Division.

Ernst & Young LLP:

Neal Clarance, Partner, Canadian Media & Entertainment Leader.

(Continued on previous page)

TÉMOINS

Le mercredi 11 juin 2008

Cinéman Films Inc. et Sheltered Life Productions Inc. :

Carl Laudan, producteur et réalisateur.

Alliance québécoise des techniciens de l'image et du son :

Brunhilde Pradier, présidente.

Union des artistes:

Raymond Legault, président;

Anne-Marie Des Roches, directrice, Affaires publiques.

Le jeudi 12 juin 2008

Teamsters Canada:

Al Porter, directeur, Division de l'industrie cinématographique et des faires commerciales.

Ernst & Young s.r.l.:

Neal Clarance, associé, reponsable des médias et spectacles canadiens.

(Suite à la page précédente)